

Débat public
sur le centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII

du 4 septembre
au 28 décembre 2009



NOS DÉCHETS

EN DÉBAT

La parole est à vous!

Compte rendu

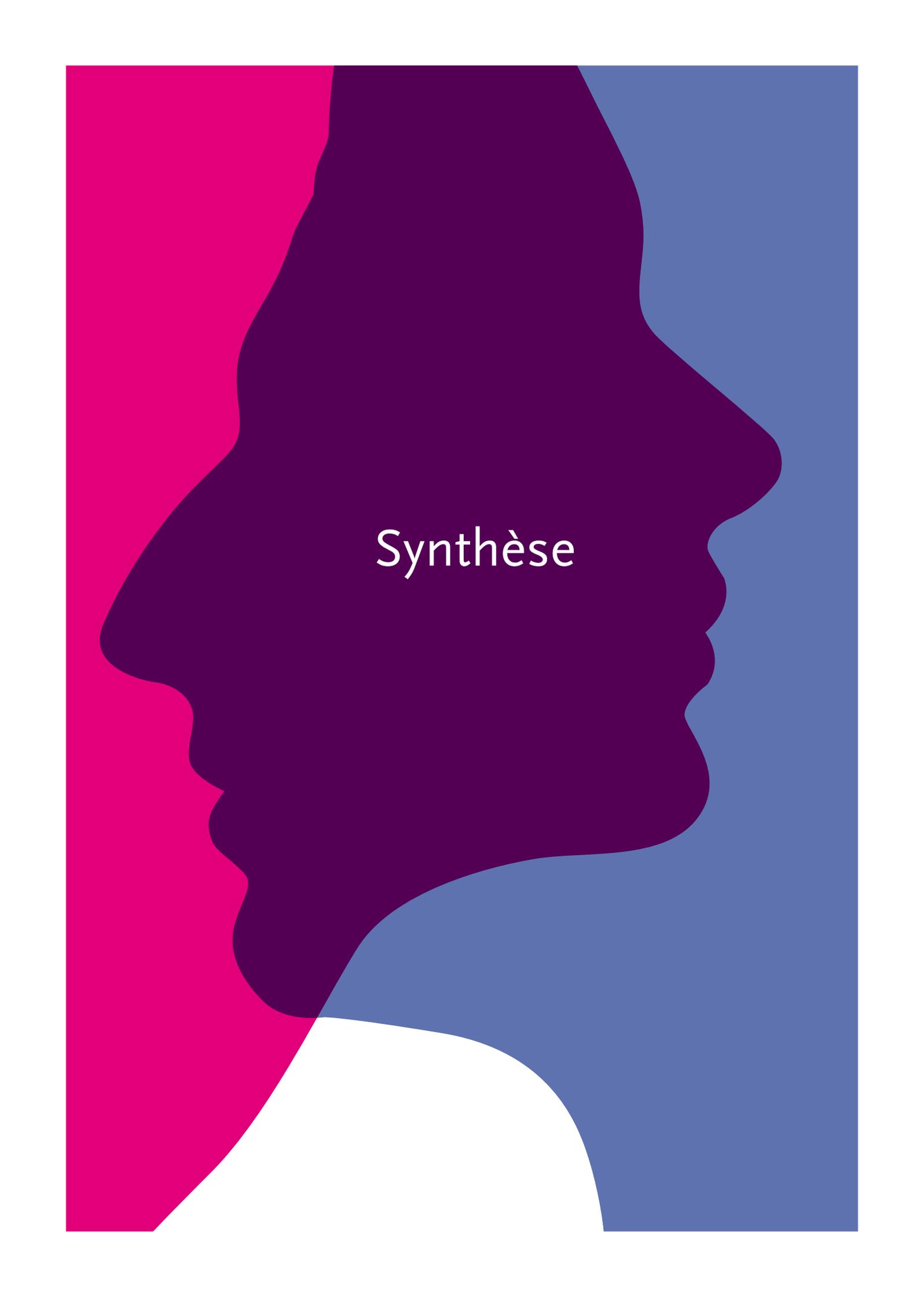
cndp

Commission particulière

du débat public
Centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII

Sommaire

Synthèse	1
1. Les principaux enseignements du débat public	9
1. Sur l'opportunité de la reconstruction à Ivry-sur-Seine : pas d'opposition de principe	10
2. Sur la taille du futur centre de traitement : un débat dans le débat et un motif majeur de contestation du projet pour les associations	12
3. Sur la prévention : des ambitions partagées, une organisation à revoir, dissensus sur le diagnostic	16
4. Sur la méthanisation : des convergences mais de fortes réserves et des incertitudes	19
5. Sur l'incinération : des progrès mais toujours des inquiétudes	23
6. Sur l'intégration urbaine, le coût et le financement du projet : encore beaucoup de questions sans réponses	27
7. Sur la concertation pour la suite du projet : une nécessité partagée mais des points de vue éloignés quant aux modalités	29
8. Sur le déroulement du débat : une mobilisation citoyenne décevante en dépit d'une forte implication des associations	31
2. Saisine, préparation et déroulement du débat	35
1. La saisine et la décision de la Commission nationale du débat public	36
2. La préparation du débat	37
3. La publicisation du débat	40
4. L'utilisation des moyens d'information et de participation	44
5. Le budget du débat public	56
3. Les enseignements des réunions publiques	57
1. La réunion d'ouverture	58
2. Les réunions thématiques	61
3. Les réunions locales	70
4. La réunion de clôture	82
Annexes	89

The image features a stylized profile of a woman's face, rendered in a dark purple color. The face is positioned in the center, facing right. The background is composed of several distinct color regions: a bright pink area on the left, a light blue area on the right, and a white area at the bottom. The word "Synthèse" is written in a white, sans-serif font across the center of the face.

Synthèse

Synthèse

La Commission particulière de débat public retire les enseignements suivants de l'ensemble des positions exprimées au cours du débat.

1. Sur l'opportunité de la reconstruction à Ivry-sur-Seine : pas d'opposition de principe

La reconstruction d'un centre de traitement des déchets à Ivry-sur-Seine fait l'objet d'un quasi-consensus des collectivités et bénéficie du soutien inconditionnel des syndicats d'exploitants et de salariés. Ceux-ci considèrent que le projet répond au principe de proximité, et respecte la hiérarchie des modes de traitement fixée par la Directive européenne et le Grenelle Environnement en limitant notamment la mise en décharge. Le Conseil régional d'Île-de-France indique que le projet est conforme au Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Predma).

Pour le grand public et certaines associations, ce n'est pas l'opportunité de la reconstruction qui est contestée mais plusieurs des caractéristiques du projet que présente le Sycdom.

2. Sur la taille du futur centre de traitement : un débat dans le débat et un motif majeur de contestation du projet pour les associations

Deux logiques contradictoires s'opposent s'agissant de la taille de l'équipement.

Le Sycdom considère son projet comme une réponse indispensable à la demande de traitement des déchets ménagers de l'ensemble du bassin versant à l'horizon 2020. C'est aussi pour lui une réponse ambitieuse qui prend en compte les objectifs de la Directive européenne et du Predma qui visent à mieux valoriser les déchets et à diminuer leur mise en décharge. C'est enfin à ses yeux un projet innovant qui diminue de 20 % la capacité globale de traitement par rapport à l'installation actuelle et divise par deux la capacité d'incinération.

Plusieurs associations considèrent pour leur part ce projet comme un outil situé en aval des nouvelles politiques publiques devant prioritairement minimiser la quantité de déchets à traiter. Représentant la partie la mieux informée du public, ces associations dénoncent ce qui relève à leurs yeux d'une logique inversée dans les partis pris de départ et les priorités retenues ; elles mettent en cause le dimensionnement du projet et les prévisions concernant son bassin versant et demandent une politique de prévention plus ambitieuse. Elles souhaitent que le dimensionnement du centre soit revu à la baisse, afin de favo-

riser la prévention (réduction et réemploi) et le recyclage des déchets qui sont les deux objectifs primordiaux de la Directive européenne et du Grenelle Environnement. En d'autres termes, le projet est accusé de donner la priorité à l'incinération – et au réseau de chaleur auquel le projet est adossé – alors que les associations donnent la priorité à la prévention et au recyclage ; selon les associations, l'incinération doit être réservée aux déchets qui n'ont pu être ni valorisés ni réutilisés préalablement.

Plusieurs associations n'acceptent pas que, au nom du principe de solidarité, la fraction combustible résiduelle (110 000 tonnes/an) issue du Tri mécano-biologique (TMB) des usines de méthanisation de Romainville et du Blanc-Mesnil soit incinérée à Ivry. L'une d'entre elles demande à l'inverse au Sycatom de mettre en cohérence la capacité de traitement d'Ivry avec les autres centres de traitement régionaux notamment du Val-de-Marne afin de revoir le dimensionnement du nouveau centre à la baisse.

3. Sur la prévention : des ambitions partagées, une organisation à revoir, dissensus sur le diagnostic

Tous les acteurs s'accordent sur la priorité à donner à la prévention et au recyclage, dans la droite ligne de la Directive européenne et du Grenelle Environnement.

Plusieurs associations reprochent au Sycatom de ne pas consacrer suffisamment d'efforts au volet prévention et

demandent la mise en place d'actions précises (ambassadeurs du tri, ressourceries, composts en pied d'immeuble...) ainsi que l'évaluation des effets d'une politique de prévention plus ambitieuse. Selon elles, une telle politique permettrait de revoir à la baisse le volume des déchets à traiter et donc le dimensionnement du centre.

Le Sycatom fait valoir qu'il consacre un budget important à la prévention par la mise en place d'un plan de prévention et par la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) versée à l'État. Il indique toutefois que ce sont les communes qui sont compétentes en matière de prévention des déchets.

Selon la Région Île-de-France, une meilleure cohérence des politiques de prévention pourrait être obtenue en reconsidérant la répartition actuelle des compétences entre les collectivités. L'Ademe suggère pour sa part que le Sycatom coordonne mieux les actions de prévention à l'échelle de son territoire.

4. Sur la méthanisation : des convergences mais de fortes réserves et des incertitudes

La méthanisation est un procédé de traitement biologique, présenté en complément de l'incinération dans le projet, et accepté par tous dans son principe. Le projet a ainsi pour ambition affichée d'apporter une réponse diversifiée et équilibrée au traitement des différents déchets ménagers du territoire.

Plusieurs réserves sont émises sur :

- le dimensionnement : une partie du public n'accepte pas l'idée que ce qui pourrait être méthanisé soit incinéré en raison des contraintes de volumes de stockage de biogaz ;
- la modularité de l'unité de méthanisation : certains doutent qu'elle puisse s'adapter à l'évolution des volumes à traiter si le compostage domestique et les politiques de prévention se développaient ;
- les risques de nuisances olfactives.

Des réticences importantes s'expriment à l'égard du tri mécano-biologique qui permet d'isoler mécaniquement la partie organique des ordures ménagères avant la méthanisation : ce procédé est accusé d'être gourmand en énergie, de produire un compost de moindre qualité que la collecte sélective, et d'aller à l'encontre des efforts de prévention des citoyens.

Le Sycotom annonce sa volonté d'encourager les communes à mettre en place la collecte sélective des bio-déchets sur son territoire, ne serait-ce que pour garantir un compost de qualité. Il considère qu'en attendant la mise en place généralisée de la collecte sélective des bio-déchets, il est nécessaire de recourir au TMB.

5. Sur l'incinération : des progrès mais toujours des inquiétudes

Le volet de l'incinération a été abordé sous plusieurs angles :

Au plan sanitaire

Le durcissement des normes concernant les émissions des usines d'incinération rassure les acteurs et le public, tout comme les résultats des études de l'Institut national de veille sanitaire.

Néanmoins, l'absence de recul dans l'analyse des incidences des incinérateurs plus récents sur la santé, l'absence de surveillance de certaines molécules et des cocktails toxiques, une surveillance ponctuelle et non en continu, alimentent la méfiance historique du public vis-à-vis de l'incinération.

Ces différentes observations justifient la demande par les associations d'un comité de suivi impliquant la société civile, avec des contrôles plus fréquents, complets et indépendants, une maîtrise accrue des incidents fortement polluants, une information plus transparente et une formation pour les acteurs concernés.

En réponse à ces demandes, le Sycotom propose de :

- créer un indicateur accessible à tous,
 - mettre en place un réseau de sentinelles volontaires,
 - déléguer à un collectif d'associations l'organisation et la maîtrise d'un contrôle annuel des émissions de l'unité d'incinération.
-

Au plan environnemental

Le Sycotom considère que l'incinération est une alternative aux énergies fossiles (voire une énergie renouvelable pour les professionnels de l'incinération), alors que pour une partie du public et des associations, l'incinération émet au contraire des gaz à effet de serre et produit des mâchefers nocifs, utilisés en sous-couche de revêtement de route et disséminés sur le territoire. Plusieurs associations rejettent ainsi « une vision du projet centrée sur la valorisation des déchets conduisant à voir prioritairement les déchets sous l'angle d'une source potentielle d'énergie ».

En rapport avec les actions de prévention

Point de rencontre des deux logiques contradictoires mentionnées plus haut, la taille de l'incinérateur, ainsi que sa modularité, nourrissent la controverse. Le Sycotom estime que le dimensionnement du projet est fondé sur des hypothèses de gisement réalistes ; certaines associations craignent les effets pervers du couplage « incinération et réseau de chaleur ». Elles souhaitent que le Sycotom, les élus, les collectivités et les entreprises concentrent leurs efforts sur la prévention afin de se diriger progressivement vers l'abandon de cette filière.

Classée en 4^e position dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la Directive européenne, l'incinération est suspectée de nuire aux efforts de prévention.

En ce qui concerne la modularité de l'installation, le Sycotom indique que l'on peut aisément baisser la charge de chacun des fours de 30 % et/ou remplacer les déchets par de la biomasse (notamment les déchets de bois) si le volume des déchets à incinérer venait à diminuer.

6. Sur l'intégration urbaine, le coût et le financement du projet : encore beaucoup de questions sans réponses

Intégration urbaine

Trois cabinets sollicités par le Sycotom ont présenté des esquisses de projets : les trois projets présentent des caractéristiques techniques et des fonctionnalités très semblables mais l'approche architecturale et l'intégration urbaine relèvent de visions différentes.

Les associations expriment leur préférence pour une usine non camouflée et demandent des garanties sur les efforts déployés pour maîtriser les nuisances olfactives.

Les bureaux d'étude proposent des tracés différents pour la nouvelle liaison urbaine entre Paris et Ivry-sur-Seine. Ils envisagent la maturation du compost sur le site ou à l'endroit d'utilisation du compost.

Les associations sont unanimes à souhaiter le maintien du panache de fumée afin de préserver une vigilance quotidienne. Certains élus préfèrent pour leur part sa suppression.

Coût et financement

Le Sycotom indique que le coût brut du projet s'établirait entre 737 et 787 millions d'euros HT.

Le financement prévisionnel de ce projet repose sur des subventions à hauteur de 10 %, de l'autofinancement à hauteur de 10 % également, et un recours à l'emprunt pour 80 %. Le Sycotom souhaite toutefois que le montant des subventions soit porté à 30 % du projet.

Le Sycotom indique que, dans l'hypothèse d'une inflation de 3 %, ce projet mais aussi l'ensemble des opérations prévues par le Sycotom « induiront une augmentation de la redevance estimée à 3,5 % en moyenne par an pendant la période de construction du centre (2010-2023) hors TGAP ».

7. Sur la concertation pour la suite du projet : une nécessité partagée mais des points de vue éloignés quant aux modalités

Le Sycotom propose de prolonger la concertation engagée depuis 2003 sur la base du comité de pilotage créé pour le suivi des études de faisabilité.

Ce comité de concertation serait installé entre juin et octobre 2010 avec deux réunions publiques avant le lancement officiel du projet par le comité syndical du Sycotom.

Pour le suivi du chantier, le Sycotom propose de mettre en place un certain nombre d'outils de concertation éprouvés dans le cadre de la construction de l'usine Isséane : groupe de sentinelles, une charte de qualité environnementale qui implique les associations, un espace d'information, des visites du chantier et le lancement d'un espace d'expression sur le site internet.

Les associations préfèrent la création d'une structure permanente de concertation depuis la définition du cahier des charges du projet jusqu'au terme des travaux, pour se prolonger ensuite sous d'autres formes de concertation.

Plusieurs acteurs demandent la mise en place d'un **garant indépendant** pour cette concertation. Le Sycotom répond qu'il n'y est pas opposé mais que sa désignation devra faire l'objet d'un consensus de toutes les parties prenantes.

8. Sur le déroulement du débat : une mobilisation citoyenne décevante en dépit d'une forte implication des associations

La CPDP fait 3 constats :

1. Une mobilisation du public décevante

Celle-ci peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'une reconstruction et non d'un nouveau projet, que le projet est très avancé et ne propose pas d'alternatives et enfin que le débat est intervenu trop tard dans le processus de décision.

2. Une forte implication des associations

Associées en amont à la concertation et déjà familiarisées avec le projet, elles ont su saisir l'opportunité du débat pour mieux approfondir leur connaissance du projet et formuler des propositions.

3. Un maître d'ouvrage très critique vis-à-vis du débat

Le Sycotom estime que les associations ont adopté des positions radicales nuisibles à la confrontation des arguments. Il a également remis en cause le choix du bureau d'études mandaté par la Commission nationale de débat public pour mener l'expertise indépendante demandée par les associations sur l'évaluation du gisement, ainsi que ses conclusions.

À la réunion de clôture, son président a adressé des critiques à la CPDP, estimant insuffisante la présence des élus et imparfaite l'application de principe d'équivalence. Il a estimé que, loin d'apporter des éléments de réflexion enseignants pour l'élaboration du projet, les conclusions du débat étaient par avance fragilisées.



1.

Les principaux
enseignements
du débat public

La Commission particulière de débat public retire les enseignements suivants des positions exprimées au cours du débat, que ce soit au cours des réunions publiques, dans les cahiers d'acteurs ou dans l'ensemble des contributions reçues par la Commission et intégrées au blog du débat public.

1. Sur l'opportunité de la reconstruction à Ivry-sur-Seine : pas d'opposition de principe

La reconstruction d'un centre de traitement des déchets à Ivry-sur-Seine fait l'objet d'un quasi-consensus des collectivités et bénéficie du soutien inconditionnel des syndicats d'exploitants et de salariés. Pour le grand public et la plupart des associations, ce n'est pas tant l'opportunité de la reconstruction qui est contestée que plusieurs des caractéristiques du projet présenté par le Sycotm.

Quasi-consensus des collectivités en faveur du projet de reconstruction

Les collectivités locales qui se sont exprimées sur l'opportunité de la reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII approuvent la politique du Sycotm et le projet tel qu'il est présenté par le maître d'ouvrage.

Elles considèrent que le projet répond au principe de proximité et respecte la hiérarchie des modes de traitement fixée par la Directive européenne et le Grenelle Environnement en limitant notamment la mise en décharge.

Le Conseil régional d'Île-de-France indique que le projet est conforme au Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Predma). La ville de Paris soutient le Sycotm « dans sa politique de

positionner ses installations au plus près des zones de production ». Elle soutient le projet car « malgré tous ces efforts [en matière de prévention et d'amélioration des performances du tri] que nous faisons (...), il est illusoire de penser que demain nous serons à zéro déchets d'ordures ménagères ». Le Maire d'Ivry-sur-Seine indique quant à lui que sa municipalité ne s'est pas encore prononcée sur un projet qui « dépasse le cadre ivryen ». Ce projet doit selon lui être examiné à l'aune du Predma et d'une politique de gestion des déchets qui respecte le principe de proximité et privilégie la réduction et le tri pour le recyclage, sans toutefois négliger leurs limites ni sous-estimer la croissance démographique que vont connaître certaines villes du bassin versant.

Le Conseil général du Val-de-Marne, dans son courrier du 20 novembre 2009, souhaite qu'il y ait coordination entre les projets des 3 usines, d'une capacité totale de 1 105 000 tonnes, à Créteil, Rungis, et Ivry, pour « une adéquation des capacités de traitements aux objectifs du Plan régional » par bassin versant mais aussi à l'échelle locale « au regard de leur coût respectif, mais aussi de leurs impacts environnementaux ».

Le Sycotm quant à lui indique qu'il souhaite maintenir la maîtrise par le service public du traitement des déchets de l'agglomération parisienne et éviter de recourir à des « installations privées en proche périphérie » du périmètre du Sycotm.

Soutien inconditionnel des syndicats d'exploitants et de salariés en faveur du projet présenté par le Syctom

Ces acteurs soutiennent la démarche du Syctom et défendent la nécessité de reconstruire le centre d'Ivry. Considérant que le projet optimise les meilleurs moyens de traitement en fonction de la nature des déchets, qu'il diminue fortement mais conserve la part de l'incinération qui reste incontournable et qu'il contribue à la diminution de la mise en décharge, les syndicats défendent le traitement des déchets ménagers comme service public. À ce titre, ils revendiquent de meilleures conditions de travail pour garantir un service de qualité.

Le Syndicat de valorisation des déchets urbains (SVDU), le Syndicat du personnel de production et de transport d'énergie (SPPTTE) et la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) rappellent qu'à défaut d'autres procédés, l'utilisation de l'énergie produite par l'incinération pour le chauffage urbain reste aujourd'hui la réponse la plus pertinente au problème du traitement des déchets. Largement utilisée au Danemark et en Suède, cette énergie est considérée comme écologique (elle se substitue aux combustibles fossiles et évite le dégagement de méthane qu'engendrerait la mise en décharge des mêmes déchets) et bénéfique pour l'indépendance énergétique du territoire. Elle joue également un rôle économique important par le nombre d'emplois de la filière.

Pas d'opposition de principe de la part du grand public et des associations

Le Syctom a fait réaliser par le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)

une étude d'évaluation des scénarios de gestion des déchets du secteur Sud-est du Syctom. L'étude a montré lors de la réunion d'ouverture qu'un changement de localisation dégraderait « la performance énergétique du système de gestion des déchets », augmenterait les impacts environnementaux et serait « en contradiction avec le principe de proximité » inscrit au Code de l'environnement. Certains participants regrettent que l'étude du BRGM n'ait pas intégré le risque sanitaire.

Il n'y a pas d'objection majeure ni d'opposition constituée à la reconstruction du centre de traitement des déchets sur le même site, mais plusieurs caractéristiques du projet font en revanche l'objet de critiques.

Le grand public a trouvé le projet complexe et difficile à appréhender ; certains participants ont, dès la première réunion du débat, regretté que le Syctom présente un seul projet sans alternative véritable. En effet, les 3 projets soumis au débat sont des déclinaisons d'un même projet répondant à un cahier des charges très précis en termes d'objectifs et de caractéristiques. L'absence d'alternatives proposées par le Syctom a amoindri l'utilité du débat, le projet apparaissant comme « ficelé ».

Le Syctom estime que des alternatives ont bien été étudiées dans le cadre de l'étude du BRGM. Il relève qu'aucun contre-projet « crédible » n'a été proposé et en déduit que son projet est le seul à apporter des réponses au problème de traitement des déchets sur le territoire dont il a la responsabilité. Certaines associations estiment qu'il n'est pas de leur compétence d'élaborer des contre-projets.

2. Sur la taille du futur centre de traitement : un débat dans le débat et un motif majeur de contestation du projet pour les associations

Deux logiques contradictoires s'opposent s'agissant de la taille de l'équipement.

Le Sycatom considère son projet comme une réponse indispensable à la demande de traitement des déchets ménagers du bassin versant à l'horizon 2020. C'est aussi pour lui une réponse ambitieuse qui prend en compte les objectifs de la Directive européenne et du Predma (Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) qui visent à mieux valoriser les déchets et à diminuer leur mise en décharge. C'est enfin pour lui un projet innovant qui diminue de 20 % la capacité globale de traitement par rapport à l'installation actuelle, divise par deux la capacité d'incinération.

Plusieurs associations considèrent pour leur part ce projet comme un outil situé à l'aval des nouvelles politiques publiques devant prioritairement minimiser l'offre des déchets à traiter. Représentant la partie la mieux informée du public, ces associations dénoncent ce qui relève à leurs yeux d'une logique inversée dans les partis pris de départ et les priorités retenues ; elles mettent en cause le dimensionnement du projet et les prévisions concernant son bassin versant et demandent une politique de prévention plus ambitieuse. Elles souhaitent que le dimensionnement du centre soit encore revu à la baisse, afin de favoriser la prévention (réduction et réemploi) et le recyclage qui sont

les deux objectifs primordiaux de la Directive européenne et du Grenelle Environnement. En d'autres termes, le projet est accusé de donner la priorité à l'incinération – et au réseau de chaleur auquel le projet est adossé – alors que les associations donnent la priorité à la prévention et au recyclage, selon les associations l'incinération doit être réservée aux déchets n'ayant pu être ni valorisés ni réutilisés préalablement.

Le Sycatom justifie le **dimensionnement** du nouveau centre d'Ivry/Paris XIII (600 000 tonnes/an) par les prévisions du Predma, les caractéristiques propres du bassin d'Ivry (notamment la croissance démographique en lien avec les projets urbains) et les incertitudes quant aux résultats des actions en faveur de la réduction des déchets ; il défend ce dimensionnement au nom du principe de solidarité à l'intérieur du Sycatom, de la nécessité de diminuer l'enfouissement des déchets à l'extérieur du territoire du syndicat et de mieux garantir la maîtrise par le service public du traitement des déchets.

Les associations du groupe de travail contestent ces arguments.

Elles considèrent que le Sycatom :

- d'une part, sous-évalue son projet au regard des objectifs du Predma ; en effet, le Predma prévoit une diminution du volume de déchets par habitant à traiter de 50 kg entre 2005 et 2019, alors que le Sycatom prévoit une diminution de 42 kg par personne entre 2008 et 2020. Le Predma en outre prévoit une amélio-

ration de 16,2 kg/habitant/an de collecte sélective, alors que le Sycotom table sur + 5 kg/habitant/an.

- d'autre part, surévalue la croissance démographique sur le bassin versant : en effet, les études du Sycotom prévoient une augmentation de 500 000 habitants sur son territoire, qui correspond à une évolution de + 9,5 %, alors que les prévisions du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) prévoient une évolution de 7,2 %, chiffre repris par le Predma.
- Les associations estiment enfin que le Sycotom cherche avant tout à préserver ses capacités de chauffage urbain, et donc l'incinération, au détriment du soutien à des politiques ambitieuses de prévention et de collecte sélective. Pour elles, le dimensionnement du projet est calé sur le besoin de chauffer 100 000 équivalents-logement.

Divergences sur les objectifs de prévention et de tri des déchets ainsi que sur les prévisions démographiques à prendre en compte pour le dimensionnement du centre

Sur le premier point, le Conseil régional répond que les objectifs de recyclage et de réduction du Predma ont été fixés à l'échelle de la région en intégrant les avantages et les contraintes des différents territoires. Ces objectifs chiffrés à l'échelle

régionale sont donc des moyennes qui ne peuvent s'appliquer à un bassin versant particulier comme celui d'Ivry/Paris XIII. Ce territoire a des caractéristiques particulières, par exemple en terme de densité de population, qui ne sont pas favorables au développement du tri. Contrairement aux associations, le Sycotom, les syndicats et la CPCU considèrent que la réduction de 20 % de la capacité globale du centre par rapport au centre existant est déjà en soi un objectif très ambitieux.

Le Sycotom, dans le cadre de sa mission de traitement des déchets de son territoire, se dit même inquiet d'une éventuelle sous-évaluation des capacités de la future installation, ce qui serait synonyme de mise en décharge supplémentaire. Le SPPTTE (Syndicat du Personnel de la Production et du Transport d'Énergie de la Région Parisienne) recommande également de revoir à la hausse le dimensionnement de l'installation de 50 000 tonnes. Dans le même ordre d'idée, le Conseil régional estime que quantités de déchets d'activités économiques sont aujourd'hui enfouis ou incinérés à l'air libre au lieu d'être valorisés comme il conviendrait, dans des fours prévus à cet effet. Selon lui, même si la politique de prévention donnait d'excellents résultats, l'incinérateur trouverait toujours des débouchés avec les déchets économiques, en particulier si une vraie TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur l'enfouissement était mise en place.

Sur le deuxième point, le Sycotom répond

qu'il a tenu compte dans ses prévisions des indications du Schéma directeur de la région Île-de-France qui prévoit une densification de l'habitat dans la zone centrale d'Île-de-France. La Mairie d'Ivry confirme que la commune devrait connaître un développement important dans la décennie à venir (+ 15 000 habitants à l'horizon 2020).

La suspicion d'un surdimensionnement du projet pour répondre aux besoins du chauffage urbain

Sur le troisième point, le Sycotom affirme que la valorisation énergétique des déchets permet en effet l'alimentation de 100 000 équivalents-logement/an à coûts maîtrisés sans avoir recours aux énergies fossiles. Les associations rappellent à plusieurs reprises que la mission du Sycotom n'est pas de produire du chauffage urbain mais de traiter les déchets. Pour elles, la justification du centre par sa fonction de chauffage, non seulement est inacceptable mais détourne les collectivités de ce qui devrait être leur première préoccupation, c'est-à-dire la réduction et la prévention, objectifs prioritaires de la Directive européenne et du Grenelle Environnement. Elles souhaitent que le Sycotom s'engage dans une politique de prévention plus ambitieuse (cf. chapitre 3).

L'application du principe de solidarité fait aussi polémique. Pour le Sycotom en effet, la nécessité – économique et environnementale – de diminuer l'enfouissement des déchets à l'extérieur du territoire du syndicat (qui regroupe 84 communes), ainsi que l'objectif d'optimiser l'utilisation de ses équipements, obligent à raisonner en terme de territoire global et non en une juxtaposition de bassins ver-

sants non solidaires – le bassin versant du centre d'Ivry/Paris XIII représente 26 communes et arrondissements de Paris sur les 84 communes du Sycotom. Dans cette optique, le nouveau centre incinérerait la fraction combustible résiduelle issue du tri mécano-biologique (TMB) des usines de méthanisation de Romainville et du Blanc-Mesnil (110 000 tonnes/an).

Pour l'association Passerelles, cet apport supplémentaire est inacceptable. Elle estime qu'il est déjà assez difficile de recevoir les déchets d'une partie de Paris et de sa région Sud-Est, pour ne pas se voir imposer de traiter en plus les déchets de communes du 93 (Romainville et Blanc-Mesnil). Et cela d'autant plus que cet élargissement du bassin versant se fait sans information et sans concertation. Au principe de solidarité, les associations opposent le principe de proximité qui devrait conduire à traiter ce tonnage supplémentaire sur place, en Seine-Saint-Denis.

Des habitants d'Ivry-sur-Seine et membres d'associations estiment plus généralement que la commune d'Ivry a déjà suffisamment contribué à la solidarité intercommunale depuis la mise en service de l'incinérateur en 1969.

De manière similaire, le Conseil général du Val-de-Marne recommande une solidarité à l'échelle régionale pour coordonner les projets et mettre en adéquation les capacités de traitement par rapport aux objectifs du Predma. Le Sycotom y oppose un objectif de maîtrise du traitement des déchets par le service public qui renforce le besoin de minimiser la part des déchets traitée dans des incinérateurs privés.

La limitation de la capacité de méthanisation du projet est aussi interprétée par les associations comme la preuve de la priorité donnée par le Sycotom à l'incinération associée au chauffage urbain. Elles

en veulent pour preuve le fait que l'unité d'Ivry est prévue pour incinérer 50 % des déchets entrants, alors que seront incinérés seulement 25 % des déchets du bassin versant de Romainville, dont le centre de traitement n'est pas adossé à un réseau de chaleur. Augmenter la capacité de méthanisation du projet conduirait en effet à un besoin de stockage de biogaz supérieur à 10 tonnes, ce qui entraînerait le classement de l'usine parmi les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) de type Seveso seuil bas avec des garanties et des servitudes supplémentaires vis-à-vis du voisinage. La capacité de méthanisation réduite du projet du Sycotom oblige ainsi à incinérer certains déchets (cartons souillés notamment) qui pourraient être méthanisés dans une unité de taille plus importante.

Jusqu'à la fin du débat, des participants ont demandé au Sycotom de revenir sur le parti pris d'élargir le bassin versant et les deux positions ne trouveront pas de compromis, le Sycotom déclarant qu'il « n'y a pas d'alternative à la mise en incinération à Ivry de ces 110 000 tonnes de FCR ». Il ajoute que cela n'empêche pas le projet de diminuer de 20 % les capacités globales du centre et de 50 % les capacités d'incinération. Il estime également qu'il est impossible de construire un nouvel incinérateur pour traiter la FCR des unités de Romainville et Blanc-Mesnil au cœur de leur bassin versant. Il lui semble en effet difficile de trouver une emprise foncière suffisante située à proximité du réseau ferré, d'une voie navigable et d'un réseau de chaleur.

3. Sur la prévention : des ambitions partagées, une organisation à revoir, dissensus sur le diagnostic

Tous les acteurs s'accordent sur la priorité à donner à la prévention et au recyclage, dans la droite ligne de la Directive européenne et du Grenelle Environnement.

Les associations reprochent au Sycatom de ne pas consacrer suffisamment d'efforts au volet prévention et demandent la mise en place d'actions précises et l'évaluation des effets d'une politique de prévention plus ambitieuse. Selon elles, une telle politique permettrait de revoir à la baisse le volume des déchets à traiter et donc le dimensionnement du centre.

Selon la Région Île-de-France, une meilleure cohérence des politiques de prévention pourrait être obtenue en reconsidérant la répartition actuelle des compétences entre les collectivités. L'Ademe suggère pour sa part que le Sycatom coordonne mieux les actions de prévention à l'échelle de son territoire.

Des ambitions partagées

En tête de liste des objectifs de la Directive européenne, la prévention et le recyclage apparaissent comme les moyens à mettre en place de façon prioritaire pour diminuer le volume des déchets à traiter et leur nocivité. Tous les participants au débat sans exception s'accordent sur ce point.

L'augmentation des budgets affectés aux efforts de prévention est également un objectif partagé par une majorité des acteurs, ainsi que la nécessité de mieux coordonner les actions à envisager.

La mobilisation de toutes les catégories d'acteurs (citoyens, collectivités et producteurs) apparaît clairement nécessaire pour une prévention efficace. Les exemples de progrès réalisés dans le domaine de la prévention présentés à l'occasion des réunions publiques (villes de Vienne et de Lille) font tous état d'une convergence d'efforts.

L'organisation du traitement des déchets à revoir

Le Vice-président de la Région Île-de-France reconnaît volontiers que la « fragmentation » des compétences en matière de prévention, collecte et traitement des déchets nuit à la mise en cohérence des politiques de prévention, de développement du tri et du recyclage, et des modes de traitement. Il se déclare convaincu d'une nécessaire réorganisation des rôles et responsabilités pour développer les initiatives de prévention et accroître leur efficacité.

Pour le Sycatom également, « le système traditionnel qui distingue collecte et traitement a apporté beaucoup de réussite et a permis de faire des choses positives, mais il atteint ses limites ». En ce qui concerne la collecte, la réflexion est en cours pour mettre en cohérence les collectes à la charge des communes et des intercommunalités. À l'échelle du Sycatom, son Président estime qu'il « serait peut-être intéressant par exemple que des syndicats primaires départementaux, comme ceux qui existent aujourd'hui en Seine-Saint-Denis ou dans les Hauts-de-Seine, puissent élaborer, au moins dans un premier temps, des schémas directeurs de collecte ».

À qui incombe la réduction des déchets ?

La nécessité pour l'ensemble des acteurs de travailler à la prévention des déchets est mise en exergue. Pourtant, plusieurs participants ont fait état tout au long du débat de leurs doutes vis-à-vis de la marge de manœuvre des ménages en la matière. Selon eux, il s'agit d'une culpabilisation inutile du citoyen. Ils estiment que c'est avant tout les producteurs et les distributeurs qui peuvent réduire les déchets à la source, notamment les emballages. Un avis partagé par le Sycotom en fin de débat lorsqu'il a estimé que les associations se trompaient de cible en mettant en cause les collectivités responsables du traitement des déchets.

Quel peut-être le rôle du Sycotom en matière de prévention ?

Les associations jugent insuffisant le budget alloué par le Sycotom à la prévention. Elles lui reprochent de ne pas donner au volet prévention la place qu'il devrait occuper au regard de la hiérarchie de la Directive européenne. Pour certains, ce budget très minime fait douter de l'engagement du Sycotom en la matière.

Le Sycotom fait valoir qu'il œuvre dans le bon sens en triplant ses capacités de traitement des collectes sélectives en 12 ans et en consacrant un budget important à la prévention, soit de façon directe par la mise en place d'un plan de prévention, soit de façon indirecte par la TGAP versée à l'État et dont une part finance les actions de prévention encouragées par l'Ademe. Il indique toutefois

que ce sont les communes qui sont compétentes en matière de prévention des déchets dans la mesure où elles sont en relation directe avec les habitants. Le Sycotom n'est en effet compétent que pour le traitement des déchets ménagers qui lui sont apportés par les communes. Il rappelle toutefois que cela ne l'a pas empêché d'adopter un plan de prévention dès 2004, soit 5 ans avant leur généralisation obligatoire en 2009.

Les associations contestent l'argument selon lequel le Sycotom n'est pas responsable de la prévention. Pour elles, le Sycotom est dirigé par des élus municipaux qui ont à ce titre mandat pour agir sur la prévention et la promotion du tri.

L'Ademe indique qu'elle finance des programmes de prévention portés par les collectivités qui ont la compétence « collecte des déchets » et sont donc plus à même de sensibiliser au plus près les habitants. Elle avance que le Sycotom pourrait proposer d'être « animateur ou coordinateur des programmes de prévention ». Elle propose au Sycotom de « moduler la redevance des communes en récompensant les collectivités qui se lancent dans la prévention ».

Quelles actions concrètes engager ?

De nombreuses propositions d'actions ont été avancées durant le débat.

Les associations préconisent la mise en place de différentes actions à court terme (ambassadeurs du tri, ressourceries, composts en pied d'immeuble...) et la réalisation d'une étude sur les impacts d'une politique de réduction plus ambitieuse.

Le Conseil régional indique que le Predma prévoit de développer le compostage individuel mais l'expérience de Lille incite à la prudence quant aux résultats attendus.

L'Ademe indique qu'en Allemagne, où des actions de communication ont été menées depuis une dizaine d'années, 7 à 8 % des déchets ménagers classiques sont traités en compostage domestique.

Les Amis de la Terre demandent la mise en place d'un composteur en pied d'immeuble ou de quartier pour 100 habitants. Ils demandent dans leur cahier d'acteur « une visite annuelle d'un ambassadeur du tri dans chaque immeuble (réunions avec les syndicats, les gardiens d'immeuble, les locataires...) et dans chaque établissement scolaire, commerce et local d'activités, ainsi qu'une ressourcerie pour 10 000 habitants ». Lors de la réunion thématique du 1^{er} octobre, la ville de Paris indique qu'elle « use et abuse » des ambassadeurs du tri (elle en emploie 120). Le représentant d'éco-emballage estime quant à lui qu'il y a le potentiel en Île-de-France pour doubler le nombre actuel d'ambassadeurs du tri (300).

Le Sycotom indique pour sa part qu'il soutient des projets de ressourceries. S'agissant du développement des ambassadeurs du tri, le Sycotom demande une meilleure prise en charge de ces postes, financés aujourd'hui à 30 ou 40 % par Éco-emballage. Le territoire du Sycotom pourrait ainsi compter 500 ambassadeurs du tri contre 190 aujourd'hui. Le Sycotom rapporte qu'il a également demandé à la Secrétaire d'État à l'écologie que les ambassadeurs du tri deviennent des ambassadeurs du tri et de la prévention.

Les associations rappellent enfin que la tarification incitative sera bientôt obligatoire. Elles demandent si l'impact de cette mesure a été pris en compte dans le dimensionnement du projet. Le Conseil régional indique que la loi ne précise pas ce qu'encourront les communes qui ne s'y plieront pas. Le Sycotom estime quant à lui qu'il pratique déjà en quelque sorte une tarification incitative puisqu'il facture le traitement des déchets à la tonne et subventionne la collecte sélective. Concernant la tarification incitative auprès des habitants, il indique qu'il accompagne la ville de Suresnes dans sa volonté de mettre en place le dispositif.

Quel serait l'impact d'une politique de prévention réussie ?

Les associations sont convaincues qu'une politique plus ambitieuse de prévention permettrait de revoir le dimensionnement du projet à la baisse alors que le dimensionnement prévu hypothèque tout effort supplémentaire.

À l'inverse, pour le Sycotom « il faudra être tous très bons » pour que la baisse de capacité de 20 % déjà prévue dans le cadre du projet ne se traduise pas par des sous-capacités et le recours à l'enfouissement. À la demande d'une étude sur le potentiel d'une politique de prévention plus ambitieuse, le Sycotom ne répond pas mais propose aux associations de participer au comité de pilotage du plan de prévention de 2010-2014 du Sycotom. Les associations conditionnent leur participation au comité de pilotage aux moyens notamment humains que le Sycotom consentira à mettre en place dans le cadre du plan de prévention.

4. Sur la méthanisation : des convergences mais de fortes réserves et des incertitudes

La méthanisation est un procédé de traitement biologique, présenté en complément de l'incinération dans le projet, et accepté par tous dans son principe. Quelques réserves sont émises sur le dimensionnement et la modularité de l'unité de méthanisation ainsi que sur la pertinence de son installation en milieu urbain dense.

Des réticences importantes s'expriment à l'égard du tri mécano-biologique (TMB) prévu en amont de la méthanisation, au motif qu'il est gourmand en énergie, qu'il produit un compost de moindre qualité que la collecte sélective, et qu'il va à l'encontre des efforts de prévention des citoyens.

Le Sycotom annonce sa volonté d'encourager la collecte sélective des biodéchets sur son territoire, ne serait-ce que pour garantir un compost de qualité. Il explique qu'il a néanmoins choisi de recourir au TMB, compte tenu des difficultés à mettre en place puis à généraliser ce type de collecte sélective.

Le Sycotom, dans son projet, entend optimiser le traitement des déchets du bassin versant en introduisant la méthanisation, en complément de l'incinération, pour traiter la part fermentescible des déchets : le projet a ainsi pour ambition affichée d'apporter une réponse diversifiée et équilibrée au traitement des différents déchets ménagers du territoire. À l'incinération, qui traite la partie sèche des déchets avec production de vapeur et d'électricité, il ajoute la méthanisation, qui traite leur partie fermentescible

avec production de biogaz et de compost, les deux fractions étant séparées en amont par un tri mécano-biologique.

Les points de convergence

La méthanisation apparaît globalement comme un procédé écologique à développer. Elle s'inscrit de façon vertueuse dans la hiérarchie des modes de traitement du Grenelle Environnement et de la Directive européenne. L'Ademe la présente comme une technique maîtrisée, utilisée dans les autres pays d'Europe pour produire du biogaz, pour stabiliser la matière organique contenue dans les déchets avant mise en stockage (Allemagne) ou pour produire du compost (Espagne). Elle ne fait pas l'objet, au cours du débat, de critiques sur son principe. La complémentarité des procédés de traitement séduit les professionnels et rassure à première vue le public sur les intentions du Sycotom. Ce procédé permet en effet de réduire les quantités incinérées ou stockées et contribue à un meilleur taux de recyclage global par la production d'énergie et de compost, pour peu que des débouchés suffisants aient préalablement été recherchés et identifiés.

La nécessité de garantir une qualité de compost acceptable par le monde agricole conduit à mieux capter les déchets toxiques en amont et repose la question de la collecte et de la prévention. Le Sycotom précise que « quelles que soient les méthodes de tri mises en place, la qualité des déchets entrants est une nécessité pour le bon fonctionnement du procédé de méthanisation autant que pour la qualité du compost ».

Afin d'améliorer leur qualité, le Sycotom prévoit de travailler en amont avec les communes du bassin versant d'Ivry/Paris XIII, de façon à ce qu'elles mettent en place ou consolident une organisation appropriée pour collecter le verre et les déchets toxiques des ménages. Il prévoit également, et toujours en étroite coopération avec ses communes adhérentes, de renforcer le volet qualitatif (prévention des déchets dangereux) dans ses actions de prévention.

Des réticences importantes à l'égard du tri mécano-biologique

Les associations préfèrent la collecte sélective au TMB

Le **tri mécano-biologique** permet d'isoler mécaniquement la partie organique des ordures ménagères avant la méthanisation.

Ce procédé est accusé d'être gourmand en énergie, d'être responsable de la mauvaise qualité du compost et de rendre ses débouchés mal assurés ; en outre, pour certains participants (associations, élus verts), « le TMB va à contre-courant de la prévention, en laissant croire qu'il n'est pas nécessaire que chacun trie sa poubelle, et que cela peut tout aussi bien être fait par une machine » (le groupe local « Les Verts » d'Ivry-sur-Seine).

Beaucoup de participants estiment que le tri à la source des biodéchets est une alternative préférable car il garantirait une meilleure qualité de compost et une responsabilisation du citoyen.

Le Sycotom confirme que le tri à la source est l'objectif à terme et précise qu'en attendant sa mise en place, le TMB est la seule solution pour extraire la fraction fermentescible des déchets en amont de leur méthanisation.

Les associations demandent des précisions et des garanties quant au traitement (stockage ou incinération) qui sera réservé aux digestats qui ne correspondraient pas à la norme NFU 44 051 visée par le Sycotom.

L'Ademe prudente sur le TMB et la valorisation organique

Pour Urbaser (constructeur d'unités de méthanisation), constructeurs et exploitants ont l'objectif de produire un compost conforme aux exigences de normes de qualité. De manière similaire, l'eau doit répondre à des normes précises pour être considérée comme potable, qu'elle provienne de nappes de surface ou souterraines.

L'Ademe n'a pas rendu d'avis définitif sur le TMB. Elle constate que la profession agricole ne refuse pas le compost provenant de déchets bruts dans la mesure où la traçabilité est assurée. Elle préconise cependant d'aller au-delà de la norme en mettant en place une charte avec les représentants du monde agricole pour adapter le compost aux cultures locales.

Pour elle, la collecte des biodéchets et le tri mécanique ne s'opposent pas mais sont complémentaires :

- le TMB a l'intérêt de capter davantage de déchets organiques que la collecte sélective sans modifier le dispositif de collecte ; en revanche, il y a peu de retours d'expérience sur la qualité du compost ;
- la collecte de biodéchets a l'avantage de produire de façon plus simple un compost de meilleure qualité ; en revanche, ce compost est en plus petite quantité.

Pour l'Ademe, l'utilisation du TMB doit être adaptée en fonction des objectifs et du contexte du territoire, l'objectif final étant toujours d'obtenir des déchets stabilisés (c'est-à-dire qui ne fermentent plus).

Le Sycotom pense le TMB indispensable à court terme

Le Sycotom confirme que le tri à la source est l'objectif à terme. Il précise qu'il a écrit aux maires du bassin versant pour leur demander de réfléchir à la mise en place d'une collecte séparative des biodéchets, notamment ceux des gros producteurs (cantines, restauration collective, marchés...). Mais il estime ardu le développement du tri à la source chez les particuliers en zone urbaine du fait de l'exiguïté des logements et du peu d'espace disponible dans les locaux «propreté» des immeubles. La collectivité urbaine de Lille confirme qu'elle n'a mis en place la collecte séparative qu'en zone pavillonnaire. Aussi, le Sycotom considère que le TMB est la seule solution pour que l'agglomération parisienne se lance dans la valorisation organique à court terme, en accompagnement de la mise en place effective de la collecte sélective des biodéchets.

Il a également lancé une étude pour identifier les gros gisements de déchets fermentescibles.

Quelle modularité pour l'unité de méthanisation ?

Le public s'interroge en outre sur la **troupe faible modularité** de l'unité de méthanisation : comment pourra-t-elle s'adapter à une évolution des volumes à traiter si le compostage domestique ou la collecte sélective des biodéchets se développent ? Le Sycotom se veut rassurant en affirmant qu'il est « techniquement possible d'adapter une unité de tri-méthanisation à partir d'un TMB complet traitant des ordures ménagères résiduelles pour aller vers une ligne de traitement (voire plus) dédiée à des biodéchets ».

Il ajoute que les résultats de l'étude conduite sur le gisement des biodéchets pourraient conduire à étudier une modularité par rapport au TMB.

La modularité de l'installation à réaliser à Ivry doit permettre également de garantir un compost de qualité : double filière de méthanisation (pour les biodéchets et les déchets issus du TMB) et un TMB adaptable en fonction des progrès souhaités des collectes séparatives.

Quelle pertinence en milieu urbain dense ?

Le public s'interroge également sur la **pertinence** d'une unité de méthanisation en milieu urbain dense et sur les risques de **nuisances olfactives**.

Plus qu'un éventuel danger d'explosion, ce sont les nuisances olfactives potentielles, voire les risques bactériologiques, qui inquiètent une partie du public, les expériences malheureuses de Montpellier ayant été largement médiatisées. Le public est moyennement rassuré par les mesures avancées par les exploitants comme le confinement des bâtiments et le bon dimensionnement du traitement de l'air vicié.

Certaines associations demandent en conséquence que l'on attende, pour lancer le projet, l'étude que l'Ademe annonce pour le deuxième semestre de l'année 2010, ainsi que le retour d'expérience de l'usine de méthanisation de Romainville, qui sera mise en route en 2013.

Le public s'interroge enfin sur le **dimensionnement** de l'unité de méthanisation. Une partie du public craint que le problème ne soit pris à l'envers : elle n'accepte pas l'idée d'incinérer ce qui pourrait être méthanisé

de façon à respecter les contraintes de volumes de stockage de biogaz ; elle considère au contraire que c'est le seul gisement des biodéchets qui doit déterminer le dimensionnement de cette unité et demande une étude du gisement des biodéchets sur le bassin versant avant toute installation. Le Syctom confirme la limitation du dimensionnement de l'unité de méthanisation et précise que la fraction fermentescible traitée ne représentera que 35 % des déchets alors qu'elle avoisine les 45 % à Romainville et au Blanc-Mesnil. Il s'agit en la matière de limiter à 10 tonnes le stockage de biogaz dans le périmètre de l'usine. Le Syctom indique qu'une vaste étude sur le gisement des biodéchets est en cours, dont les premiers résultats sont attendus en mars 2010.

Pour les Verts d'Ivry-sur-Seine, ce constat confirme que la méthanisation n'est pas pertinente en milieu urbain dense. Ils estiment que cet environnement contraint en effet à limiter la capacité de l'unité de méthanisation et risque de faire subir des nuisances aux riverains. Ils demandent si une autre installation ne pourrait pas être construite sur le territoire du Syctom afin de méthaniser au maximum et ainsi respecter la hiérarchie du traitement des déchets.

5. Sur l'incinération : des progrès mais toujours des inquiétudes

Le durcissement des normes concernant les émissions des usines d'incinération rassure les acteurs et le public, tout comme les résultats des études de l'Institut national de veille sanitaire.

Néanmoins l'absence de recul dans l'analyse des incidences des incinérateurs plus récents sur la santé, l'absence de surveillance de certaines molécules et des cocktails toxiques, une surveillance ponctuelle et non en continu, alimentent la méfiance historique du public vis-à-vis de l'incinération. Celle-ci est en outre suspectée d'être forte émettrice de gaz à effet de serre, ce que démentent les professionnels de l'incinération. Par ailleurs, la toxicité des mâchefers utilisés en sous-couche de revêtement de route et leur dissémination continuent d'inquiéter.

Classée en 4^e position dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets de la Directive européenne, l'incinération est suspectée de nuire aux efforts de prévention.

Ces différentes observations justifient la demande par les associations d'un comité de suivi avec des contrôles plus fréquents, complets et indépendants, une maîtrise accrue des incidents fortement polluants, une information plus transparente et une formation pour les acteurs concernés.

Le Sycatom propose de créer un indicateur accessible à tous, de mettre en place un réseau de sentinelles volontaires et de déléguer à un collectif d'associations l'organisation et la maîtrise d'un contrôle annuel des émissions de l'unité d'incinération.

Le Sycatom présente un projet qui prévoit une réduction de 50 % de sa capacité d'incinération par rapport au centre existant, réduction qu'il juge ambitieuse par rapport aux tendances de production de déchets et par rapport aux capacités des nouveaux incinérateurs privés. Il confirme que l'objectif est de diminuer la part d'incinération dans le traitement des déchets et indique qu'en l'état actuel des choses, il serait périlleux de viser une plus grande diminution de la capacité d'Ivry, sans courir le risque d'exporter les déchets non brûlés pour les enfouir en dehors du territoire du Sycatom.

Des études sanitaires qui rassurent dans le champ étudié mais des zones d'ombre à explorer

Les experts démontrent qu'il n'y a pas de risque sanitaire autour de l'usine actuelle et que celle-ci a une influence sans doute négligeable par rapport aux autres sources locales d'émission de polluants (périphérique et autoroute notamment).

L'Institut national de veille sanitaire expose qu'il n'y a pas de différence de concentration de dioxines entre sujets exposés et non exposés, sauf chez les personnes résidant près d'incinérateurs aux anciennes normes et consommant des graisses animales et des végétaux d'origine locale. De la même façon l'INVS a montré un lien statistique entre la résidence sous le panache des anciens incinérateurs dans les années 70-80 et l'augmentation du risque de certains

cancers au cours de la décennie 90 sans pouvoir établir de lien de causalité.

L'association les Amis de la Terre ne souscrit pas à ces conclusions. Elle dénonce l'absence de recul et de données pour conclure sur le caractère inoffensif des nouvelles UIOM ; l'association Réseau santé environnement se dit « frappée par l'absence de la question des dioxines et furanes bromées, du cadmium et des particules ». Le Professeur Narbonne recommande quant à lui de « faire des prélèvements en continu, d'assurer une veille indépendante et de surveiller les cocktails toxiques ». La réglementation se contente en effet d'analyser molécule par molécule sans prendre en considération les interactions entre les molécules.

Le Sycotom estime que la position des experts et celle des associations ne se contredisent pas. D'un côté, il y a l'état des connaissances scientifiques et de l'autre, il y a l'appel à ne jamais se satisfaire de ce que l'on sait.

Des études complémentaires sont demandées notamment par l'association Passerelles et par les Verts d'Ivry et de Charenton. L'INVS indique que le suivi épidémiologique et la biosurveillance humaine vont se mettre en place à l'échelle nationale mais qu'il demeurera difficile d'isoler la cause d'une éventuelle pathologie parmi différentes sources de pollution. Il préconise plutôt de développer le suivi environnemental (mesures des substances toxiques dans l'environnement).

Le Sycotom fait différentes propositions :

- aller au-delà des obligations réglementaires comme la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS), en mettant en place un réseau de sentinelles qui interpelleront le Sycotom et

lui signaleront les problèmes. Une élue d'Ivry-sur-Seine se plaint de l'absence d'information fournie par les responsables du site lorsqu'un bruit d'explosion a été entendu par le voisinage ;

- créer des indicateurs plus lisibles. Les avis sont partagés sur cette proposition. Le représentant d'Attac ne souhaite pas une simplification des indicateurs mais une clarification des tableaux présentés par le Sycotom et la Tiru (exploitant actuel de l'usine). D'autres regrettent l'absence de formation des membres de la CLIS ;
- déléguer et financer un contrôle annuel à un collectif d'associations. Les associations choisiront l'opérateur. Les associations locales sont ouvertes à cette proposition, contrairement au représentant du CNIID qui estime que les contrôles inopinés ne doivent pas être du ressort des associations mais de celui de l'État. Il regrette que l'État ne se donne pas les moyens d'un contrôle plus effectif et indique qu'il est difficile pour les associations de trouver des laboratoires indépendants.

Le Sycotom indique qu'il mesure en continu un certain nombre de substances (l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, les dioxydes d'azote, le monoxyde de carbone, les poussières). Celles, comme les dioxines, que les technologies actuelles ne permettent pas de mesurer en continu, font l'objet d'un prélèvement en continu mais d'une analyse réalisée en différé, en laboratoire.

Divergences sur le bilan environnemental de l'incinération

Le Sycotom, appuyé par les professionnels de l'incinération, considère que l'incinération est une alternative aux énergies fossiles, dans la mesure où la vapeur fournie

évitent de brûler pour se chauffer des énergies non renouvelables comme le charbon ou le gaz. Pour autant le Syctom ne considère pas l'incinération des déchets comme une source de production d'énergie renouvelable et rappelle que, sans sa composante chauffage, elle ne rentrerait pas dans les critères de valorisation.

Pour certaines associations (comme le CNIID, ATTAC, les Amis de la Terre, FNE) et certains membres du public, l'incinération émet au contraire des gaz à effet de serre, produit des mâchefers toxiques disséminés sur le territoire et n'est donc pas une source d'énergie verte.

Les associations rejettent « une vision du projet centrée sur la valorisation des déchets conduisant à voir prioritairement les déchets sous l'angle d'une source potentielle d'énergie ». Plusieurs participants s'étonnent ainsi que l'intitulé du projet comporte le terme de « valorisation organique et énergétique ». Ils souhaitent que les efforts soient avant tout tournés vers la prévention parce que « tout bien de consommation implique tout au long de son cycle de vie l'utilisation de matières premières et la production de gaz à effet de serre ». Ils estiment que la valorisation d'un déchet n'annule pas pour autant son passif vis-à-vis de l'environnement et qu'à ce titre il n'y a pas lieu d'inciter à jeter.

Incinération et prévention

Point de rencontre des deux logiques contradictoires mentionnées plus haut, la taille de l'incinérateur, ainsi que sa modularité, nourrissent la controverse.

Quel dimensionnement pour l'unité d'incinération ?

Le Syctom estime que le dimensionnement prévu par le projet est fondé sur

des hypothèses de gisement réalistes (il s'appuie sur l'évaluation réalisée par ses services ainsi que sur une étude réalisée par le CREDOC) et qu'il a encore été minoré de 30 000 tonnes pour établir le dimensionnement de l'usine. Les associations ont demandé un audit externe indépendant sur le modèle de prévisions du Syctom (cf. page 52).

Des demandes formulées en fin de débat appellent le Syctom à étudier des scénarios alternatifs propres à diminuer de manière significative la capacité d'incinération du centre d'Ivry et qui pourraient même aller jusqu'à abandonner la reconstruction d'une usine d'incinération à Ivry : mise en place de politiques ambitieuses de réduction des déchets, mutualisation de traitement avec d'autres usines en sous-capacité.

Plusieurs participants estiment que la rentabilité de l'installation impose au Syctom de brûler le plus possible de déchets. Le Syctom indique qu'en tant que service public, il n'a pas d'obligation de rentabilité et que le type de contrat qui le lie à l'exploitant de l'usine ne comporte aucune incitation à traiter davantage de déchets.

Plusieurs participants considèrent que le développement de l'isolation des logements et du chauffage par les énergies renouvelables comme la géothermie pourrait permettre de limiter les besoins en chaleur provenant de l'usine et donc de réduire son dimensionnement. La Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) indique qu'elle aide ses clients à réduire leur consommation d'énergie et qu'elle mène plusieurs projets de diversification énergétique. Elle précise que la mise en œuvre de ces projets ne lui permettra pas de se dispenser de l'énergie produite par la valorisation des déchets ménagers non recyclables.

Quelle modularité ?

Si FNE (France Nature Environnement) reconnaît qu'il serait stupide de ne pas récupérer l'énergie de l'incinérateur, elle craint les effets pervers du couplage incinération et réseau de chaleur. Les associations souhaitent que le Syctom, les élus, les collectivités et les entreprises concentrent leurs efforts sur la prévention afin de se diriger progressivement vers l'abandon de cette filière.

Le Syctom illustre sa volonté de dimensionner son centre au plus juste en prévoyant 50 % de capacité d'incinération en moins (et 20 % en traitement global). Il ajoute qu'à chaque fois qu'une de ses usines d'incinération arrive au terme de son exploitation, la capacité de la nouvelle unité est généralement revue à la baisse ; cela a été le cas d'Isséane (moins 15 %), c'est le cas d'Ivry aujourd'hui.

À la question « pourquoi ne pas avoir prévu plus de fours pour permettre une plus grande modularité ? », le Syctom explique que, pour une question de place et de continuité de service, deux fours seulement sont prévus. Mais il précise que l'on peut aisément baisser la charge de chacun des fours de 30 %, et/ou remplacer les déchets par de la biomasse (notamment des déchets de bois) si le volume des déchets à incinérer venait à diminuer.

6. Sur l'intégration urbaine, le coût et le financement du projet : encore beaucoup de questions sans réponses

Intégration urbaine

Trois cabinets sollicités par le Sycotom ont présenté leurs esquisses de projets. Elles présentent des caractéristiques techniques et des fonctionnalités très semblables, en répondant à un cahier des charges précis. L'approche architecturale et l'intégration urbaine relèvent cependant de visions différentes : caché ou mis en valeur, plus ou moins enterré, paysager et pédagogique ou soucieux de rendre sa cohérence à un territoire divisé par le périphérique.

Autre différence entre les projets : la maturation du compost. Deux bureaux d'étude prévoient qu'elle ait lieu sur le site. Le troisième envisage, pour des raisons d'emprise au sol et de pollution de l'air, de procéder à la maturation du compost à proximité de l'endroit où il sera utilisé.

Le projet doit être l'occasion de créer une nouvelle liaison urbaine entre Paris et Ivry-sur-Seine. Les bureaux d'étude proposent des tracés différents.

Les associations expriment leur préférence pour une usine non camouflée et demandent des garanties sur les efforts déployés pour maîtriser les nuisances olfactives.

Les associations sont unanimes à souhaiter le maintien du panache de fumée afin de préserver une vigilance quotidienne. Certains élus préfèrent pour leur part sa suppression, rendue possible par un dispositif anti-panache qui n'a « pas d'impact sur la quantité de polluants rejetés dans l'atmosphère » (Sycotom).

Pour les associations, la hauteur des cheminées doit tenir compte de la hauteur des futurs immeubles autour de l'usine, afin

de faciliter la dispersion des émissions, contrairement à ce qui se passe pour le centre Isséane à Issy-les-Moulineaux.

Deux grandes phases de chantier sont prévues :

- une première à partir de 2014 pour mise en service en 2019 de l'unité d'incinération ;
- une deuxième jusqu'à la mise en route en 2023 de l'unité de méthanisation.

Le Sycotom se dit déterminé à limiter les impacts pendant le chantier. Il prévoit :

- l'évacuation des déblais et la livraison des matériaux par voie fluviale ;
- le respect des horaires de chantier ;
- une gestion rigoureuse des déchets : tri sur place, recyclage des bétons provenant de la démolition d'ouvrages de génie civil.

Une élue verte d'Ivry-sur-Seine craint l'accumulation de plusieurs chantiers pendant une longue période : refonte du quartier Masséna Bruneseau, réalisation d'Ivry confluence, reconstruction de l'usine d'Ivry.

« Il faut réfléchir sur des choses très précises pour que la vie ne devienne pas un enfer pendant de très longues années pour les gens qui vivent là ».

Elle craint un manque de coordination notamment avec la ville voisine de Paris et alerte sur la nécessité d'un vrai travail collectif pour minimiser les conséquences des chantiers pour les riverains.

Le Sycotom s'engage à élaborer une charte de qualité environnementale qui intégrerait une maîtrise des nuisances du chantier et propose de désigner des sentinelles pendant et après les travaux. À plusieurs

reprises, il fait part de sa volonté de limiter le transport routier en favorisant l'acheminement et l'évacuation des matières par le chemin de fer et la voie fluviale. Pour ce faire, il est prévu de construire un tunnel reliant l'usine au port situé à quelques centaines de mètres en bord de Seine. Cette volonté est bien accueillie par le public.

Coût et financement

Comme le souligne une élue verte, les aspects financiers ont été peu abordés pendant le débat, alors qu'ils représentent un élément important dans un contexte de diminution des ressources des collectivités avec la suppression de la taxe professionnelle.

Le Syctom indique que le coût du projet s'établirait entre 737 et 787 millions d'euros HT.

Il s'agit de coûts bruts, hors coûts de dépollution des sols, hors coûts d'installations externes au site et hors acquisition foncière. Le Syctom annonce une marge d'erreur d'environ 20 %.

Le financement prévisionnel de ce projet repose sur des subventions à hauteur de 10 %, de l'autofinancement à hauteur de 10 % également, et un recours à l'emprunt pour 80 %. Le Syctom souhaite toutefois que le montant des subventions soit porté à 30 % du projet.

À la demande d'associations, le Syctom a donné une ventilation des coûts par principaux postes de dépenses distinguant notamment les deux modes de traitement :

- incinération : 300 millions d'euros ;
- TMB/méthanisation/compostage : 330 millions d'euros ;
- transport : 60 millions d'euros ;
- reconstruction garage à bennes et voirie : 40 millions d'euros ;
- travaux préparatoires : 40 millions d'euros.

Les associations craignent que le coût important du projet ne fragilise le financement des efforts de prévention. Le Syctom indique que l'investissement ne représente qu'un tiers du coût du traitement des déchets (2/3 dédiés au fonctionnement) et n'est donc pas déterminant selon lui.

Le Syctom indique que, « dans l'hypothèse d'une inflation de 3 %, l'augmentation de la redevance est estimée à 3,5 % en moyenne par an pendant la période de construction du centre (2010-2023) hors TGAP (qui représente 1 %) supportée par le Syctom. Toutefois, la redevance finance l'ensemble des besoins du Syctom, et pas seulement ceux liés au futur centre d'Ivry-Paris XIII ». Ce sont par la suite les communes et intercommunalités, adhérentes du Syctom, qui fixent le taux d'évolution de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Il leur appartient donc d'intégrer ou non la totalité de l'évolution des redevances appliquées par le Syctom dans le taux de la TEOM, sachant que celle-ci finance également les dépenses de collecte.

7. Sur la concertation pour la suite du projet : une nécessité partagée mais des points de vue éloignés quant aux modalités

Poursuivre comme avant ou changer de dispositif ?

Le Syctom propose de prolonger la concertation engagée depuis 2003 sur la base du comité de pilotage créé pour le suivi des études de faisabilité.

L'élargissement de ce comité de pilotage est envisagé par le Syctom afin d'accompagner la poursuite des études, de tirer les enseignements des retours d'expérience de l'Ademe sur la méthanisation et le TMB, ainsi que de l'expertise complémentaire réalisée dans le cadre du débat public. La question du panache pourrait être abordée de même que l'intégration de l'équipement dans un contexte urbain en évolution.

Ce nouveau comité de concertation serait installé entre juin et octobre 2010 avec deux réunions publiques et deux réunions de sentinelles avant le lancement officiel du projet par le comité syndical du Syctom. Un « comité de concertation Charte de qualité environnementale » est également envisagé de décembre à avril 2011.

Le Syctom propose de mettre en place un certain nombre d'outils de concertation éprouvés dans le cadre de la construction de l'usine Isséane :

- un groupe de sentinelles. Des riverains ou des salariés d'entreprises voisines auront pour mission de surveiller le chantier et signaleront tout dysfonctionnement au Syctom. La nécessité de transparence dans la désignation de ces sentinelles est soulignée par les associations ;

- une charte de qualité environnementale. Les municipalités conviées aux réunions trimestrielles pourraient y inviter les associations ;
- un espace d'information, des visites du chantier et le lancement d'un espace d'expression sur le site internet sont également proposés.

Les associations préfèrent la création d'une structure permanente de concertation depuis la définition du cahier des charges du projet jusqu'au terme des travaux.

Les responsables des associations ayant participé aux réunions du précédent comité de pilotage estiment n'avoir pas pu appréhender le projet dans ses objectifs et ses caractéristiques détaillées. Elles se félicitent que le débat leur ait enfin permis de le faire.

L'association Tam-Tam regrette le manque d'ambition des propositions du Syctom à l'égard des modalités de concertation et demande que l'on ne passe pas directement de la discussion sur les études de faisabilité à la discussion sur le mode de gestion de travaux. Elle souhaite que la concertation post-débat public porte d'abord sur le cahier des charges des études qui permettront de finaliser le projet (notamment pour définir le dimensionnement) et sur le choix de l'équipe qui le réalisera. Elle propose qu'une structure spécifique soit créée au service d'une concertation continue et approfondie, à l'image des comités permanents de concertation de Paris Rive gauche et des Halles.

Ce comité de concertation, inspiré de la charte de concertation de 1996, intégrerait les communes concernées, les associations, les conseils de quartier éventuellement, les entreprises riveraines, les associations de commerçants avec :

- des réunions plénières pour accompagner l'élaboration du projet et d'organiser les échanges entre toutes les parties prenantes ;
- des groupes de travail pour travailler sur des thèmes spécifiques ;
- un bureau composé du maître d'ouvrage et des associations pour cogérer le processus, la décision finale revenant au maître d'ouvrage ;
- un garant indépendant pour assurer le bon fonctionnement et la transparence du système.

Le Sycotom fait remarquer aux associations que le projet consiste en la reconstruction d'un équipement public qui n'est pas de l'ampleur des opérations Paris Rive gauche ou Les Halles.

Selon Tam-Tam, ce comité devrait ensuite se prolonger en comité de suivi de chantier : une structure d'échange préférable à un dialogue entre le Sycotom et des interlocuteurs épars. Ce comité pourra être remplacé après la phase chantier par d'autres structures de concertation.

La mise en place d'un garant est envisagée

Tam-Tam et les Verts d'Ivry demandent la mise en place d'un garant indépendant pour cette concertation. Le Sycotom répond qu'il n'y est pas opposé mais que sa désignation devra faire l'objet d'un consensus de toutes les parties prenantes.

8. Sur le déroulement du débat : une mobilisation citoyenne décevante en dépit d'une forte implication des associations

La CPDP fait 3 constats :

1. *une mobilisation du public décevante*
2. *une forte implication des associations*
3. *un maître d'ouvrage très critique vis-à-vis du débat*

Une mobilisation du public décevante

De nombreux participants (associations, résidents, le maire d'Ivry...) ainsi que la CPDP regrettent un manque de mobilisation citoyenne sur ce débat comme, plus globalement, sur d'autres questions publiques.

La CPDP y voit trois raisons :

- il s'agit d'une **reconstruction** et non d'un nouveau projet

Le centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII est implanté depuis 1969, il fait en quelque sorte « partie du paysage » même si sa présence ne rassure pas tout le monde. Sa reconstruction dès lors interpelle moins les habitants que s'il s'agissait de construire un nouvel équipement (pont, autoroute, parc éolien), quand bien même les objectifs du projet et ses caractéristiques en feraient un centre de traitement complètement différent.

- **le projet est très avancé et ne propose pas d'alternative**

Le nouveau centre de traitement présenté au débat par le Syctom, fixe des objectifs (en termes de tonnages de déchets à traiter, d'alimentation du réseau de chaleur urbain, de périmètre de bassin

versant, de diversification des procédés...) et des caractéristiques (nombre de fours, flexibilité...) qui laissent peu de place à débat pour les non-initiés. Son opportunité, ses objectifs et ses caractéristiques ayant fait en amont l'objet d'une élaboration commune, il est le fruit d'un consensus des 84 communes du syndicat. Dès lors, il apparaît au public comme « ficelé » et sans véritable alternative, en dépit des trois approches d'insertion urbaine différentes.

- le débat est intervenu **trop tard** dans le processus de décision

En raison du processus, sans doute long et difficile, qui a conduit à son élaboration commune, le projet mis en débat est si abouti qu'il ne permet pas de remettre en question ses composantes principales.

Ce constat repose la question de la bonne temporalité du débat public dans la conception d'un projet : en effet, la convention internationale d'Aarhus impose de « favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement », « d'encourager la participation du public dès le début d'une procédure d'aménagement, c'est-à-dire lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence ». Elle précise que « le résultat de sa participation doit être pris en considération dans la décision finale, laquelle doit faire également l'objet d'une information » et que « le débat public doit intervenir suffisamment tôt pour que les caractéristiques du projet puissent encore être modifiées ».

Afin d'éclairer le public sur les choix qui ont accompagné l'élaboration du projet, la CPDP a demandé au Sycotom, au début du débat, d'exposer en réunion publique le cheminement de la réflexion qui avait abouti au projet. Dans son esprit, cet éclairage aurait permis au public de mieux comprendre les arbitrages et les directions choisies et donc de mieux s'approprier des décisions prises avant de le consulter. Ce cheminement n'a sans doute pas été suffisamment mis en avant lors des interventions du Sycotom. Dès lors il n'est guère étonnant qu'au fur et à mesure du débat, les associations, représentatives du public, aient pris des positions de plus en plus critiques envers un projet qui leur apparaissait comme déjà entériné.

Une forte implication des associations

Une des particularités de ce débat réside dans le fait que les associations se sont mobilisées dès le début du débat et ont fait preuve d'une grande assiduité à toutes les réunions. Cela est sans doute dû au fait qu'elles ont été associées en amont à la concertation et qu'elles s'étaient déjà familiarisées avec le projet. Elles ont exprimé leur satisfaction quant à la possibilité qui leur a ainsi été donnée de mieux comprendre le projet et d'obtenir des informations précises de la part de l'équipe projet du Sycotom ainsi que des éclairages d'experts de nature à le situer dans un contexte plus large, au niveau national et européen.

Cependant, bien que certaines d'entre elles aient trouvé ce débat « passionnant et fructueux », la plupart des associations regrettent d'avoir manqué de temps pour relayer l'information et auraient souhaité que le débat se prolonge.

Les nombreuses contributions au débat ont émané soit de chacune d'entre elles, soit d'une initiative commune (« plateforme associative »). Pour plus de facilité, nous avons employé souvent dans ce compte rendu le terme générique d'associations pour les désigner, nous espérons qu'elles nous pardonneront.

Un maître d'ouvrage très critique vis-à-vis du débat

Le Sycotom regrette également que le débat n'ait pas rencontré un plus large public. Il estime que les associations ont adopté des positions radicales nuisibles à la confrontation des arguments et, de ce fait sans doute, leur dénie le rôle de représentantes des habitants. Le Sycotom a également remis en cause le choix du bureau d'études mandaté par la Commission nationale de débat public pour mener l'expertise indépendante demandée par les associations sur l'évaluation du gisement, ainsi que ses conclusions.

À la réunion de clôture, son président a adressé des critiques à la CPDP, estimant insuffisante la présence des élus et imparfaite l'application du principe d'équivalence. Il a estimé que, loin d'apporter des éléments de réflexion enseignants pour l'élaboration du projet, les conclusions du débat étaient par avance fragilisées.

La CPDP prend acte de ces critiques et regrette ces prises de positions. Elle ne s'étonne pas qu'un débat public sur un tel projet de reconstruction ait mobilisé davantage de critique organisée que de soutien populaire, pour les raisons qu'elle vient d'exposer. Elle aurait apprécié que le partage de cette évidence conduise le Sycotom à considérer le débat public pour ce qu'il est, à savoir une concertation démocratique largement ouverte où les interlocuteurs contribuent librement sur un projet à construire, et non pas comme une recherche d'adhésion du public à une décision déjà prise.



2.

Saisine,
préparation
et déroulement
du débat

1. La saisine et la décision de la Commission nationale du débat public

La Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie¹ le 12 janvier 2009 par le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom) de son projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets ménagers.

Le 4 mars 2003, la Commission nationale du débat public a décidé de la tenue d'un débat public sur ce projet, débat dont elle assurerait l'organisation². Elle a, en effet, estimé que la démarche du Syctom « constitue un exemple d'intérêt national », que « l'impact du projet sur l'aménagement du territoire est important », que l'impact sur l'environnement est « significatif » et que « l'ampleur du projet nécessite la participation du public » tout au long de son élaboration. Elle a nommé Philippe MARZOLF Président de la Commission particulière du débat public.

Sur proposition de ce dernier, la Commission nationale a nommé le 1^{er} avril Anne-Laure BEDU, Alain MARABOUT, Laurence MONNOYER-SMITH et Jean-Paul PUYFAUCHER membres de la Commission particulière³.

1. Cf. annexe 1
2. Cf. annexe 2
3. Cf. annexe 3

2. La préparation du débat

L'organisation de la Commission particulière

Les membres de la Commission particulière

- Philippe MARZOLF, éco-conseiller, Vice-Président de la Commission nationale du débat public.
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable.
- Alain MARABOUT, avocat retraité.
- Laurence MONNOYER-SMITH, Professeur d'université spécialiste du débat public et des technologies de l'information et de la communication.
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur travaux publics retraité, Commissaire-enquêteur.

Le Secrétariat général

Le Secrétariat général était composé d'Aurélien RATEAU (Secrétaire général), MarieBELMONTE (assistante), Dominique de LAUZIERES (chargée de communication) et David PROTHAIS (chargé de mission internet).

La Commission a été conseillée par Alain DESSAGNE (agence KFH).

Les locaux ont été situés à Ivry-sur-Seine dans l'environnement immédiat du centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII.

La préparation avec le maître d'ouvrage

Après avoir rencontré le Président du Sycdom, Philippe MARZOLF a présenté la démarche de débat public aux élus du Sycdom à l'occasion du Comité syndical qui s'est tenu le 25 mars 2009. Il a également rencontré par la suite deux des Vice-Présidents du Sycdom.

En parallèle, neuf rencontres ont été organisées avant l'ouverture du débat avec l'équipe technique du Sycdom afin d'échanger d'abord sur les aspects logistiques de l'installation du Secrétariat général, puis sur les premières modalités d'organisation du débat public.

Les rencontres avec le maître d'ouvrage ont également permis d'échanger sur les premières versions du dossier du maître d'ouvrage. Sa version finale a été soumise à la CNDP et jugée suffisamment complète le 2 septembre 2009.

Au cours du débat, le public a jugé trop sommaires les informations fournies par le Sycdom sur le coût et le financement du projet. Le Sycdom a alors rédigé une note complémentaire qui a été mise en ligne sur le site internet le 11 décembre 2009.

Le dossier du maître d'ouvrage fait référence à plusieurs études que le Sycdom a confiées à des organismes extérieurs. Elles ont été mises en ligne sur le site du débat public dès leur transmission à la Commission avant l'ouverture ou au cours du débat public pour certaines d'entre elles.

Tableau : Les études disponibles sur le site internet

Auteurs	Intitulés
Bio-tox	Synthèse des connaissances sur les impacts environnementaux et les risques sanitaires de l'incinération, de la méthanisation et des centres de stockage
Bio-tox	Synthèse des études réglementaires, d'évaluation des risques et environnementales de l'usine Ivry-sur-Seine
Credoc	Prévision à l'horizon 2023 de la production des déchets ménagers et assimilés dans le secteur sud-est du territoire du Sycotom
Credoc	Prospective 2050 dans la production des déchets ménagers et assimilés dans le secteur sud-est du territoire du Sycotom
BRGM	Évaluation de scénarios de gestion des déchets du secteur sud-est du Sycotom à l'horizon 2020
Groupement Berim	Étude de faisabilité – rapport de synthèse
Groupement Bonnard et Gardel	Étude de faisabilité – rapport de synthèse
Groupement Girus	Étude de faisabilité – rapport de synthèse

4. Cf. annexe 4

5. Zone dont les déchets ménagers sont traités par le centre d'Ivry/Paris XIII.

Les rencontres préparatoires des acteurs

Dès la décision de la CNDP d'organiser un débat public, la Commission a entrepris de rencontrer les acteurs concernés par le projet⁴. Au contact de ces derniers, la Commission souhaitait appréhender le projet et son contexte afin de structurer le débat public. Elle souhaitait également proposer aux acteurs de relayer l'information sur le débat dans leurs outils de communication.

Les Maires des 12 arrondissements et des 14 communes du bassin versant⁵ du centre de traitement des déchets ont été contactés et rencontrés pour une bonne partie ainsi que les élus d'autres collectivités, notamment le Conseil régional.

La Commission a par ailleurs rencontré les responsables institutionnels, notamment les services de l'État, de même que les associations membres du Comité de pilotage du projet et un certain nombre d'experts et d'acteurs économiques de la gestion des déchets.

Au total, 47 rencontres ont été organisées, 19 avec des élus, 14 avec des associations, 10 avec des experts et acteurs économiques et 4 avec des institutionnels.

Propositions des thèmes du débat par le public

La Commission a souhaité associer le grand public à la préparation du débat. Entre le 6 juin et le 8 juillet, elle a ainsi donné la

possibilité aux internautes de proposer des thèmes de débat dans un premier temps puis de les classer.

33 contributions ont été reçues, de la part de 11 utilisateurs différents. Un travail de synthèse de la CPDP a fait ressortir 12 thèmes. 24 utilisateurs ont ensuite noté l'importance qu'ils accordaient à chacun d'entre eux.

Le classement qui a résulté de cette consultation faisait nettement ressortir les interrogations quant à l'impact sur la santé et l'environnement du nouveau centre de traitement. De manière plus spécifique, les bilans énergétiques et environnementaux des deux modes de traitement des déchets envisagés (incinération et méthanisation) étaient également questionnés et une comparaison était suggérée avec des traitements alternatifs comme le réemploi, la réutilisation, le compost ou le recyclage. Venaient par la suite des questions sur les moyens de contrôle et d'information du centre, les prévisions de volume de déchets et leur réduction, l'impact du centre de traitement sur le plan architectural, les mesures prises pendant la réalisation des travaux et les modes de transport des déchets.

La réunion d'échange sur les modalités du débat public

Forts des contributions du Sycotom, des acteurs rencontrés et des internautes, la Commission a construit des modalités de déroulement du débat qu'elle a souhaité partager avec les acteurs impliqués dans cette phase de préparation. Elle a ainsi organisé le 9 juillet 2009 une réunion d'échange sur les modalités du débat à laquelle 52 personnes ont participé (CPDP et Sycotom exclus).

C'est à l'issue de cette réunion que les modalités définitives ont été établies et vali-

dées par la CNDP le 2 septembre 2009⁶.

Outre le plan de communication détaillé ci-après, le nombre de réunions publiques était fixé à neuf, une réunion d'ouverture, trois réunions thématiques, quatre réunions locales et une réunion de clôture.

Avec cette structuration, la Commission souhaitait faire débattre de l'opportunité du projet dans son contexte notamment réglementaire, lors de la réunion d'ouverture. Les trois réunions thématiques devaient ensuite permettre au public de découvrir l'état des connaissances sur les différentes filières de gestion des déchets prévues dans le projet (prévention/tri, incinération et méthanisation). Riche de ces connaissances, le public a pu approfondir les différents aspects du projet (modes et capacités de traitement, impacts environnementaux et sanitaires, insertion urbaine, coût et gouvernance) lors des réunions locales. Enfin, la CPDP, le Sycotom et les acteurs ont été invités à restituer les enseignements qu'ils tiraient du débat.

À noter que l'ordre du jour des réunions a parfois évolué pour mieux tenir compte des avancées du débat et des demandes du public :

- la première réunion locale a été l'occasion, outre l'examen des modes et capacités de traitement du projet, de présenter sa genèse et les alternatives étudiées par le Sycotom ;
- l'ordre du jour de la dernière réunion locale a également été modifié pour donner plus de place à l'examen des propositions faites jusque là par le Sycotom et les acteurs du débat public.

Des moyens de participation internet⁷ étaient également prévus ainsi que la constitution d'un groupe de travail sur le gisement de déchets⁸.

6. Cf. annexe 5

7. Pour plus de précisions, se référer à la partie 4.2

8. Pour plus de précisions, se référer à la partie 4.4

3. La publicisation du débat

De nombreuses actions de communication ont été entreprises afin de faire connaître la tenue du débat auprès du grand public.

En amont du débat

La journée portes ouvertes organisée le 6 juin 2009 par le Syctom sur le site d'Ivry a été la première opportunité pour la Commission de faire connaître le débat public. Des dépliants présentant le débat ont été distribués aux 350 visiteurs pour les inviter notamment à proposer des thèmes de débat sur le site internet du débat public. Ces dépliants ont également été mis à la disposition des participants à différents séminaires organisés aux mois de juin et juillet 2009 par l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France, l'Ademe, la ville d'Ivry-sur-Seine... Un premier communiqué de presse a été diffusé.

Au lancement du débat

La Commission a décidé que l'ensemble des habitants dont les déchets sont traités sur le site d'Ivry/Paris XIII devaient être informés de la tenue du débat. Dans cette optique, le premier numéro du journal du débat ainsi que la synthèse du dossier du maître d'ouvrage ont été distribués dans les 708 000 boîtes aux lettres des 14 communes et 12 arrondissements du bassin versant du site. Lors de la réunion d'ouverture du débat public, plusieurs participants, notamment ivryens, se sont plaints de ne pas avoir reçu cette documentation. La Commission a alors décidé de procé-

der à un autre boîtage avant la phase des réunions locales dans un périmètre plus restreint⁹.

Un dépliant tiré à 50 000 exemplaires et des affiches ont été envoyés à toutes les mairies du bassin versant afin d'être mis à disposition dans les lieux publics.

Le premier numéro du journal du débat et la synthèse du dossier du maître d'ouvrage ont également été adressés à un fichier de près de 4 000 noms constitué sur la base de la liste des destinataires de la lettre du Syctom enrichie des contacts de la CPDP. Le dossier complet du maître d'ouvrage a été adressé initialement à près de 500 personnes.

Durant le débat

Le plan de communication initial

Afin de faire parvenir les documents successifs du débat au public intéressé, le fichier a été complété tout au long du débat avec les adresses des personnes ayant retourné la Carte T présente dans le premier numéro du journal du débat ou s'étant inscrites sur le site internet du débat public.

Ainsi, un second courrier a permis de diffuser fin octobre le deuxième numéro du journal du débat, les 2 premiers cahiers d'acteurs et d'annoncer les réunions locales. Au mois de novembre, le troisième envoi comportait deux autres cahiers d'acteurs et présentait l'ordre du jour modifié de la dernière réunion locale. Enfin, les 11 cahiers d'acteurs publiés en fin de débat ont fait l'objet d'un qua-

9. Pour plus de précisions se référer à la partie 3.3

trième pli début décembre dans lequel était également annoncée la réunion de clôture du débat.

Deux jeux d'une exposition itinérante comportant 6 panneaux (3 présentant le débat et 3 présentant le projet) ont été proposés aux mairies du bassin versant et ont circulé dans les mairies et lieux publics tout au long du débat.

Des affiches annonçant chacune des réunions ont été imprimées. Quelques jours avant chaque réunion, un prestataire proposait aux commerçants des villes concernées par la réunion de les mettre en vitrine. Elles étaient également envoyées aux mairies pour un affichage dans les lieux publics et distribuées aux associations qui souhaitaient les afficher.

Les actions de communication complémentaires

Devant une participation modérée aux premières réunions publiques, la Commission a décidé de mettre en place des moyens supplémentaires :

Durant les réunions thématiques :

Deux séances de tractage ont eu lieu avant la réunion thématique consacrée à l'incinération (20 000 tracts diffusés) à la sortie de 10 stations de métro et RER du sud-est de Paris, d'Ivry-sur-Seine et Charenton-le-Pont. Cette opération a été renouvelée avant la réunion thématique consacrée à la méthanisation.

Avant les réunions locales :

Un tract a été distribué dans 28000 boîtes aux lettres du périmètre de proximité de l'usine. Un autre prestataire, titulaire notamment du marché de boîtage du journal municipal d'Ivry-sur-Seine, a été choisi pour l'occasion. Il a été convenu qu'il procéderait à une nouvelle distribution si des lacunes dans la diffusion initiale étaient signalées. Cela a été le cas à Charenton-le-Pont où une deuxième distribution a eu lieu le jour de la réunion publique tenue dans cette ville.

Ce tract a également été distribué à deux reprises à la sortie de 8 stations de métro et RER ainsi que sur 4 marchés d'Ivry, Charenton-le-Pont et du 13^e arrondissement de Paris.

Une affiche présentant les 4 réunions locales a été publiée et diffusée chez les commerçants du périmètre de proximité de l'usine.

Tableau : Les principales opérations de communication

Objectifs	Dates	Type de diffusion
Présentation du débat	Juin et juillet 2009	Distribution de dépliants à la journée Portes ouvertes du centre d'Ivry/Paris XIII et lors d'autres événements locaux et nationaux
	Du 8 au 21 septembre	Boîtage de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage et du premier numéro du journal du débat dans les 708 000 boîtes aux lettres du bassin versant
	9 septembre	Routage du premier numéro du journal du débat et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage à 3 939 contacts (dossier complet à 453 contacts)
	9 septembre et 27 octobre	Envoi aux 26 mairies du bassin versant d'affiches et de dépliants pour mise à disposition du public
Mobilisation aux réunions thématiques	5 octobre et 6 octobre	Distribution d'un tract (20 000 ex.) à deux reprises en amont de la réunion publique du 7 octobre dans 10 gares de métro et RER du sud-est de Paris
	9 octobre et 12 octobre	Distribution d'un tract (30 000 ex;) à deux reprises en amont de la réunion publique du 13 octobre dans 10 gares de métro et RER du sud-est de Paris.
Mobilisation aux réunions locales	28 octobre	Routage du deuxième numéro du journal du débat et des deux premiers cahiers d'acteurs à 4 617 contacts
	du 29 octobre au 3 novembre	Boîtage d'un tract comportant le calendrier des réunions locales dans les 28 000 boîtes aux lettres du périmètre de proximité de l'usine.
	du 30 octobre au 2 novembre	Distribution de tracts (30 000 ex.) sur 4 marchés et à deux reprises aux sorties de 8 métros et RER du sud-est de Paris
	20 novembre	Routage de deux cahiers d'acteurs à 4 663 contacts
Mobilisation à la réunion de clôture	4 décembre	Routage des 11 derniers cahiers d'acteurs à 4 664 contacts

La presse

La Commission a entretenu des relations avec la presse durant la préparation et pendant le déroulement du débat. Trois communiqués de presse ont été publiés pendant le débat et un déjeuner avec des journalistes a été organisé avant les réunions locales. Plus de 50 articles, brèves et dépêches ont relaté le débat dans la presse nationale, locale, professionnelle...

Communiqué n° 2 - 20/11/09

Près de 20 propositions en discussion à 3 semaines de la fin du débat public le 11 décembre, et réunion de clôture du débat public le 14 décembre.

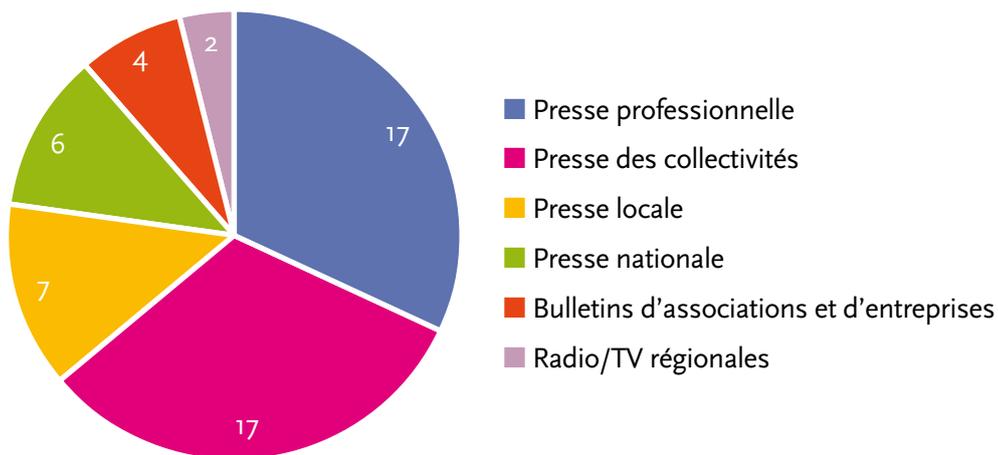
Communiqué n° 3 - 09/12/09

Les deux derniers rendez-vous du débat : présentation de l'audit externe le 11 décembre et réunion de clôture du débat public le 14 décembre.

Communiqué n° 1 - 12/06/09

À 10 semaines de son ouverture, la Commission particulière du débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII invite les Franciliens à participer aux choix des thèmes qui seront débattus. La parole est à vous !

Nombre d'articles, dépêches et brèves (support papier ou internet) publiés de la décision de la CNDP à la clôture du débat public



4. L'utilisation des moyens d'information et de participation

Un certain nombre d'outils ont été mis en place pour permettre à un public préalablement informé de la tenue du débat de s'informer, de poser des questions et d'exprimer son avis.

Les réunions publiques

Après la réunion d'ouverture le 22 septembre, trois réunions thématiques ont été organisées au mois d'octobre, quatre réunions locales au mois de novembre, avant la réunion de clôture, le 14 décembre.

Plus de cinquante interventions ont été faites depuis la tribune (hors Sycotom et CPDP) lors des réunions publiques¹⁰. Il s'agissait

de 24 interventions d'experts et acteurs économiques, de 19 interventions d'associations locales ou nationales et de 9 interventions de collectivités et institutions. Les interventions ont été plus nombreuses lors des réunions d'ouverture et thématiques (6 en moyenne) que lors des réunions locales (4 en moyenne) où les échanges avec la salle ont été plus nombreux et plus longs.

L'assistance aux 9 réunions publiques du débat a compté près de 1 000 personnes. Mais, bon nombre des participants ayant assisté à plusieurs réunions, il faut considérer que le nombre global de participants aux réunions publiques est sensiblement inférieur à cette estimation.

10. Cf. annexe 6

Date	Thème de la réunion	Participants présents dans la salle	Intervenants en tribune (CPDP & Syctom exclus)
RÉUNION D'OUVERTURE DU DÉBAT PUBLIC			
mardi 22 septembre	Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?	180	9
RÉUNIONS THÉMATIQUES			
jeudi 1 ^{er} octobre	La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?	60	7
mercredi 7 octobre	Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?	120	9
mardi 13 octobre	La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?	115	5
RÉUNIONS LOCALES			
jeudi 5 novembre	Quels modes et capacités de traitement ?	80	4
jeudi 12 novembre	Quels impacts environnementaux et sanitaires ?	115	3
lundi 16 novembre	Quelle insertion dans le quartier ?	60	6
mercredi 25 novembre	Coût et financement du projet Propositions issues du débat public	60	4
RÉUNION DE CLÔTURE			
lundi 14 décembre	Les enseignements du débat public	170	5
TOTAL		960	52

La réunion d'ouverture et les trois réunions thématiques ont été filmées et diffusées en direct sur internet. Chacune a fait l'objet de 30 à 50 connections¹¹. Les vidéos des réunions ont ensuite été mises en ligne sur le site du débat public ainsi qu'un film « Morceaux choisis » d'une vingtaine de minutes.

La participation aux réunions publiques peut être jugée faible au regard du bassin versant concerné et modérée à l'échelle des trois communes et arrondissements riverains du site¹².

11. Pour plus de précisions, se référer à la partie 4.2

12. Ce constat est analysé au sein de la partie 8 de la première partie

13. Ces données brutes sont à analyser avec précaution car elles peuvent comprendre des visites automatiques (moteurs de recherche, flux RSS...)

14. Pour plus de précisions, se référer à la partie 2.4

4.2 Le site internet, le blog du débat, la newsletter et le système questions/réponses

Chiffres clés

- 30 000 visites du site du débat public
- 63 articles et 107 commentaires sur le blog
- 73 commentaires aux 10 documents « enseignements » rédigés par la commission particulière
- 338 inscrits à la newsletter
- 280 questions posées au sein du système « Questions/Réponses »

Le site internet

Le site internet du débat a connu plus de 30 000 visites entre sa mise en ligne en mai 2009 et la clôture du débat fin décembre 2009¹³. Le nombre de visites mensuelles a connu une augmentation régulière au cours des 4 mois de débat, partant de 5 200 visites en septembre pour atteindre plus de 7 000 visites en novembre et décembre.

Le site internet avait deux fonctions principales :

- informer le grand public, en complé-

ment des autres supports décrits précédemment : mise à disposition du dossier du maître d'ouvrage, des études et documents complémentaires ; présentation du débat et de son organisation ; diffusion des cahiers d'acteurs et des contributions au cours du débat ;

- offrir au public des modalités de participation spécifiques à internet, blog, système questions/réponses, complémentaires aux autres modalités proposées dans le cadre du débat.

Parmi les pages les plus visitées, on peut noter, par ordre décroissant :

- la page d'accueil du blog
- la page d'accueil du site
- le dossier du maître d'ouvrage
- le système de questions/réponses
- le calendrier des réunions publiques
- la présentation du débat public

Suivent rapidement les retransmissions vidéos des premières réunions du débat, ainsi que certains documents complémentaires (étude BRGM, premiers cahiers d'acteurs...). On peut en conclure que le site a prioritairement rempli ses fonctions premières d'information du public sur le dossier du maître d'ouvrage et de mise à disposition du public de certaines modalités de participation en ligne (système questions/réponses, blog).

Consultation des internautes en amont du débat

Comme cela a été dit¹⁴, les internautes ont été invités du 6 juin au 8 juillet à proposer sur le site internet les thèmes qu'ils souhaitaient voir aborder dans le cadre du débat public.

On peut pointer comme limite à ce dispositif la faiblesse de la participation sur

le plan quantitatif (33 propositions de thèmes et 23 notations). Cela est probablement lié à l'absence d'actions de communication majeures de la part de la CPDP à ce stade de préparation du débat. Par ailleurs, l'absence d'informations sur le contenu du projet (le dossier du maître d'ouvrage n'était qu'en préparation) n'était pas non plus favorable à une large mobilisation autour de ce dispositif.

Il a néanmoins conforté la CPDP dans son travail de préparation du débat. L'ensemble des thèmes soulevés ont été couverts par le programme des réunions publiques.

Articulation des dispositifs de participation avec les réunions publiques

L'animation du site reposait en grande partie sur une articulation entre les outils de participation en ligne et les réunions publiques. Dans la semaine précédant chaque réunion, les internautes étaient invités à poser sur le blog les questions qu'ils souhaitaient voir aborder au cours de la réunion. La CPDP se chargeait par la suite de les relayer auprès des intervenants au cours de la réunion. Ce dispositif a bien fonctionné et est à l'origine de 85 commentaires, soit près de 80 % du volume de tous les commentaires émis sur le blog.

À la suite de la réunion étaient mis en ligne les supports de présentation des intervenants à la tribune, le verbatim de la réunion et sa synthèse, ainsi qu'un document rédigé par la CPDP intitulé « les enseignements de la réunion ». Ce dernier document était soumis aux commentaires des internautes en utilisant la plate-forme co-ment.net.

Imaginé pour permettre aux participants à la réunion publique de suggérer des ajouts et des modifications aux enseignements tirés par la Commission, cet outil a été plus fréquemment employé pour

donner un avis complémentaire. 73 commentaires ont été émis sur les 10 documents qui ont été proposés en ligne, en provenance de 14 comptes utilisateurs différents.

La Commission a amendé les enseignements en intégrant les propositions qui lui semblaient justifiées. Les documents issus de ce dispositif sont présentés en 3^e partie du compte rendu.

Ces éléments confirment l'intérêt de ces dispositifs qui ouvrent un espace d'expression complémentaire à celui proposé par la tenue d'une réunion publique. Ils permettent de préparer et de prolonger la réunion publique. Nous devons cependant noter qu'ils n'ont que très rarement généré des fils de discussion entre les parties prenantes (mise à part une discussion sur le blog sur l'impact de l'incinération sur la santé).

Captation et retransmission vidéo des premières réunions du débat

Les quatre premières réunions du débat ont bénéficié d'un dispositif de retransmission vidéo et audio en direct sur internet. Chaque réunion fut l'objet de 30 à 50 visites distinctes. Comparativement à l'affluence en salle de réunion, on peut donc considérer qu'en moyenne ce dispositif de retransmission a permis de mobiliser un public supplémentaire estimé entre 8 % et 40 % de l'effectif du public présent en réunion. 12 questions ont été posées par des internautes au cours des quatre réunions – elles ont été retransmises par la CPDP auprès des intervenants. Le site internet Twitter était utilisé en parallèle pour permettre aux internautes de consulter les supports de présentation des intervenants et pour relayer certains éléments clés de la réunion.

Les extraits vidéos ont été mis à dispo-

sition sur le site du débat dans les jours qui suivaient chaque réunion. Ils restent disponibles et permettent aux internautes de visionner à nouveau les interventions de leur choix. Ils enregistraient plus de 4 500 requêtes à la fin du débat.

Une vidéo de 22 minutes illustrant les interventions des acteurs et du grand public au cours de ces 4 réunions a été réalisée et mise en ligne le 30 novembre. En un mois, elle avait fait l'objet d'une centaine de requêtes.

Le dispositif de captation vidéo et de rediffusion a permis d'élargir le public qui assiste traditionnellement aux réunions, et a permis de diffuser une trace vidéo en complément des documents écrits (verbatim, enseignements). Il a aussi permis à l'occasion de la réunion thématique sur la méthanisation, à un intervenant montpellierain pressenti par la Commission dans l'impossibilité de se déplacer de témoigner de son expérience.

Le blog

Le blog du débat fait partie des pages les plus visitées. La CPDP a décidé de donner la possibilité aux internautes de déposer des commentaires aux articles qu'elle postait mais aussi de publier leurs propres articles. 107 commentaires ont ainsi été postés (dont 25 écrits par la CPDP) ainsi que 63 articles (dont 32 écrits par la CPDP). La publication de nouveaux articles et commentaires était relayée via des flux RSS dédiés et sur le fil Twitter du débat.

Les articles

Parmi les 32 articles écrits par le public, 20 ont été classés dans la rubrique « Contributions ». Ils expriment en effet une position assez large sur le projet en débat et, ce faisant, complètent les cahiers d'acteurs¹⁵.

La catégorisation des articles permet également d'illustrer les principaux thèmes du débat que furent l'incinération (16 articles), la prévention et le tri (15 articles) et les risques et nuisances liées au projet (8 articles).

En complément des articles et commentaires qu'elle a écrits, la CPDP a posté sur le blog 13 articles et 7 commentaires transmis par mail ou par courrier. Ce nombre témoigne du caractère inhabituel de ce moyen d'expression pour certains acteurs notamment institutionnels.

Les commentaires

Ce sont les articles de la CPDP qui furent l'objet du plus grand nombre de commentaires. Cela s'explique aisément par le principe d'animation énoncé plus haut : les internautes étaient sollicités pour poser leurs questions en préparation des réunions. On retrouve donc en tête des articles les plus commentés ceux qui portent sur :

- la réunion du 7 octobre sur l'incinération (19 commentaires) ;
- la réunion d'ouverture du 22 septembre (12 commentaires) ;
- la première réunion locale du 5 novembre (10 commentaires) ;
- ou encore celle du 1^{er} octobre sur la prévention, le tri et le recyclage (9 commentaires).

La fin du débat

Deux articles parus en fin de débat se distinguent :

- l'annonce de la publication du rapport final de l'expertise complémentaire (9 commentaires) ;
- la publication des enseignements du débat (8 commentaires) ;

Ils témoignent du pic d'activité qu'a connu le blog en fin de débat : un tiers des articles et 25 % des commentaires ont ain-

15. Pour plus de précisions, se référer à la partie 4.2

si été publiés entre le 14 et le 28 décembre 2009. On peut faire l'hypothèse que ce regain d'activité s'explique à la fois par une appropriation progressive de cet outil par certains participants au débat et par le fait qu'il s'agissait du seul espace d'expression disponible en fin de débat après la réunion de clôture du 14 décembre.

On peut souligner le fait que les interventions du maître d'ouvrage sur le blog se sont limitées à la publication de commentaires en réaction aux enseignements des réunions publiques rédigés par la CPDP, et en fin de débat au rapport final de l'expertise complémentaire. Malgré les invitations renouvelées de la CPDP, le Sycotom n'a pas souhaité réagir aux articles et commentaires postés par des participants au débat. Cela n'a pas permis au dialogue de s'établir sur le blog, les questions et avis des internautes restant sans réponse de la part de l'institution à laquelle ils étaient bien souvent destinés.

La newsletter

En complément des deux numéros du journal du débat, la CPDP a publié une lettre d'information (*newsletter*) hebdomadaire tout au long des quatre mois du débat. Au total 16 numéros sont parus, entre le 14 septembre et le 29 décembre 2009.

Le nombre d'inscrits a régulièrement crû pour passer de 162 au 22 septembre 2009, date de la réunion d'ouverture du débat, à 338 le jour de sa clôture. 9 personnes ont souhaité se désinscrire au cours de la période. La CPDP en conclut que cet outil a su capter une audience assidue mais de manière très sélective, sans réussir à élargir significativement son public cible.

La démarche d'inscription à cette newsletter était majoritairement volontaire : la personne intéressée devait en demander la réception sur le site en envoyant son

adresse électronique. Le numéro 7, daté du 28 octobre, a été également envoyé à un fichier d'environ 2 500 adresses en proposant aux destinataires de s'inscrire pour recevoir les numéros suivants. L'impact de cette dernière campagne s'est révélé très modeste, avec un gain que l'on peut estimer de l'ordre d'une dizaine d'inscrits supplémentaires.

Le système questions/réponses

Le système questions/réponses (SQR) est comme souvent dans les autres débats publics un lieu d'approfondissement du débat. Si le nombre de questions posées est relativement peu élevé – 280 questions ont été recensées – leur diversité et leur richesse peuvent être soulignées.

Il faut noter qu'une trentaine de ces questions proviennent du blog et ont été introduites par la commission particulière dans le système questions/réponses. Par ailleurs, 21 questions qui portaient sur des aspects ne relevant pas de la compétence du Sycotom, ont été transmises à d'autres institutions. Enfin, certaines questions ne portaient pas à proprement parler sur le projet en débat mais questionnaient notamment le fonctionnement actuel de l'usine (voir par exemple la question n° 194).

La commission avait choisi de répartir les questions relatives au projet soumis au débat public en plusieurs thèmes et en thèmes annexes. Les grands thèmes reprenaient en partie le découpage prévu par la loi qui fonde le débat public, à savoir la distinction entre opportunité, objectifs et caractéristiques du projet. Les questions relatives aux risques et nuisances ont fait l'objet d'une rubrique spécifique.

Au regard de ce classement, on constate le grand équilibre de ces principaux thèmes ; ainsi sur 235 questions entrant dans ce classement :

- l'opportunité du projet recueille 59 questions ;
- les objectifs du projet recueillent 69 questions ;
- les risques et les nuisances recueillent 59 questions ;
- les caractéristiques du projet recueillent 48 questions.

Les 45 questions restantes se répartissent entre les thèmes « Autres questions » (17), « Avis sur le projet » (6), les « Demandes d'informations » (7), et les « Questions sur le débat » (15) adressées à la CPDP.

Les trois sous-thèmes les plus sollicités illustrent bien certaines des préoccupations clés du débat. Il s'agit :

- des risques et nuisances liées à l'incinération (41 questions, 15 %) ;
- de la prévention, du tri et du recyclage (29 questions, 10 %) ;
- des objectifs du projet en ce qui concerne la partie TMB et méthanisation (26 questions, 9 %).

D'une manière générale, le Sycotom a produit des réponses élaborées et personnalisées. Il faut noter d'ailleurs que si le nombre de questions était peu important, rares sont les thèmes abordés qui autorisent l'usage de réponse type.

Le système questions/réponses, nourri par le blog, a montré encore une fois qu'il pouvait être un complément utile au débat. Il permettait d'approfondir des questions qui avaient du mal à trouver leur place lors des réunions publiques ou qui n'avaient pu être traitées faute de temps. Le Sycotom a par exemple pu apporter des éléments techniques supplémentaires sur le rendement énergétique du biogaz issu de la méthanisation d'OMR (voir la question n° 247).

Mais c'est dans le domaine des coûts et du financement que le système questions/réponses a permis d'apporter des compléments à un exposé que certains participants au débat public avaient estimé trop succinct lors de la réunion du 25 novembre 2009 (voir en particulier les questions n° 263 et 275).

Il faut néanmoins souligner le délai de réponse du Sycotom, extrêmement long, supérieur à 50 jours en moyenne. 94 questions, soit 41 % du nombre total de questions qui lui étaient adressées, restaient sans réponse le jour de la clôture du débat le 28 décembre 2009. On en dénombre encore 39 au jour de la rédaction de ce compte rendu, soit 15 % de questions sans réponses plus d'un mois après la clôture du débat. On peut donc considérer que les réponses aux questions, si nous saluons leur qualité, n'ont pu alimenter correctement le débat au cours de son déroulement. Cela est très regrettable.

Les cahiers d'acteurs

Quinze cahiers d'acteurs ont été publiés dans le cadre du débat public. Ils émanent d'associations (7), de syndicats de salariés (3), de groupes locaux de partis politiques (2), de syndicats professionnels et d'acteurs économiques (2) et d'une collectivité (1).

Les 15 cahiers d'acteurs

N°	Nom de l'auteur
1	Association Les Amis de la Terre
2	Syndicat du Personnel de la Production et du Transport d'Énergie de la Région Parisienne (SPPTÉ-RP)
3	Les Verts - Groupe local d'Ivry-sur-Seine
4	Association Tam-Tam
5	Associations PASSERELLES et À SUIVRE
6	d'Île-de-France
7	Syndicat national du traitement et de la Valorisation des Déchets Urbains et assimilés (SVDU)
8	Parti Socialiste d'Ivry-sur-Seine et Paris XIII Est
9	Fédération de l'encadrement des Industries Électriques et Gazières CFE-CGC
10	Syndicats du personnel FO Energie et Mines, CFDT Fédération Chimie Énergie et CFTC Chimie Mines Textile Énergie
11	Centre National d'Information Indépendante sur les Déchets (CNIID)
12	Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU)
13	Association Consommation, Logement, Cadre de Vie (CLCV)
14	Mouvement National de Lutte pour l'Environnement (MNLE)
15	France Nature Environnement (FNE) Île-de-France Environnement (IDFE)

Pour qu'ils contribuent à la richesse du débat, la Commission a conditionné le statut de cahier d'acteurs à la présence dans le document de réponse aux questionnements posés lors des réunions publiques. Les acteurs se sont pliés à cette exigence.

Les deux premiers cahiers d'acteurs ont été publiés au mois d'octobre, les deux suivants au mois de novembre. Onze contributions éligibles sont parvenues à la Commission à la fin du mois de novembre. Pour permettre une expression aussi large que possible, la CPDP a alors décidé d'étendre d'une semaine la date limite de prise en compte des cahiers d'acteurs, traditionnellement close un mois

avant la clôture du débat public. Deux contributions pouvant prétendre au statut de cahier d'acteurs (associations Metheor et Attac) ont néanmoins été reçues encore ultérieurement par la Commission, dans des délais ne permettant pas une mise en page et une impression avant la réunion de clôture. Ces contributions ont donc été versées en tant que telles au débat public et rendues publiques sur le site internet.

Le groupe de travail sur le gisement de déchets

Lors de la préparation du débat public, la Commission a pu constater la complexité de la question de la définition du dimen-

sionnement du projet de centre de traitement des déchets. Elle a jugé nécessaire de créer un groupe de travail réunissant le Syctom et des représentants des collectivités, des associations et des institutions pour permettre un dialogue approfondi sur le sujet. Il s'agissait de permettre aux acteurs du débat d'acquiescer une compréhension des outils utilisés par le Syctom pour la caractérisation du gisement de déchets et le dimensionnement du projet, cela en amont de la réunion publique consacrée le 5 novembre à ce sujet, et de pouvoir prendre la parole de façon éclairée à cette occasion.

La première réunion de ce groupe de travail s'est tenue le 24 septembre. Le Syctom a d'abord présenté ses prévisions d'évolution du gisement de déchets et le dimensionnement du centre d'Ivry/Paris XIII. Le Centre d'étude et de recherche pour l'observation des conditions de vie (Crédoc) a ensuite présenté l'étude complémentaire qu'il a réalisée pour le Syctom. Les associations ont répondu présentes (8 représentants), de même que les collectivités (7), les institutionnels (3) et les experts (1).

La seconde réunion du groupe de travail s'est tenue le 22 octobre. Le Crédoc a présenté ses perspectives d'évolution du gisement de déchets à l'horizon 2050 et le Syctom les enseignements qu'il tire de cette étude. Les représentants des associations étaient présents au nombre de 10. Quatre personnes représentaient des collectivités et 2 institutionnels ont participé.

La première partie de la réunion publique du 5 novembre a permis une présentation synthétique de ces éléments de la part du Syctom, une réaction du porte-parole que s'étaient donné un certain nombre d'associations présentes au groupe de travail et un débat avec la salle.

L'expertise complémentaire

Choix du bureau d'étude

À la demande de 8 associations ou groupes locaux d'associations, la Commission nationale du débat public a décidé le 7 octobre 2009, sur proposition du Président de la Commission particulière du débat public, de faire procéder « à un audit externe sur le protocole de construction utilisé par le Syctom pour le calcul du gisement des déchets ménagers du bassin versant de l'usine d'Ivry/Paris XIII d'ici 2023 ».

Un cahier des charges et une liste de sept bureaux d'études à consulter ont été établis par la CPDP après consultation du Syctom et des acteurs à l'origine de la demande.

La CNDP a lancé la consultation. Elle a reçu deux réponses. Les offres ont été analysées. Le cabinet Horizons a été choisi en raison des ressources humaines qu'il pouvait déployer pour la mission, du caractère pluridisciplinaire de son équipe et de la méthodologie qu'il proposait.

Le 18 novembre, le Syctom a averti par courrier le président de la CNDP que l'un des dirigeants du bureau d'études Horizons avait tenu en 2006 « des propos sans équivoque au sujet d'un des sites du Syctom (l'installation d'Issy-les-Moulineaux) au nom du CNIID (Centre national d'information indépendante sur les déchets) ». Le CNIID étant l'une des associations à l'origine de la demande d'expertise complémentaire, le Président du Syctom s'interrogeait sur « les garanties d'impartialité, d'indépendance et de neutralité » que le cabinet pourrait apporter à l'étude.

Le président de la CNDP a assuré le 27 novembre le président du Syctom que la CNDP serait « particulièrement vigilante » pour que « la crédibilité de l'expertise et de l'expert ne soit pas mise en cause ».

Modalités de restitution de l'expertise

Afin de permettre le débat sur les résultats de l'expertise complémentaire, la CPDP a demandé au bureau d'études de produire une note de synthèse des résultats le 9 décembre et de présenter ces derniers le 11 décembre lors d'une réunion du groupe de travail ouverte au public. La CNDP a également décidé de reporter la clôture du débat du 21 au 28 décembre afin de laisser le temps au Sycatom, aux acteurs et au public de s'exprimer par rapport à cette étude.

À l'issue de la réunion du 11 décembre, plusieurs réactions ont émané du Sycatom et des acteurs (Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains, mairie d'Ivry-sur-Seine, mairie du XIII^e arrondissement de Paris, Crédoc).

Il a été regretté que le bureau d'études Horizons n'ait pas fourni de précisions chiffrées dans sa note de synthèse et lors de la présentation des résultats le 11 décembre. Il lui a également été reproché que le rapport définitif ait été livré avec 24 heures de retard. La prolongation du débat d'une semaine pendant la période de fêtes de fin d'année a par ailleurs été jugée trop courte.

Regrettant également les « nombreuses insuffisances de l'analyse produite » et craignant que l'étude n'entache la qualité des échanges tenus dans le cadre du groupe de travail, le Sycatom a demandé l'annulation de l'étude alors que le SVDU regrettait « l'absence d'objectivité totale du bureau Horizons » et demandait l'enregistrement de l'expertise comme simple contribution.

La CPDP regrette que le choix du bureau d'études ait nuit à la sérénité de la fin du débat. Elle se félicite que le Sycatom, le Crédoc, la Ville d'Ivry-sur-Seine et les

associations aient souhaité commenter sur le fond l'expertise et apporter certains éléments complémentaires avant la clôture du débat public.

Résultats

Concernant le protocole d'évaluation du gisement, le cabinet Horizons émet deux réserves :

- La prévision porte sur une échéance (15 ans) plus lointaine que la plupart des plans départementaux sans être assortie d'un « jeu d'hypothèses suffisant ». Le Sycatom répond qu'il doit « décider d'un dimensionnement en 2010 pour garantir une continuité de service en 2019 » et qu'à ce titre il doit recourir à une prévision à plus long terme que ne le font les plans départementaux. Le Crédoc estime quant à lui que « le but de l'exercice n'est pas de produire plusieurs chiffres en disant au gestionnaire : débrouillez-vous... » mais « d'assumer la responsabilité du choix d'un chiffre crédible ».
- La prévision englobe les déchets ménagers et les déchets non-ménagers (notamment les déchets des entreprises collectés par le service public). Le cabinet Horizons estime que ces deux types de gisement ont des perspectives différentes en termes de prévention et de collecte sélective. Selon lui, la distinction de ces deux gisements dans la prévision du Sycatom aurait permis d'affiner les résultats. Le Crédoc répond que les données qui permettraient de définir le tonnage de déchets non-ménagers n'existent pas. Le Sycatom souligne que le Predma a distingué les deux gisements mais leur a attribué des objectifs communs et conteste l'intérêt d'un tel exercice.

Concernant la prévision de la population, Horizons relève que la méthodologie du Sycatom applique un principe descendant :

des jeux d'hypothèses élaborés pour l'ensemble de la région sont adaptés au territoire du Syctom puis au bassin versant. Il préconise de « combiner une approche territoriale et une approche locale ». Le Syctom estime au contraire que son résultat est issu « d'une lecture approfondie du texte et des cartes du SDRIF et d'une enquête auprès d'un échantillon de ses communes adhérentes ». Il regrette que Horizons compare des « hypothèses d'évolution de population sans prise en compte de l'évolution de l'urbanisme (Iaurif) et les hypothèses du Syctom ». Le Crédoc affirme la spécificité et la précision de sa méthode économétrique.

Sur les perspectives de la collecte sélective :

- Horizons critique le principe de la courbe en S prévue par la Crédoc (la progression rapide du tri pendant la phase de diffusion et d'apprentissage décroît par la suite) et recommande d'évaluer les effets de la loi Grenelle sur l'évolution du taux de collecte sélective. Le Crédoc estime que les objectifs des politiques publiques ne sauraient prédire l'avenir.
- Horizons et le Syctom sont en désaccord sur la façon dont le scénario B du Syctom a pris en compte les objectifs du Predma.

Enfin, le Syctom et Horizons n'ont pas la même interprétation des objectifs fixés par le Predma.

Les autres moyens d'information et de participation

Les instances de démocratie locale

La Commission a encouragé les interlocuteurs rencontrés pendant la préparation du débat public à relayer ce dernier dans leurs instances de démocratie locale

(conseils de quartier, conseils de développement...) et lors des rencontres à leur initiative.

La Mairie du 6^e arrondissement de Paris a répondu à l'appel et le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII a été à l'ordre du jour et a donné lieu à de vives discussions lors de deux conseils de quartier :

- Conseil de quartier Notre-Dame-des-Champs le 17 novembre
- Conseil de quartier Monnaie le 30 novembre

Suite à la sollicitation de la Commission, l'Union nationale des familles de France (UNAF) a également décidé de dédier son Université des familles du mois de novembre aux futurs enjeux de la gestion des déchets. Cette conférence-débat organisée lors de la Semaine de la réduction des déchets et retransmise en direct sur internet, a été l'occasion d'une présentation du débat public par le Président de la Commission.

Le kit pédagogique

La Commission a souhaité se donner la possibilité d'impliquer les jeunes dans le débat public.

Pour ce faire, la Commission a, dans un premier temps, réuni des enseignants ayant déjà visité avec leur classe le centre d'Ivry-Paris XIII ainsi que des responsables de conseils municipaux de jeunes et de centres de loisirs. Ce « comité de pilotage » a manifesté le souhait de disposer d'un outil pédagogique distinct des documents du maître d'ouvrage. Les classes de CM1 et CM2 ont été jugées plus disponibles pour ce type d'activité mais l'outil devait être adapté aux enfants de 9 à 12 ans dans un cadre scolaire et périscolaire.

Dès lors un courrier a été envoyé à l'ensemble des écoles élémentaires et des services jeunesse des mairies du bassin versant pour informer les enseignants et animateurs qu'un outil leur permettrait d'intégrer le débat public à leur programme du premier trimestre de l'année scolaire 2009/2010.

Le kit pédagogique a été conçu pendant l'été. Il comprenait un livret d'activité pour les enfants ainsi qu'une présentation des enjeux de la gestion des déchets et du projet, de même que des pistes pédagogiques pour les animateurs et enseignants. Soumis aux participants du « comité de pilotage » et à l'inspection académique du Val-de-Marne, ce kit pédagogique a été globalement apprécié. Une nouvelle lettre d'information a été envoyée aux enseignants et services jeunesse du bassin versant au moment de la mise en ligne de l'outil sur le site internet du débat public.

Malgré un nombre de téléchargements important, le kit pédagogique a suscité très peu de contributions. La CPDP tient à remercier le Centre de loisirs d'Ivry-sur-Seine qui a fait réaliser aux enfants un travail sur le thème des déchets. Les créations graphiques ont été exposées lors de la réunion de clôture du débat public.

La Commission regrette que les contributions de scolaires n'aient pas été plus nombreuses. Le kit a parfois été jugé quelque peu ardu pour les classes auxquelles il s'adressait. La durée limitée du débat et les nombreuses sollicitations reçues par les enseignants constituent probablement d'autres explications à cette absence d'engouement.

5. Le budget du débat public

La Commission avait présenté aux élus du Sycotom le 25 mars 2009 un budget prévisionnel du débat établi à 925 000 euros HT. Le budget définitif est inférieur de plus de 100 000 euros à ce montant.

Installation, traitements, fonctionnement et assistance à la CPDP	297 700 € HT
Documents du débat : conception, impression et diffusion	304 368 € HT
Réunions publiques : locations de salles et logistique	115 070 € HT
Site internet, webmaster et kit pédagogique	98 464 € HT
Total	815 602 € HT

Les sociétés prestataires de la Commission ont mené leurs missions dans le cadre de marchés publics et de marchés en procédure adaptée.

Par ailleurs, les membres de la Commission particulière ont été indemnisés et défrayés par la CNDP à hauteur de 38 470 euros.



3.

Les enseignements
des réunions
publiques

Les enseignements rédigés par la Commission à l'issue des réunions publiques ont pu être commentés par les internautes. Des propositions d'ajout ou de modification ont été faites. La Commission a retenu celles dont elle estimait qu'elles reflétaient les réunions publiques. Les enseignements des réunions publiques ainsi obtenus sont présentés dans cette partie.

1. La réunion d'ouverture

*Mardi 22 septembre 2009 – 20 h-23 h
Espace Robespierre à Ivry-sur-Seine*

La réunion a rassemblé 180 participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public.

Philippe Marzolf, Président de la Commission particulière du débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat ; il expose également le dispositif mis en œuvre : thèmes abordés, questions posées, réunions publiques, supports diffusés (720 000 exemplaires du journal n° 1 du débat et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage), moyens d'information et de participation en ligne (blog, retransmission de la réunion sur le site du débat)... ; la Commission s'excuse des problèmes de distribution qui ont privé une partie du public de la documentation et annonce qu'elle a lancé une enquête à ce sujet.

Philippe Marzolf précise qu'il s'agit du premier débat public organisé dans le cadre de la CNDP sur le sujet de nos déchets ménagers.

Le Sycatom a ensuite présenté le projet de reconstruction du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII, son inscription dans la stratégie globale du Sycatom, ses enjeux et ses objectifs.

Cette réunion d'ouverture a pour objectif de répondre à la question, primordiale, de l'opportunité du projet : **faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII ?**

Pour y répondre, la CPDP a cadencé la réunion en trois temps afin :

- d'apporter des éclairages sur le cadre politique et réglementaire dans lequel s'inscrit le projet et les objectifs auxquels doit répondre l'agglomération parisienne en matière de gestion et de traitement des déchets ;
- d'expliquer le choix de la localisation du centre de traitement à Ivry ;
- d'écouter la position des acteurs sur le projet du Sycatom au démarrage du débat.

Des objectifs généraux partagés

Le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et du Développement Durable et son plan déchets, le Conseil régional et son Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (Predma), le Sycatom, ainsi que certaines associations, tous annoncent poursuivre ou appeler de leurs vœux des objectifs communs, chacun à son échelle :

- réduire la production de déchets ;
- augmenter le recyclage des déchets valorisables ;
- diminuer les volumes enfouis ;
- réduire les transports des déchets par route.

Un projet plutôt soutenu...

... par la mairie de Paris et l'association Île-de-France-Environnement, notamment parce qu'il respecte le principe de proximité fixé par la Directive européenne et que sa reconstruction au même endroit correspond aux objectifs du Predma.

Le maire d'Ivry, pour sa part, ne souhaite pas se prononcer à ce stade sur l'opportunité du projet ; il souligne que le projet ne concerne pas uniquement le territoire communal mais l'ensemble de l'agglomération parisienne. Il préfère laisser le débat se dérouler et souhaite qu'il donne des indications pour orienter la politique de gestion des déchets. Le Conseil municipal, à l'issue du débat, se prononcera sur le projet.

Mais des choix dont l'intérêt reste à démontrer

Il y a consensus sur le fait que le zéro déchet n'existe pas, et que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit.

Pourtant, certains participants expriment le sentiment que peu d'efforts sont faits pour réduire la quantité des déchets « à la source », c'est-à-dire au moment de la production des produits. D'autres estiment qu'on ne peut justifier d'un nouveau centre de traitement au motif qu'il permet de chauffer des logements. C'est son utilité au niveau du traitement des déchets de son bassin versant qui doit être débattue. Une participante associative s'étonne du montant du projet (proche de 1 milliard d'euros) en comparaison des subventions accordées par le Sycatom aux collectivités pour des actions de prévention (10 000 € par an).

Le Sycatom présente un projet qu'il considère comme novateur, respectueux de l'environnement et précurseur car il apporte une réponse de traitement diversifiée et adaptée à la nature de chaque déchet. En diminuant la part de l'inciné-

ration et en introduisant la méthanisation pour traiter la part fermentescible, il entend « optimiser le traitement des déchets » de son bassin versant. Les citoyens qui semblent accepter le principe de la méthanisation comme un traitement « écologique », veulent toutefois comprendre pourquoi les unités de Lille et Montpellier semblent avoir des problèmes et quels sont les risques de pollution olfactive. Le site étant prévu en milieu urbain dense, ils veulent également savoir s'il y a des risques d'explosion, si le site sera classé Seveso, s'il y aura une torchère... Ils s'interrogent enfin sur la qualité du compost produit et son acceptabilité par les agriculteurs. Ils souhaitent l'organisation d'une visite d'un site de méthanisation en milieu urbain.

Un participant demande des éclaircissements sur le calcul des volumes de déchets à traiter par la future installation car cela conditionne la taille de ses équipements.

Et des préoccupations à prendre en compte...

- Préoccupations sur les effets du projet sur **la santé** : l'association « Passerelles » considère que l'incinération produit des polluants dangereux que la réglementation ne suffit pas à écarter, car de nouveaux polluants apparaissent tous les jours. Elle craint également que les mâchefers, souvent pollués, contaminent les nappes phréatiques. Un participant s'interroge sur le dispositif anti-panache, consommateur d'énergie, et sa contribution à la diminution des polluants rejetés.

- Préoccupations sur **la localisation** du centre : l'étude présentée par le BRGM privilégiant la localisation à Ivry semble avoir convaincu ; cependant, une meilleure répartition des centres de traitement est évoquée par certains participants qui se demandent également si les Ivryens sont « disposés à accueillir encore plus de déchets en provenance de Paris » ?
- Préoccupations sur un débat « antidémocratique » s'il ne précise pas **les alternatives** qui ont été étudiées avant d'en arriver au projet présenté au débat public.
- Préoccupations sur la pédagogie utilisée pour expliquer le projet au public : confusion dans les chiffres exposés (« on ajoute des carottes et des navets »), vocabulaire ésotérique.

Comment répondre à ces préoccupations ?

Il appartient à la CPDP de mettre en œuvre les moyens qui permettent au public de recueillir l'information dont il a besoin pour formuler ses avis et ses remarques. La Commission a donc, à la suite de cette réunion d'ouverture, invité le Sycotm, qui en a accepté le principe, à présenter de manière approfondie la démarche d'études et de décisions qui a abouti au projet et les principales caractéristiques du projet (dimensionnement, modes de traitement) ; cette présentation aura lieu lors de la première réunion locale, le 5 novembre, et sera suivie d'échanges avec le public.

2. Les réunions thématiques

*Jeudi 1^{er} octobre 2009 – 20 h-23 h
Salle MAS, Paris XIII^e*

La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?

La réunion a rassemblé 60 participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public.

Elle a été suivie en direct sur internet par 20 internautes et a suscité 20 questions de la salle, une dizaine par internet avant la réunion et une autre directement pendant la réunion.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière du débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat ; il expose également le dispositif mis en œuvre : thèmes abordés, questions posées, réunions publiques, supports diffusés (720 000 exemplaires du journal n° 1 du débat et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage), moyens d'information et de participation en ligne (blog, retransmission de la réunion sur le site du débat)...

Cette réunion a pour objectif d'apporter des éclairages sur **les actions de prévention envisageables - réduction des déchets à la source et amélioration du tri - et leur incidence sur l'évaluation du gisement du centre d'Ivry.**

Après avoir proposé des définitions des différentes composantes de la prévention des déchets, la CPDP fait intervenir des représentants de la grande distribution, des consommateurs, des filières de recy-

clage, afin d'identifier les actions possibles, à tous les niveaux, susceptibles de faire progresser la prévention, le réemploi et le tri des déchets.

Elle invite ensuite le public à découvrir et comparer des expériences (Vienne, en Autriche - Paris), et à s'interroger sur les efforts envisageables, en termes de prévention, au niveau des collectivités, et plus précisément au niveau de l'agglomération parisienne.

Les idées clés

La **prévention** figure en **tête de liste** dans la hiérarchie de la **Directive-cadre européenne** relative aux déchets, avant le recyclage et le réemploi ; à cet égard, le Syctom indique que le centre d'Ivry s'inscrit parfaitement dans les consignes de la directive, en particulier par le triplement de ses capacités de tri de collecte sélective en 12 années.

La prévention ne peut être efficace que si elle résulte d'une **volonté forte et concertée** des responsables des politiques européennes, nationales et locales : une dynamique « vertueuse » ne peut se mettre en place que si le processus inclut tous les acteurs, du public qui doit y être associé jusqu'aux collectivités qui doivent être exemplaires, motrices et déterminées – cf. d'une part l'expérience des foyers-témoins qui ont abouti à un taux de 22 % de réduction de volume en adoptant 4 gestes de tri dans une liste de 10 ; cf. d'autre part l'expérience de Vienne, en Autriche.

Cette dynamique implique, outre l'association de tous les acteurs, la mise en place de partenariats (cf. exemple du stop

pub qui ne peut être efficace sans l'implication des annonceurs, selon F. Chalot), sous l'égide d'un coordinateur.

En outre, c'est la multiplication d'une **multitude d'actions**, intelligemment coordonnées, qui rend cette dynamique efficace, ce que nous prouve d'ailleurs à nouveau l'expérience de Vienne.

Quantité d'actions de prévention sont possibles, la liste est longue ; parmi elles on peut citer : le stop pub, mais aussi consommer différemment – boire l'eau du robinet, préférer les produits sans emballages, utiliser un cabas pour faire ses courses, faire son compost, (faire) réparer son petit matériel quand c'est possible, faire don de vêtements à des associations, etc. Ainsi, l'étude de l'Ademe montre qu'en sélectionnant des produits aux fonctionnalités identiques (piles rechargeables au lieu de piles jetables, torchons au lieu d'essuie-tout, produits sans emballages ou en éco-recharge...), on peut diminuer le poids de ses déchets de 33 kg/habitant et par an (expérience du chariot minidéchets).

Cependant, ces actions de prévention ne concernent pas toutes le **consommateur**, il faut aussi se tourner vers les **industriels**, les **organismes de recyclage**, les **collectivités locales**, et, bien sûr, le **Syctom**. Ainsi Carrefour propose depuis 2007 des sacs de caisse réutilisables, des produits rechargeables et des éco-recharges, des produits concentrés et en gros conditionnement ; la grande distribution agit aussi sur sa propre production de déchets : Carrefour recycle ainsi 60 % des déchets générés par ses magasins, utilise des matières recyclées pour ses produits « Marques de Distributeur » (MDD), réduit le grammage et la quantité de ses prospectus. Vu du côté du citoyen, cependant, et bien que ces efforts soient salués, il est suggéré de faire encore mieux,

comme indiquer sur l'étiquette du produit sa destination vers la bonne poubelle, son poids en déchet, voire son empreinte environnementale.

Des expériences sont également menées avec des **entreprises** qui donnent de très bons résultats : grâce à une démarche de sensibilisation et un accompagnement approprié, la généralisation du tri et la réduction significative de la production de déchets sont au rendez-vous (diminution notable du papier jeté, réparation puis réemploi judicieux des parcs informatiques...).

On attend enfin des collectivités qu'elles soient non seulement contributrices mais initiatrices de cette démarche de prévention.

Chacune de ces actions apporte son écot à la diminution des volumes de déchets à traiter et doit pouvoir être mesurée, afin que tous les acteurs de cette prévention, qu'ils soient particuliers, industriels ou collectivités, aient connaissance des leviers d'action les plus efficaces, puissent en faire une évaluation et affiner des politiques volontaristes.

Tout est à inventer dans le domaine de la prévention et de l'amélioration du recyclage : nouvelles filières à l'étude, nouvelles normes à l'échelon européen, nouveaux processus de prévention – par exemple la réparation et le réemploi de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) au lieu de leur recyclage, la mise en place d'une consigne dès lors qu'elle ne dégrade pas le bilan environnemental... La démarche de prévention en France, et *a fortiori* en région parisienne, en est à ses balbutiements ; il y a une forte attente d'un réel engagement politique et financier vers plus de prévention, avec des mesures incitatives pour le particulier et persuasives pour les industriels et les filières de recyclage.

La priorité doit être donnée à des actions de proximité telles que la mise en place d'ambassadeurs du tri et à des actions simples.

Le coût de ces politiques de prévention est évoqué sous plusieurs angles : combien une collectivité doit-elle dépenser pour être efficace (le montant de 2 ou 3 €/habitant/an de l'exemple de Vienne est-il un objectif en soi ?). Le Syctom consacre-t-il des budgets suffisants aux politiques de prévention ? S'il faut effectivement dépenser entre 2 et 3 €/habitant/an pour aboutir à une démarche de prévention cohérente et efficace, cela signifie que les collectivités doivent compléter la subvention d'1 €/habitant/an que verse l'ADEME si les objectifs en matière de prévention sont atteints.

Côté public, la preuve est faite que, s'il choisit de pratiquer l'éco-consommation, le citoyen est gagnant au niveau financier, en plus de l'être au niveau environnemental : une incitation supplémentaire à se mobiliser sur la prévention.

Les interrogations du public

Confusion des genres

Certains participants trouvent que les chiffres avancés par le Syctom en termes d'objectifs ne sont pas clairs ; d'autres que le Syctom crée une confusion sur les budgets alloués aux efforts de prévention car il y inclut des postes qui ne peuvent être considérés comme de la prévention ; d'autres enfin, que le maître d'ouvrage mélange, dans son dossier, support, prévention et abandon. Au final, le volet de la prévention n'est pas identifié comme un volet à part entière et ne fait l'objet ni d'une communication spécifique, ni d'une approche financière particulière, alors que, comme cela a déjà été mentionné, la Directive-cadre européenne positionne la prévention tout en haut de sa hiérarchie.

Mission de service public ou rentabilité de filière ?

Plusieurs internautes manifestent leur inquiétude sur l'éventualité d'intérêts contradictoires entre les incitations à la prévention et la nécessité de la rentabilité de la filière du traitement des déchets ménagers ; le Syctom veut rassurer ces citoyens et répond qu'il a une mission de service public (éviter les « petits Naples ») et pas d'obligation de rentabilité ; il affirme également que la réduction de 20 % du volume des déchets à traiter prévue pour le nouveau centre d'Ivry est déjà en soi un objectif très ambitieux ; ce qui conduit le Syctom à plutôt craindre d'être en sous-capacité que de manquer de déchets pour faire tourner ses installations qui, affirme-t-il, ont des capacités modulables. L'équipement sera capable de s'adapter aussi bien sur **les plans qualitatif que quantitatif**.

Le compostage en milieu urbain

Des interrogations apparaissent sur l'efficacité du compostage en habitat vertical : plusieurs intervenants confirment que c'est possible et que « ça marche » mais que c'est évidemment plus difficile à mettre en place en milieu urbain (problème de place, au niveau individuel comme au niveau collectif, et différence de culture entre milieu rural et urbain).

Un participant demande également quoi faire de son compost s'il parvient à en faire dans son appartement : pour l'instant aucun débouché n'est proposé et on lui déconseille vivement de le mettre dans la poubelle...

Tri à la source ou tri mécanique biologique

Un participant demande pourquoi ne pas envisager le tri à la source de la part fermentescible au lieu du tri mécanique biologique.

M. Dagnaud indique que « le cap est sur le tri à la source » ; les communes n'étant pas aujourd'hui en mesure de l'appliquer, dans un premier temps le centre aura recours au tri mécanique biologique ; mais l'objectif à terme, rendu compliqué par l'hyperdensité et la verticalité de l'habitat, est bien d'aller vers le tri à la source.

*Mercredi 7 octobre 2009 – 20 h-23 h
Salle MAS, Paris XIII^e*

Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?

La réunion a rassemblé 120 participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public.

Elle a été suivie en direct sur internet par 48 internautes et a suscité 23 questions de la salle, 38 par internet avant la réunion et 6 directement pendant la réunion.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière du débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat ; il expose également le dispositif mis en œuvre : thèmes abordés, questions posées, réunions publiques, supports diffusés (720 000 exemplaires du Journal n° 1 du débat et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage), moyens d'information et de participation en ligne (blog, retransmission de la réunion sur le site du débat)...

Cette réunion a pour objectif d'apporter des éclairages sur **les avantages et inconvénients de l'incinération comme mode de traitement principal de l'agglomération parisienne, les risques éventuels pour la santé publique.**

Après une présentation par le Sycotom du projet de centre de traitement, particulièrement son volet incinération, deux tables

rondes sont organisées pour répondre aux questions suivantes :

1. L'incinération avec valorisation énergétique constitue-t-elle une alternative aux énergies fossiles ou doit-elle être limitée ?
2. Où en est-on de la controverse sur les effets de l'incinération sur la santé publique ? Les récentes études de l'INVS ont-elles clos le débat ou d'autres mesures doivent-elles être engagées ?

Des positions contrastées apparaissent sur :

- La légitimité à qualifier l'énergie issue de l'incinération de « renouvelable » : là où les professionnels de l'incinération (Syndicat de Valorisation des Déchets Urbains) font référence à la Directive européenne de 2001 qui inscrit l'incinération comme énergie renouvelable, d'autres observateurs (Centre National d'Information Indépendant sur les Déchets,) se réfèrent plutôt à la récente Directive européenne (novembre 2008) qui classe l'incinération au 4^e rang de ses priorités, après la prévention, le réemploi et le recyclage, et avant le stockage ; le Sycotom rappelle que, sans sa composante chauffage, l'incinération ne rentrerait pas dans les critères de valorisation ; en réponse à la question posée, il considère que l'incinération de la fraction combustible n'est pas une énergie renouvelable en tant que telle mais une alternative aux énergies fossiles, dans la mesure où la vapeur fournie évite de brûler du charbon et du gaz, donc des énergies non renouvelables.
- **Le classement européen** de la France en termes de recyclage et d'incinération : certains (SVDU) pensent que la France est sous-équipée en incinérateurs, quand d'autres (CNIID, France Nature Environnement) la trouvent sur-équipée mais très en retard sur le recyclage par rapport à ses

voisins ; le SVDU précise par ailleurs que incinération et recyclage ne s'opposent pas puisque les pays qui incinèrent le plus sont ceux qui trient et recyclent le plus.

- **L'impact écologique** de l'incinération : pour les professionnels de l'incinération (SVDU), elle a un bilan carbone favorable ; pour les observateurs (CNIID), associations (ATTAC) et certains membres du public, l'incinération émet des GES, produit des mâchefers (dont la toxicité fait débat), ne produit pas une énergie verte et demeure un pis-aller, le véritable objectif étant la réduction des déchets ; ils craignent que la poursuite de cet objectif ne soit freinée par la promotion de l'incinération (CNIID) ; voire même qu'il y ait un « effet pervers à coupler incinération et réseau de chaleur : on sera moins ambitieux à prévenir et recycler si on a cet argument » (FNE).

Des interrogations sur le projet :

- Une participante s'interroge sur l'éventuelle absence de modularité que provoquerait le choix de construire 2 fours seulement ; le Sycotom répond que c'est le manque de place qui a justifié ce choix et que le site d'Ivry, en cas de meilleurs résultats de prévention, pourrait aisément baisser la charge des fours (jusqu'à 30 à 40 % de baisse possible). En fonction de la demande énergétique, il pourrait accueillir de la biomasse (notamment des bois usagés) comme combustible en complément des déchets si ceux-ci s'avéraient insuffisants. Le Sycotom affirme sa volonté de dimensionner le site au strict besoin des habitants : le site traite aujourd'hui 411 kg/habitant, demain il traitera 318 kg/habitant, soit 25 % de moins. Il confirme également que, dans le respect de sa stratégie de diversification, il cherche à diminuer ses capacités d'incinération : ses 3 unités, Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux et Ivry,

vont faire l'objet d'une réflexion dans ce sens au fil du temps ; Issy-les-Moulineaux a déjà vu baisser sa capacité de traitement de 15 %, le projet d'Ivry envisage une baisse de capacité d'incinération de 50 % et, en 2020, on réfléchira sur le dimensionnement de Saint-Ouen pour sa fin de vie en 2030 et puis à nouveau en 2050, sur Isséane qui arrivera en fin de vie.

- **Visibilité du panache** : plusieurs voix (dont TAM-TAM) défendent la visibilité du panache ; outre le coût prohibitif d'un dispositif anti-panache qui ne réduirait pas la pollution des rejets, ses défenseurs y voient aussi un signal urbain esthétique et intéressant.
- **Le coût de l'incinération** : le coût de traitement de l'incinération, tout compris, reste extrêmement concurrentiel malgré la TGAP (SVDU, le Sycotom) : fourchette de 60 € la tonne jusqu'à 110 €. Quant aux marges de l'exploitation, elles sont de l'ordre de 4 %, ce qui fait de l'incinération plus un service au citoyen qu'une entreprise rentable...

Le Sycotom précise que la future redevance induite par ce projet (coût moyen) sera augmentée de 3,5 %, plus 1 % de surcoût lié à la TGAP.

Les effets de l'incinération sur la santé publique

L'INVS présente deux études : l'une sur l'imprégnation par les dioxines de la population résidant à proximité d'usines d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), l'autre sur l'incidence d'une UIOM sur les cancers des populations riveraines.

La première démontre qu'il n'y a pas de différence de **concentration de dioxines** chez les sujets, qu'ils aient été exposés ou non, sauf chez les personnes résidant près d'anciennes UIOM et consommant des graisses animales et des végétaux

d'origine locale ; pour un incinérateur respectant les valeurs réglementaires, le risque est inférieur au seuil d'acceptabilité défini par les instances internationales.

La seconde démontre qu'il existe un lien statistique entre la résidence sous un panache d'incinérateur dans les années 70-80 et la survenue de certains cancers au cours de la décennie 90, même si le lien de causalité n'est pas prouvé, les cancers pouvant être liés à d'autres facteurs environnementaux. Cette étude confirme *a posteriori* l'utilité des mesures de réduction des émissions des UIOM. La surincidence révélée étant faible et les niveaux de pollution des fumées ayant drastiquement diminué depuis 1995, l'incinération n'a probablement plus **aujourd'hui** d'influence vérifiable sur le **cancer** et l'INVS souligne que l'on atteint ici les limites de pertinence des suivis épidémiologiques ; il paraît plus pertinent aujourd'hui de faire un suivi environnemental.

L'optimisme sur le caractère inoffensif des UIOM modernes, s'il est partagé par la société Bio-Tox et le professeur Narbonne, ancien opposant à l'incinération, ne l'est pas par tout le monde : une association fustige l'absence de recul pour conclure sur les risques de cancer induits par les incinérateurs modernes, et sur la contribution des différentes substances émises responsables des cas de cancers, ainsi que l'absence de données pour déterminer qu'il n'y a qu'un risque faible pour les incinérateurs modernes. Une autre se dit « frappée de l'absence de la question des dioxines et furanes bromées » qui sont à prendre en considération au même titre que les dioxines chlorées, sans oublier les nanoparticules. Ce propos est confirmé par le professeur Narbonne : « Le risque chimique en France n'est pas pris en considération » : s'il reconnaît aujourd'hui que les émissions des UIOM ne présentent plus de danger pour le

riverain, il considère « absolument nécessaire de faire des prélèvements en continu, d'assurer une surveillance indépendante et de surveiller les cocktails toxiques ». Il cite pour exemple la Communauté urbaine de Bordeaux qui finance, à Bègles, une surveillance indépendante demandée par les associations locales, ainsi que des bio-essais qui mesurent l'impact de la totalité des substances chimiques présentes dans le milieu, y compris les polybromées. L'INVS précise qu'une étude menée par l'ADEME en 2008 a conclu à des concentrations en polybromés faibles ou non détectables autour de trois sites d'incinération.

*Mardi 13 octobre 2009 – 20 h-23 h
Salle MAS, Paris XIII^e*

La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?

La réunion a rassemblé 115 participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public.

Elle a été suivie en direct sur internet par 25 internautes et a suscité 21 questions de la salle, 15 questions par internet avant la réunion et 2 directement pendant la réunion.

Philippe Marzolf, Président de la Commission particulière du débat public, présente d'abord la Commission ainsi que les principes et les objectifs du débat ; il expose également le dispositif mis en œuvre : thèmes abordés, questions posées, réunions publiques, supports diffusés (720 000 exemplaires du Journal n° 1 du débat et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage), moyens d'information et de participation en ligne (blog, retransmission de la réunion sur le site du débat)...

Une présentation synthétique du projet par le Sycotom apporte des éléments sur la complémentarité des modes de traitement choisis pour le projet – méthanisation et incinération – dans la perspective de réaliser les objectifs du Predma en termes de limitation de volumes à mettre en décharge et à incinérer.

Cette réunion a pour objectif d'apporter des éclairages sur la méthanisation associée au tri mécanisé des déchets bruts et la valorisation du biogaz, la qualité et les débouchés du compost produit et la maîtrise des nuisances induites par ce mode de traitement.

Où l'on apprend que...

La méthanisation associée à la valorisation biologique est un procédé de traitement des déchets qui, selon le président du SIVOM qui gère l'unité de méthanisation de Varennes-Jarcy :

- est possible à des coûts maîtrisables ;
- permet de produire du compost « aux normes » ;
- est performant dès maintenant.

L'Ademe nous précise que la méthanisation est une technique maîtrisée, utilisée dans les autres pays d'Europe pour produire du biogaz et pour stabiliser la matière organique contenue dans les déchets avant mise en stockage. En Allemagne, les collectes sélectives très développées, notamment sur les biodéchets, permettent de limiter à 150 kg par an et par habitant les déchets résiduels. Ces derniers sont triés avec un TMB pour stabiliser la matière organique qui n'a pas été triée et pour produire de l'énergie avant mise en stockage. En Espagne, où les normes d'épandage sont moins sévères qu'en France, cette matière organique est utilisée pour fabriquer du compost, mais il y a des incertitudes sur son devenir.

Les déchets susceptibles d'être traités par méthanisation peuvent être issus soit de la collecte sélective, soit d'un tri mécanique d'ordures ménagères permettant d'isoler leur partie organique.

La collecte des biodéchets et le tri mécanique sont complémentaires :

- Le tri mécanique des ordures ménagères permet de capter plus de déchets organiques que la collecte sélective et ne modifie pas le dispositif de collecte. Mais l'Ademe indique qu'il y a peu de retours d'expérience sur la qualité du digestat/compost et la capacité de la technique à accompagner le durcissement prévisible des normes ;
- La collecte de biodéchets permet de produire de façon plus simple un compost de meilleure qualité mais en plus petite quantité.

Pratiquée à Lille par la Communauté Urbaine de Lille, **la collecte sélective des biodéchets** est surtout le fait de la partie du territoire la plus pavillonnaire. Elle s'étend aujourd'hui à la restauration collective et aux cantines. Elle est plus difficile à mettre en œuvre dans un habitat vertical, comme c'est le cas majoritairement pour le bassin versant du centre d'Ivry.

À ce sujet, le CNIID rappelle que le Conseil Économique, Social et Environnemental préconise une collecte sélective systématique.

Quant au coût lié à la mise en place de cette collecte de biodéchets, la Communauté Urbaine de Lille indique que la collecte, dans son ensemble, représente 60% du coût total de la gestion des déchets (collecte et traitement) sans pouvoir préciser la part de la seule collecte des biodéchets. Le coût du traitement représente 63 € la tonne.

Pour l'Ademe, le **tri mécanique biologique (TMB)** ne doit pas être considéré comme une alternative à l'incinération ou au stockage, dont la mauvaise acceptabilité sociale pousse à promouvoir le TMB : cette technologie doit être adaptée en fonction des objectifs visés et de son intégration dans un schéma de gestion des déchets à l'échelle d'un territoire.

Il s'agit bien, selon l'Ademe, d'opérer des choix politiques pour trouver l'équilibre (« un bouquet d'opérations complémentaires ») qui convient au territoire concerné ; ainsi, il est plus facile à la Communauté Urbaine de Lille de mettre en place une collecte de biodéchets, car elle a la double compétence collecte et traitement. L'important est d'assumer les choix que l'on fait et d'adapter les modalités de tri. L'objectif final étant toujours d'obtenir des déchets stabilisés (c'est-à-dire qui ne fermentent plus).

Cette absence de retour d'expérience, également soulignée par un internaute, devrait être bientôt comblée : une évaluation des installations françaises de méthanisation sera mise en place d'ici la fin 2010.

Le biogaz issu de la méthanisation constitue une nouvelle filière dont les contours sont en train de se dessiner. Le biogaz peut servir à produire de l'électricité, comme à Varenne-Jarcy, du carburant pour les bennes à ordures, comme à Lille (cet usage est très répandu en Suède) ou être injecté dans le réseau GDF. Cela doit faire l'objet, en France, de décisions ministérielles à la fin de cette année.

Il sera possible d'injecter du biogaz dans le réseau s'il est de qualité comparable au gaz naturel.

Le compost : a été soulignée la nécessité de disposer d'études de débouchés précises et de sécuriser ces derniers sur le long terme, notamment dans le cadre de partenariats avec la profession agricole.

Des interrogations sur...

La qualité du compost

Une norme – NFU 44-051 – garantit l'innocuité, la traçabilité et le contrôle ; l'objectif, pour le SIVOM, gérant Varennes-Jarcy, est de produire un maximum de compost à la norme : autant que possible, on fabrique du compost issu de déchets triés à la source, sinon issus du TMB strictement contrôlé. Mais « tout cela est fragile et demande une vigilance quotidienne », même si, en l'occurrence, les performances du compost produit par le site de Varennes-Jarcy sont largement au-dessus de la norme et que les refus mis en stockage sont exceptionnels.

Le Conseil régional souligne que la qualité du compost vient également de l'absence de déchets toxiques dans les poubelles.

Plusieurs participants demandent la mise en place d'une collecte sélective de biodéchets pour obtenir une meilleure qualité de compost. Ils demandent également que soit développé le compostage individuel ou collectif en pied d'immeuble.

Le compostage individuel

Si le Conseil régional d'Île-de-France met en place des aides pour doter les particuliers et les collectivités de composteurs, le compostage individuel en habitat dense demeure un exercice difficile. Or « un compostage mal fait, c'est du méthane qui pollue » : Lille a choisi de mettre ce méthane dans les digesteurs. L'Ademe indique que le compostage dans certains milieux ruraux donne de très bons rendements, particulièrement s'il est appuyé par des campagnes de communication efficaces. Le représentant de la Communauté Urbaine de Lille confirme cette observation : le compostage s'avère peu suivi en zone semi-urbaine.

Un participant estime que dépenser 4 millions d'euros en fourniture de bacs à compostage et campagnes d'information pourrait stimuler le compostage individuel et apporter des résultats significatifs.

Les nuisances olfactives

Plusieurs participants (dont des internautes) s'inquiètent des nuisances olfactives d'un site de méthanisation, ayant eu connaissance notamment des expériences malheureuses de Montpellier et de Lille.

Le SIVOM indique qu'à Varennes-Jarcy, à l'exception de la proximité immédiate du quai de déchargement, il n'y a, y compris dans l'environnement immédiat, aucune odeur perceptible, plus aucune plainte, et pas de mouches. À Lille, il n'y aurait ni odeurs, ni plaintes, mais seulement des questionnements ; malgré la présence obligatoire d'un produit odorant manipulé du début à la fin de la chaîne, la mise en dépression des bâtiments et le strict respect de fermeture des portes suffisent à évacuer ce problème, sauf en ce qui concerne la qualité intérieure de l'air qui, faute d'un traitement bien dimensionné, peut nuire à la bonne qualité des conditions de travail.

Le problème doit être en tout cas pris en compte très en amont, dès la définition du projet, sans lésiner sur les investissements au départ.

Les risques des installations

Plusieurs intervenants précisent qu'il n'y a aucun risque d'explosion car le méthane est stable, plus léger que l'air et pose beaucoup moins de difficultés à manipuler que le propane, le butane ou le GPL. En outre, d'éventuelles fuites seraient décelées par les détecteurs et la mise en place des torchères sécurise les installations.

Les coûts :

Plusieurs participants s'interrogent sur le surcoût lié au confinement du site et plus largement en milieu urbain. Le Syctom ne peut répondre précisément à cette question et indique que le projet dans son ensemble se traduit par une augmentation de 3,5 % de la taxe payée par les collectivités.

Le coût du traitement est de 76 € la tonne à Varennes-Jarcy et 63 € la tonne à Lille. Le CNIID trouve que la différence qui existe entre le prix du traitement à la tonne entre Lille (collecte sélective uniquement) et Montpellier (collecte sélective et tri mécano biologique) plaide largement en faveur du traitement des déchets organiques collectés.

Les Amis de la Terre s'inquiètent de l'augmentation du volume de déchets à stocker qui sera engendrée par la future installation et des différences qui existent à ce niveau entre les projets des trois bureaux d'études. Des précisions seront apportées lors de la réunion du 5 novembre.

Ils demandent des précisions et des garanties quant au traitement (stockage ou incinération) qui sera réservé aux digestats qui ne correspondraient pas aux normes. Le Syctom affirme que la diminution de l'incinération et du stockage est au cœur de leurs préoccupations.

3. Les réunions locales

*Jeudi 5 novembre 2009 – 20 h-23 h
Salle Robespierre, Ivry-sur-Seine*

Quels modes et capacités de traitement ?

La réunion a rassemblé 80 participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public. Elle a suscité 7 questions de la salle 3 et par internet avant la réunion.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière du débat public, présente d'abord les enseignements que la CPDP retire des trois réunions thématiques qui ont eu lieu au mois d'octobre.

Cette réunion a un double objectif :

- présenter la démarche d'études et de décisions qui a abouti au projet, son dimensionnement et les alternatives étudiées ;
- comparer l'intérêt des options mises en évidence dans les études de définition.

Un double constat

Après les réunions thématiques, où des éclairages ont été apportés sur un grand nombre d'aspects liés au projet et au traitement des déchets en général, cette première réunion locale a provoqué des échanges argumentés sur les questions abordées : études qui ont conduit à l'élaboration du projet, alternatives étudiées, mode de définition des capacités de l'installation...

Les associations, représentantes des citoyens, ont saisi l'occasion de ce débat pour élever leur niveau de compétences et argumenter leur position. **Elles ont écouté les experts et le maître d'ouvrage et ont étudié les documents mis à leur dis-**

position. Il s'ensuit des **prises de position plus tranchées**, plus affirmées et mieux argumentées. Et donc des échanges souvent plus vifs : les interlocuteurs du Sycotom ont acquis en effet une plus grande connaissance du sujet, ce qui les conduit à mieux échanger avec le maître d'ouvrage qui a su, de son côté, faire comprendre sa démarche et expliquer certains aspects complexes du projet.

Le maître d'ouvrage a par ailleurs fait des propositions nouvelles qui sont détaillées plus loin dans ces enseignements.

Comme l'a souligné Anne-Laure Bedu, membre de la CPDP, de vrais progrès ont été réalisés.

Des positions contradictoires

1 Pour plusieurs acteurs (Les Amis de la Terre, Passerelles, Chantal Duchêne, adjointe au maire d'Ivry, un habitant d'Ivry), le Sycotom s'éloigne de sa mission de traitement des déchets en mettant en avant une mission de chauffage urbain pour justifier l'incinération. D'une façon générale, les associations reprochent au maître d'ouvrage d'avoir surdimensionné les capacités de traitement du projet, à partir d'un cahier des charges faussé par les objectifs de chauffage urbain, au risque de délaissier la mise en application de la Directive européenne sur les déchets et la poursuite prioritaire de ses objectifs de prévention, de réemploi et de recyclage. Le Sycotom répète ce qu'il a dit à plusieurs reprises dans d'autres réunions, à savoir qu'il craint plutôt un sous-dimensionnement des installations qui le conduirait à ne pas être en mesure d'accomplir sa mission de traitement des déchets.

2 Il est reproché au Sycotom (les Amis de la Terre, Passerelles, Tam-Tam) d'avoir interprété les prévisions existantes : les prévisions démographiques sont supérieures de plus de 2 points à celles de l'INSEE, alors que les objectifs de réduction de volumes de déchets à traiter sont sous-évalués par rapport aux objectifs du Predma (ce que le Sycotom réfute) ; en outre, l'évaluation du bassin versant serait, pour ces acteurs, « à géométrie variable ». Le Sycotom explique qu'il s'est basé sur les chiffres du SDRIF et des projets urbains spécifiques au bassin versant pour l'évaluation démographique. Pour les objectifs de collecte sélective, la représentante du Conseil régional ajoute que le bassin versant du Sycotom est spécifique et que les chiffres du Predma recouvrent un territoire différent, ce qui explique l'ajustement des valeurs à appliquer au bassin d'Ivry.

3 **Un grand nombre d'acteurs se positionnent contre l'accueil**, dans le futur centre d'Ivry, des 110 000 tonnes de FCR venant de Romainville et de Blanc-Mesnil : cette augmentation de volume venant de territoires « hors bassin » obligerait de prévoir des installations sur-dimensionnées pour le futur centre, sans possibilité de moduler leur fonctionnement à la baisse par la suite ; comment en outre **justifier l'application du principe de proximité ?** Le Sycotom répond qu'il assume complètement ce choix stratégique de complémentarité au niveau de ses différents centres et qu'il soutient le principe de solidarité territoriale qu'il considère comme largement préférable à un isolement peu

souhaitable. Le Sycotom doit par ailleurs apporter des éléments de réponse à Chantal Duchêne sur l'origine des 110 000 tonnes venant de Romainville et de Blanc-Mesnil : il est en effet nécessaire d'avoir des éléments de comparaison approfondie entre les résultats des ordures traitées à Romainville et à Ivry.

4 Les associations estiment que le Sycotom pourrait « faire mieux » en termes de prévention et avoir une politique beaucoup plus offensive. **Le Sycotom indique qu'il va apporter 50 M€ sous forme de TGAP à l'Ademe, chargée de la politique de prévention nationale.** Non seulement il ne se désintéresse pas de la question mais il l'a intégrée alors que cela ne faisait pas partie de sa mission ; il ajoute que, bien qu'étant un acteur impliqué dans la prévention, il n'est pas l'interlocuteur valide pour le manque d'ambition de la prévention, car il n'a pas la compétence « collecte » et n'est pas non plus chargé de la mission prévention : ce sont les collectivités et notamment les départements et la Région. « Vous ne pouvez pas vous adresser à nous comme si nous étions les grands manitous de la prévention » F. Dagnaud. Il est cependant relevé que les collectivités ayant la compétence collecte sont membres du Sycotom et que ce discours est de ce fait difficile à admettre.

5 Les associations, ainsi qu'un participant, regrettent que la collecte des biodéchets en amont du TMB ne soit pas envisagée car elle permettrait une valorisation bien supérieure aux trois scénarios présentés. Le Sycotom affirme

que le cap de la collecte séparative des biodéchets est bien fixé car il constitue un « choix à terme incontournable » (F. Dagnaud), malgré les difficultés à sa mise en œuvre en habitat vertical dense. Il précise qu'il incite les communes du Sycotom à y réfléchir et qu'il faut prévoir d'absorber sa montée en puissance.

Des demandes de la part des associations

- 1 Un audit externe sur l'évaluation du gisement (cette demande a été acceptée, l'audit sera effectué par un cabinet indépendant et son coût pris en charge par la CNDP).
- 2 Le chiffrage du coût et de l'efficacité d'une politique de prévention offensive.
- 3 **Une présentation d'expériences probantes en prévention.**
- 4 **Une étude alternative pour déterminer le tonnage optimum du futur centre d'Ivry** en fonction d'objectifs de réduction des déchets, avant toute poursuite du projet.

Des propositions de la part du Sycotom

- 1 Sur le sujet de la prévention, le Sycotom propose aux associations de contribuer au nouveau plan de prévention qui doit être élaboré à partir de janvier 2010 en participant au comité de pilotage.
- 2 En ce qui concerne le traitement mécanique biologique, le Sycotom propose d'étudier les possibilités d'ajustement des différents paramètres du projet. **(répartition entre incinération et méthanisation, adaptation du TMB, des fours, adaptation de la vapeur produite, saisonnalité...)** en vue de la montée en charge progressive des collectes sélectives des biodéchets : il dispose en effet de quelques années encore pour ajuster et affiner le projet.

- 3 En réponse au hiatus relevé par le public et la CPDP entre institutions porteuses de la question de la collecte et celles dont la compétence concerne le traitement des déchets, ainsi qu'à l'enjeu de réorganisation évoqué, le Sycotom juge nécessaire de réfléchir à une meilleure **mise en cohérence de ces deux missions**. À court terme, par l'élaboration de schémas directeurs de collecte au sein des syndicats primaires ; à plus long terme, par un organisme de pilotage conjoint.

*Jeudi 12 novembre 2009 – 20 h-23 h
Salle Tiffoli, Charenton-le-Pont*

Quels impacts environnementaux et sanitaires ?

La réunion a rassemblé 115 participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public. Elle a suscité une vingtaine d'interventions de la salle.

Philippe Marzolf, président de la Commission particulière du débat public, présente d'abord les enseignements des réunions thématiques

Cette réunion a pour objectif d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes :

- **Quel est l'impact environnemental du centre actuel ?**
- **Quelles sont les meilleures pratiques mises en œuvre par les incinérateurs de nouvelle génération en matière de suivi environnemental ?**
- **Quelles garanties peuvent être apportées aux riverains des installations ? Comment les associer à son suivi ? Quelle gouvernance locale ?**

Des résultats d'études qui rassurent sans convaincre tous les participants

La société Bio-Tox expose les résultats des études commandées par le Sycotom et qui

portent sur les risques sanitaires et la surveillance environnementale autour de l'incinérateur actuel d'Ivry. Selon ces études, aucun risque sanitaire n'est mis en évidence par l'usine actuelle mais des risques non négligeables existent en provenance de la pollution atmosphérique globale. Si les retombées de dioxines et furanes sont relativement faibles, celles concernant les métaux sont plus variables et parfois élevées mais sans lien apparent avec l'usine. Ainsi les teneurs les plus fortes sont souvent mesurées en un point éloigné de l'usine, donc sans rapport avec les rejets qu'elle génère. S'agissant de l'évolution des concentrations de polluants, les études ne montrent pas de diminution depuis la mise en place du traitement complémentaire des fumées en 2005. Cela indiquerait que l'influence de l'usine est sans doute négligeable par rapport aux autres sources d'émissions de dioxines et furanes et de métaux. Bio-Tox recommande en conséquence la réalisation d'un inventaire local des émissions, des fonderies ayant notamment été identifiées près de certains points de mesure.

L'association Les Amis de la Terre estime pour sa part que cette approche par substance toxique comporte des limites : les nouvelles substances toxiques, la synergie entre toxiques, les effets des particules ultra fines ne sont par exemple pas pris en compte. D'autres études relevant d'une approche différente, par maladie, permettent d'établir avec certitude les effets néfastes de la pollution de l'air et des anciens incinérateurs sur le cancer, les maladies respiratoires et cardiovasculaires, la mortalité précoce. S'agissant des nouveaux incinérateurs aux normes les plus récentes, l'association estime qu'il existe toujours des incertitudes et une probabilité d'effets néfastes sur la santé humaine. Elle attire également l'attention sur la dangerosité des mâchefers, mal stabilisés et utilisés

pour les travaux publics. Pour l'association, le principe de précaution justifie un moratoire sur la construction d'incinérateurs.

Ces informations suscitent la demande d'informations plus complètes de la part des Verts à Charenton ou à Ivry, ainsi que le souhait d'un suivi sanitaire régulier des populations exposées. Pour la société Bio-Tox, de tels suivis ont un coût très élevé pour une efficacité très faible. Pour le représentant de la Cellule interrégionale d'épidémiologie d'Île-de-France, bien que l'on ne connaisse pas l'impact de nombre de substances sur la santé, il est inutile de mettre en place des enquêtes régulières sur la santé des riverains. D'une part, parce que les effets éventuels ne seraient identifiables qu'à des horizons de 10, 20, 30 voire 40 ans et ne serviraient donc pas à protéger des populations ; d'autre part, parce que les rejets des nouveaux incinérateurs ne peuvent être distingués des autres sources plus polluantes.

Michel Riottot, membre de la CLIS de l'incinérateur d'Issy-les-Moulineaux (Isséane) et président d'Environnement 92, soulève le problème de l'implantation de l'usine en milieu urbain : il rappelle que des immeubles de bureaux s'étant construits après la construction d'Isséane, ils surplombent désormais les cheminées d'Isséane dont la hauteur est limitée à 26 m, ce qui inquiète les employés de ces bureaux. La proximité du périphérique rend par ailleurs difficile la distinction du risque de pollution généré par la seule usine. Le Sycatom indique que des études supplémentaires ont été effectuées pour un des immeubles concernés et que la commission d'enquête a donné l'autorisation d'exploiter. À l'évidence, ces démarches de suivi environnemental rassurent les salariés.

La Cellule interrégionale d'épidémiologie d'Île-de-France soulève par ailleurs la question des pollutions olfactives qui risquent

d'être générées par la nouvelle installation et qui pourraient entraîner des effets sanitaires. L'association Tam-Tam demande au Sycotom si le risque pathogène des bactéries qui seront à l'œuvre dans la filière méthanisation a été pris en considération dans l'étude du projet. Le cabinet URS répond qu'à partir d'une température de 56 °C, les bactéries potentiellement pathogènes présentes dans les ordures ménagères sont détruites ; Michel Riottot indique pour sa part que certaines bactéries peuvent encore « travailler » à 110 °C. Le Sycotom ajoute, en réponse à « la crainte pessimiste d'une dangerosité toujours plus forte des déchets », que des dispositifs très précis permettant la collecte sélective et un traitement adapté des substances dangereuses contribuent à diminuer la dangerosité des produits mis en incinération.

Un habitant de Charenton suggère, pour augmenter la dispersion des rejets des cheminées et donc diminuer la pollution localement, d'avoir recours à une technique d'ajutage d'air afin de pulser l'effluent polluant le plus haut possible. Le Sycotom indique que l'on pourrait effectivement faire sortir les gaz plus vite, avec des ventilateurs plus gros, mais qui seraient plus consommateurs d'énergie. Sur la question du panache, le Sycotom précise que les maires seront consultés sur le maintien ou non du panache dans le futur centre.

Des questions de compréhension

Élizabeth Loichot, de la CLIS d'Ivry, expose la difficulté qu'elle a à comprendre les informations fournies par le Sycotom : unités différentes, informations fournies tardivement, valeurs non comparables... et, en réponse à une question d'un membre de la CPDP, déplore l'absence de formation et d'information de la part du Sycotom. Elle regrette également que les interlocuteurs de la TIRU ne soient pas en mesure de fournir

des explications sur les bruits d'explosion qui surviennent parfois (que TIRU attribue aux soupapes de sécurité des chaudières).

L'association Les Amis de la Terre s'étonne que la future usine puisse générer près du double de REFIOM (26 000 tonnes environ contre 15 000 tonnes environ aujourd'hui) alors que les tonnages incinérés vont diminuer de moitié. Le Sycotom répond qu'il s'agit de l'hypothèse d'un des trois bureaux d'études qui propose un four à lit fluidisé générant une quantité plus importante de résidus d'incinération. À l'association Tam-Tam qui demande si l'incinération de la seule fraction combustible résiduelle génère des rejets plus polluants que les ordures ménagères brutes, le Sycotom répond que les technologies proposées dans les projets des trois cabinets d'études permettent une meilleure captation de la pollution ; le pré-tri permet une combustion de même qualité en générant moins de pollution.

Suivi et gouvernance

La société Bio-Tox décrit la mise en place du comité de suivi des dioxines financé par la Communauté urbaine de Bordeaux, qui met en œuvre depuis 1998 la surveillance des incinérateurs de l'agglomération bordelaise et décide de la mise en place de mesures, faisant notamment appel aux biomarqueurs.

En réponse aux craintes et aux interrogations du public, le Sycotom fait trois propositions :

- Garantir un meilleur accès à l'information : en allant au-delà des rendez-vous institutionnels, il propose de mettre en place un réseau de « sentinelles », composé de citoyens qui garantiraient un droit permanent à l'interpellation.
- Faciliter la compréhension des résultats des études en choisissant des indicateurs permettant une meilleure lisibilité et

une meilleure appropriation des résultats par tous.

- Garantir une plus grande indépendance des contrôles en déléguant à un collectif d'associations l'organisation et la maîtrise d'un contrôle annuel parmi les deux contrôles que réalise le maître d'ouvrage à sa propre initiative.

Michel Riottot remercie le Sycotom de ces propositions et attire l'attention sur la nécessité d'indépendance de ces sentinelles pour qu'il n'y ait pas « toujours ce soupçon derrière » ; Sébastien Lapeyre (CNIID), s'il reconnaît que l'on assiste à une « petite avancée », estime qu'il y aurait d'autres actions à entreprendre avant. Il pose aussi la question de savoir combien de contrôles inopinés ont été effectués par l'administration dans les 4 ou 5 dernières années et attire l'attention sur la difficulté à identifier des laboratoires indépendants. Il ajoute que les associations n'ont pas vocation à se substituer à l'État pour contrôler les installations.

Chantal Duchêne, élue Verte et adjointe au maire d'Ivry, demande ce que l'on peut mettre en place en continu pour analyser les dépassements de seuil qu'occasionnent les incidents et leurs éventuels impacts sanitaires. Le Sycotom explique la procédure actuelle en cas d'incident, et indique qu'un contrôle continu est effectué sur l'acide chlorhydrique, l'acide sulfurique, le CO₂, les dioxydes d'azote et les poussières, les dioxines ne pouvant être étudiées qu'en laboratoire.

Michel Lopez, Les Amis de la Terre, demande quelles mesures ont été prises à la suite des incidents de fonctionnement, car il peut aussi arriver que la mesure-même des composants des rejets atmosphériques soit défaillante. Le Sycotom indique que tous les appareils de mesure ont été doublés pour avoir une vision permanente des dysfonctionnements.

Le Sycotom indique par ailleurs, que, comme pour Isséane, une charte de qualité environnementale sera mise en place sur Ivry avec des réunions régulières auxquelles les municipalités peuvent convier les associations.

*Lundi 16 novembre 2009 – 20 h-23 h
Cinéma Pathé – quai d'Ivry, Ivry-sur-Seine*

Quelle insertion dans le quartier ?

La réunion a rassemblé une soixantaine de participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public.

Elle a suscité une quinzaine d'interventions de la salle.

Cette réunion a pour objectif d'exposer les propositions faites dans le cadre des trois études de faisabilité et évaluer l'impact qu'auraient les travaux sur la qualité de vie des riverains.

Nous retenons quelques positions fortes exprimées lors de cette réunion.

Les ambitions du projet du Sycotom

Le Sycotom annonce trois principes structurants :

- créer une nouvelle liaison entre Paris et Ivry ;
- intégrer le garage à bennes ;
- maintenir la continuité du service public pendant les travaux, ce qui implique un phasage.

Les trois bureaux d'études, s'ils proposent des liaisons fluides entre Paris et Ivry, répondent à cette commande différemment :

- le cabinet Berim imagine une usine plus compacte (la surface de l'usine passe de 6 à 4 ha) mais enterrée ;

- le cabinet Bonnard et Gardel limite les nuisances visuelles et sonores en construisant en sous-sol et donne beaucoup de place aux espaces publics paysagers ;
- le cabinet Girus insiste sur l'aspect pédagogique de l'usine : non seulement on ne cache pas, mais on montre (le process, les produits du recyclage etc.).

Il est rappelé cependant qu'à ce stade, il s'agit d'études de faisabilité préalables et non de l'élaboration d'un projet définitif.

Principe de proximité, insertion et nuisances

Pierre GOSNAT, député-maire d'Ivry-sur-Seine, se dit favorable à une réflexion novatrice pour faire cohabiter les fonctions de la ville avec l'habitat ; il défend le principe de l'usine au centre de la ville et démontre qu'il n'y a pas d'intérêt financier à cette position.

L'équilibre est difficile à trouver entre insertion et camouflage : où se situe la limite entre une usine assumée et un projet trop visible ? Chacun des trois cabinets a sa propre réponse et attribue une dimension pédagogique spécifique à son projet, mais la perception peut être différente selon les individus. Ainsi le représentant de l'association Tam-Tam déplore le manque de visibilité de l'usine dans le projet Bonnard et Gardel et « se méfie de cette manie de couvrir les bâtiments ». Il souhaiterait que les sommes investies servent plutôt à limiter les nuisances qu'à chercher à les cacher.

L'association Tam-Tam parle du projet comme un « défi urbain » qui se pose aux trois communes voisines et pas seulement au Sycotm.

Plusieurs participants s'inquiètent des risques de **pollution** de l'air par les rejets. Une participante se dit choquée qu'on propose un jardin aux riverains en même

temps que « l'on envoie de la pollution dans l'air que l'on respire ». Les trois cabinets indiquent d'une part qu'il serait plus pénalisant pour l'environnement de déplacer cette usine à 40 km, d'autre part que le projet divise par 2 le volume de déchets incinérés et utilise des technologies innovantes pour réduire au maximum les nuisances, ce qui, d'ailleurs, mobilise des budgets considérables.

Sur le problème des **nuisances olfactives**, les trois cabinets préconisent le confinement et le traitement de l'air (qui donnent d'excellents résultats sous réserve qu'on y mette les moyens – Berim) ; la spécificité du cabinet Bonnard et Gardel consiste à externaliser le compost qui sera fabriqué sur son lieu d'utilisation, pour écarter tout risque de pollution de l'air.

Une habitante d'Ivry rappelle que la pire **nuisance sonore** vient du périphérique et demande s'il est prévu de couvrir cette voie. La Direction de l'urbanisme de Paris indique que non, tout en reconnaissant l'existence de ces nuisances. L'association Tam-Tam précise que l'alternative à la couverture réside dans des mesures de régulation du trafic (réduction de la vitesse à 50 km/h, file réservée aux transports en commun...).

Le chantier

Le Sycotm indique que le projet se ferait en deux phases : une première phase qui débiterait en 2014 pour une mise en service de l'unité d'incinération en 2019, et une deuxième phase qui se terminerait par une mise en route totale (incinération et méthanisation) en 2023.

Il propose, pour l'information des riverains et le suivi du chantier, la mise en place de sentinelles, une charte de qualité environnementale, un espace d'information sur le chantier, des visites de chantier, et un espace d'expression sur le site du Sycotm.

Ces propositions ne semblent pas suffisantes à Elisabeth Loichot (CLIS Ivry) ni à l'association Tam-Tam. La première demande s'il est possible de prévoir un garant de la CNDP pour poursuivre la concertation après le débat. La deuxième demande la mise en place d'un comité de concertation. Ces deux demandes sont acceptées par le Sycotom dans leur principe.

Comment éviter le « chaos urbain » annoncé par Gilles Montmory (mairie d'Ivry) pendant la très longue phase de travaux de l'usine qui s'ajoutera aux autres chantiers et qui rendra la vie difficile pour les gens qui vivent et travaillent là ? À la ville, qui indique qu'elle a les moyens de coordonner avec les aménageurs la prévention des nuisances, Chantal Duchêne (adjointe au maire d'Ivry) oppose le manque de coordination entre la ville d'Ivry et Paris pour les travaux qui se déroulent aujourd'hui porte d'Ivry... Elle insiste donc sur cette nécessité de coordination entre la ville et les aménageurs.

Récapitulatif des demandes

Mettre en place un comité de concertation qui regroupe :

- l'implication des associations dans l'élaboration du cahier des charges des études à venir : demande acceptée par le Sycotom ;
- le suivi du chantier : demande acceptée par le Sycotom ;
- La nomination d'un garant de la poursuite de la concertation : demande acceptée par le Sycotom dans le principe.

La CPDP, pour tenir compte des propositions exprimées au cours des réunions précédentes, a décidé de modifier l'organisation de la prochaine réunion (25 novembre) : cette réunion commencera par l'exposé de toutes les propositions faites, afin que chacun des acteurs concernés puisse y répondre.

La réunion de clôture du 14 décembre permettra ainsi de consolider l'ensemble de ces éléments, pour un débat plus constructif.

*Mercredi 25 novembre 2009 – 20 h - 23 h
Espace Les Esselières, Villejuif*

Coût et financement du projet Propositions issues du débat public

La réunion a rassemblé 60 participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public.

Anne-Laure Bedu, membre de la Commission particulière du débat public, présente d'abord les enseignements des réunions thématiques.

Cette réunion a pour objectif d'apporter des éléments sur le coût du projet, son financement, le coût d'exploitation, les impacts des coûts sur les contribuables et de faire échanger les acteurs sur les propositions issues du débat public.

Nous retenons quelques éléments de cette réunion :

En réaction aux enseignements des réunions thématiques

- Le représentant de la Communauté d'agglomération de Brives estime que l'on désresponsabilise les citoyens en ne faisant pas de collecte sélective de biodéchets et réfute la logique du Tri Mécanique Biologique. Il prône la redevance incitative qui, selon lui, permet d'obtenir des résultats spectaculaires en très peu de temps.
- Elisabeth Loichot dénonce une « logique inversée » qui « pousse à incinérer ce qui peut être méthanisé ». Le Sycotom explique qu'en effet seulement 35 % des matières biodégradables iront en méthanisation, car la réglementation

limite le stockage du biogaz. Pour le Sycdom, le projet se justifie par l'équilibre qu'il fournit entre les divers traitements de déchets ménagers.

- L'association « Jour de la Terre » rappelle que « l'enjeu c'est quand même l'emploi » et souligne la nécessité d'une prise en compte de la dimension humaine.

Le Sycdom expose les 4 orientations données au projet par rapport à cette dimension sociale : la prise en compte des conditions de travail, la priorité à l'emploi permanent, la priorité au recours aux personnes en difficulté et la place donnée à la formation et à la qualification.

Au sujet du coût du projet et de son financement

Le Sycdom évalue le projet à un montant compris entre 737 et 787 M€, financé par des fonds propres, des subventions et un emprunt. Il demande des aides publiques à hauteur de 30 % du montant de l'investissement, en particulier sur le volet recyclage matière et organique, sous forme de baisse de la TGAP et/ou de mise en place d'un fonds public. Au niveau du contribuable, l'imputation du projet correspondrait à une augmentation de la taxe sur les ordures ménagères de 3,5 % ; à cette hausse, il conviendrait d'ajouter 1 % pour la nouvelle TGAP.

Le Sycdom souligne que l'intérêt du projet réside dans la complémentarité des modes de traitement et ne souhaite donc pas opposer les coûts de ces modes de traitement. Devant l'étonnement de plusieurs acteurs (Tam-Tam, les Amis de la Terre, le CNIID) sur l'absence d'éléments sur les coûts du projet, le Sycdom donne une répartition grossière entre les affectations : 300 M€ à l'incinération, 330 M€ au tri-méthanisation et compostage, 60 M€ aux transports alternatifs, 40 M€ à la reconstruction d'un garage à bennes et à

la création d'une nouvelle voie entre Ivry et Paris et 40 M€ de travaux préparatoires pour assurer la continuité de service. Il explique le coût élevé de l'ensemble par le choix de projets largement enterrés pour une meilleure intégration urbaine. Il précise également que **le coût payé chaque année au Sycdom par les collectivités pour le traitement de leurs déchets ménagers correspond pour un tiers à l'investissement et deux tiers à l'exploitation**, ce qui favorise la modularité de l'installation et sa capacité à s'adapter à une éventuelle baisse de volumes de déchets à traiter.

De nombreux participants s'étonnent que ces éléments ne soient pas plus détaillés.

Le Sycdom s'engage, sur la demande de la CPDP, à fournir pour le 11 décembre des éléments plus précis sur la répartition des coûts entre les différents équipements du projet (incinérateur, méthaniseur, TMB...), sur la recette de la vente de la chaleur et des métaux, ainsi que sur le coût des REFIOM (résidus d'épuration d'incinération des ordures ménagères) et des mâchefers.

À l'association Les Amis de la Terre, qui s'inquiète d'un surendettement du Sycdom dangereux pour le contribuable, le Sycdom explique que cet endettement, opéré en toute transparence, est effectivement en hausse (de 6 % par an depuis 2001) en raison de nombreux investissements et s'engage à fournir une évaluation de la redevance prévisible en 2023.

Au sujet des échanges sur les propositions issues du débat public

1. La prévention

Les associations ont demandé au Sycdom de mettre en œuvre dès 2010 une **politique ambitieuse en faveur de la prévention et du recyclage des déchets**.

Le représentant du Conseil régional indique que les objectifs du Predma sont de

diminuer de 50 kg/habitant/an le volume des déchets à traiter, chiffre qui n'inclut pas les déchets d'activités économiques. Si une vraie volonté politique était affichée (passant par une « vraie » TGAP sur l'enfouissement et un vrai effort de recyclage) on traiterait, de façon acceptable, un volume important de bois souillés qui sont aujourd'hui brûlés à l'air libre ou incinérés. La Région est lucide sur la difficulté à faire des prévisions à 20 ans, ce qui ne « doit pas nous empêcher de prendre des décisions ».

Le CNIID regrette que les déchets d'activités économiques viennent s'ajouter aux ordures ménagères pour être incinérés (car souillés) alors qu'ils pourraient être recyclés. Il rejette l'idée de réaffecter la TGAP à des investissements massifs et demande à connaître le montant collecté par le Syctom au titre de la redevance spéciale, qui s'applique aux entreprises et aux commerçants.

Le représentant de la Communauté d'agglomération de Brives défend la taxe incitative et la prévention – compostage, collecte sélective de biodéchets...

L'Ademe rappelle qu'elle a mis en place un dispositif d'aide sur l'accompagnement des collectivités dans la prévention et que le rôle du Syctom est d'accompagner les collectivités (18 communes ou intercommunalités de la région se sont déjà engagées dans la démarche), quand l'Ademe et la Région viennent en support technique et financier. L'Ademe suggère que le Syctom module la redevance des communes en valorisant les collectivités qui se lancent dans cet effort de prévention, afin de promouvoir efficacement le dispositif proposé qui s'avère fort peu utilisé : par exemple, à peine 190 ambassadeurs du tri sont opérationnels, alors que l'Ademe est prête à en financer 500.

Le Syctom indique qu'il a répondu posi-

tivement à l'appel à projet pour un programme de prévention de l'Ademe et qu'il reste à clarifier le rôle de chacun. En ce qui concerne l'accompagnement financier, le montant de 2 à 3 €/habitant paraît efficace. Le Syctom considère que la TGAP versée à l'Ademe (5 M€ en 2009, soit 1 € par habitant et le tiers de l'effort à consentir) constitue une action de prévention en ce sens que cette taxe est en priorité consacrée par l'Ademe à la prévention. Le Syctom rappelle enfin qu'il joue systématiquement les « VRP » sur la prévention au travers de dispositifs de soutien. Il estime donc qu'il joue entièrement son rôle en matière de prévention.

Par ailleurs, le Syctom souhaite la participation des associations au **comité de pilotage du plan de prévention** qui se tiendrait dès le premier semestre 2010.

Les associations acceptent la proposition sous deux conditions :

- qu'il s'agisse bien d'un plan de prévention et non de valorisation ;
- qu'il soit mis en œuvre par une équipe au sein du Syctom d'une dizaine de personnes minimum spécialisées sur le sujet (compostage, écoconception...).

Le Syctom indique qu'il est prêt à se focaliser sur la prévention et qu'en ce qui concerne la seconde condition il a les moyens humains et la compétence pour traiter de la prévention.

2. L'association Passerelles souhaite que le Syctom renonce à l'incinération dans le centre d'Ivry/Paris XIII de la FCR venant de Romainville/Blanc-Mesnil

Elle regrette l'absence de concertation sur l'élargissement géographique du bassin versant dont elle craint qu'il ne devienne permanent. Elle propose que cet élargissement fasse partie des sujets à débattre lors de la poursuite de la concertation.

Le Sycotom oppose le principe de solidarité et de traitement en réseau et demande pourquoi, si on ne retenait pas ce principe, on le ferait pour d'autres domaines publics comme l'assainissement ou l'électricité.

Aucune position commune n'est trouvée sur ce sujet.

3. En ce qui concerne l'incinération, les associations déclarent qu'elles ne sont pas prêtes pour formuler une demande commune d'un suivi sanitaire et environnemental.

Le Sycotom indique qu'une étude sur les impacts sera menée pour la mise en service de la nouvelle installation et qu'un suivi environnemental adapté au territoire sera mis en place.

Toutes les associations sont d'accord pour le maintien du panache dont la suppression est jugée coûteuse et inutile. Le Sycotom affirme qu'il en tiendra compte mais que les communes seront également consultées et que la décision sera prise en tenant compte de l'ensemble des positions – associations et communes.

4. Méthanisation et collecte sélective des biodéchets

Le CNIID demande que l'on sursoie au TMB tant qu'on « n'aura pas raisonné en amont sur les gisements collectables (de biodéchets) en grandes quantités ». Il indique en particulier que si les gros producteurs de biodéchets ont obligation aujourd'hui de mettre en place une collecte sélective de biodéchets, rien n'est fait en réalité. Il demande qu'*a minima* soit opérée une identification des territoires les plus propices à cette collecte car elle ne pourra pas être appliquée à la totalité du territoire du Sycotom. Il émet de vives inquiétudes sur la qualité du digestat qui sortira du TMB et craint son incinération, tout comme l'association « Agir à Villejuif ».

Le Sycotom se dit favorable à la mise en place de la collecte sélective des biodéchets. Il approuve la position des associations sur les gros producteurs et indique qu'une vaste étude est engagée pour évaluer en qualité comme en quantité les gisements de biodéchets à la fois des gros producteurs et des ménages. **Les premiers résultats sont attendus en mars 2010. Ils pourraient conduire à étudier une modularité par rapport au TMB.** Le Sycotom se déclare vigilant sur les déchets dangereux pour éviter qu'ils se retrouvent en milieu diffus.

5. Gouvernance

Pour la concertation, les associations réclament un cadre du type des comités permanents de concertation mis en place pour les opérations Paris Rive Gauche et Les Halles, se référant à la charte de la concertation de 1996.

Le Sycotom confirme que la concertation se poursuivra mais insiste sur l'objectif d'efficacité comme prioritaire à l'institutionnalisation d'une structure. Un comité de concertation et de suivi pourra être mis en place dès le premier semestre 2010. Les décisions seront prises en considération des enseignements de l'audit externe, de l'Ademe et des avis des collectivités.

Les associations trouvent ces propositions positives mais insistent sur la participation à l'élaboration du cahier des charges et à la nomination d'un garant car cela « protégerait tout le monde et n'enlèverait rien au pouvoir de décision final ».

La CPDP demande au Sycotom de répondre le 14 décembre à cette demande.

Elisabeth Loichot dénonce une « logique inversée » qui « pousse à incinérer ce qui peut être méthanisé ». Le Sycotom explique qu'en effet seulement 35 % des matières biodégradables iront en méthanisation,

car la réglementation limite le stockage du biogaz. Certains déchets potentiellement méthanisables, comme le papier carton souillé, seront donc incinérés. Pour le Sycotom, le projet se justifie par l'équilibre qu'il fournit entre les divers traitements de déchets ménagers.

Le représentant du Conseil régional indique que dans les pays du Nord règne un autre type de confusion car les entreprises appartiennent aux collectivités qui sont donc actionnaires de l'entreprise. Il précise que le problème en France vient plutôt de l'attribution de la compétence collecte aux uns et de la compétence traitement aux autres, ce qui rend les choses très compliquées. Il regrette que le Grenelle n'ait pas donné aux syndicats les deux compétences.

Le Sycotom approuve cette nécessité de coordonner collecte et traitement et rappelle qu'il a proposé des schémas directeurs de collecte.

6. Indicateurs accessibles à tous

L'association ATTAC propose de nouvelles façons de présenter les résultats des analyses pour plus de lisibilité et de réalisme (totaux de polluants en kg émis par jour par les 2 fours et totaux mensuels, émissions de CO₂ et de vapeur d'eau en tonnes/jour) et de nouvelles mesures (distinguer les différentes poussières émises, faire certaines mesures en continu, mesures des dioxines et composés bromés...).

Le Sycotom indique que le projet implique un grand nombre de contrôles et concède que ce n'est pas forcément facile à lire par tout un chacun ; il réfléchit à des indicateurs simplifiés et plus pertinents.

Récapitulatif des demandes faites au Sycotom

- Fournir pour le 11 décembre des éléments précis de répartition des coûts entre les différents équipements du projet (incinérateur, méthaniseur, TMB...), sur la recette de la vente de la chaleur et des métaux, ainsi que sur le coût des REFIOM et des mâchefers.
- Faire une évaluation de la redevance prévisible en 2023.
- Se prononcer le 14 décembre sur la demande d'un garant de la concertation.

4. La réunion de clôture

*Lundi 14 décembre 2009 – 20 h-23 h
Cinéma Pathé – quai d'Ivry, Ivry-sur-Seine*

Les enseignements du débat

La réunion de clôture a rassemblé environ 170 participants, élus, institutionnels, associatifs et grand public. Elle a suscité une trentaine d'interventions de la salle.

La Commission particulière, le Sycatom et différents acteurs du débat public (le collectif des 8 associations, les associations locales et nationales, la Ville de Paris et le SVDU) ont successivement tiré les enseignements de 4 mois d'échanges.

1^{re} partie : Les enseignements du débat public pour la CPDP

Philippe Marzolf a tout d'abord résumé le débat en quelques chiffres : 9 réunions publiques réunissant près de 1 000 participants au total et ayant accueilli 46 intervenants (hors CPDP et Sycatom) ; 3 réunions du groupe de travail, 15 cahiers d'acteurs, 27 000 visites du site internet, 276 questions posées, 175 contributions, billets et commentaires sur le blog.

Il a ensuite présenté les grandes lignes du compte rendu que la Commission rendra public dans les deux mois suivant la fin du débat public.

- S'agissant de l'opportunité du projet, la Commission la considère comme acquise pour les collectivités concernées, les syndicats d'exploitants et de salariés. Les associations, prenant acte de la reconstruction du centre de traitement sur le site, conditionnent leur acceptation du projet à une révision à la baisse des capacités de traitement ainsi qu'à la

prise en compte de leurs demandes de modifications substantielles du projet.

- En matière de prévention des déchets, la Commission a constaté des ambitions partagées mais une organisation des responsabilités ressentie comme un frein. Plusieurs propositions opérationnelles sont néanmoins apparues au cours du débat, les acteurs se déclarant prêts à travailler à leur déploiement rapide.
- L'intérêt de la valorisation organique des déchets est partagé par tous les acteurs pour autant qu'elle puisse s'adapter aux évolutions des formes de collecte des déchets organiques. En revanche, sur la base des expériences en cours, de fortes réserves sont exprimées vis-à-vis du tri mécano-biologique et, plus largement, sur les conditions de mise en œuvre de la méthanisation en milieu urbain dense.
- Concernant l'incinération et ses impacts sur la santé humaine, la Commission a noté que les résultats des études et les dispositions envisagées par le Sycatom rassuraient certains acteurs. Des efforts supplémentaires en matière de contrôles et d'information sont cependant demandés pour réduire les craintes et les incertitudes qui subsistent. Les associations demandent également de revoir à la baisse la capacité d'incinération, en fonction des besoins de traitement et non de ceux du chauffage urbain, sans faire appel aux apports de déchets à fort pouvoir calorifique en provenance d'autres bassins versants.
- Plusieurs questions d'intégration urbaine, notamment le maintien ou non du panache, sont l'objet de propositions diverses

qui restent à arbitrer. Des clarifications sont demandées au Syctom concernant les coûts du projet, ses modalités de financement et leurs conséquences sur la fiscalité locale.

- Si le besoin de poursuivre la concertation après le débat est unanimement reconnu, son périmètre et ses modalités concrètes font l'objet d'approches différentes entre le Syctom et les associations.
- Enfin, prenant acte des réserves exprimées quant à l'indépendance du cabinet mandaté par la CNDP pour réaliser une expertise sur les méthodes de prévisions du gisement, la Commission invite les acteurs à se prononcer sur le contenu final du rapport et prolonge de ce fait le débat d'une semaine.

Réactions des acteurs et du public aux enseignements présentés par la CPDP

Sur l'indépendance des experts et le caractère contradictoire du débat

L'association Les Amis de la Terre regrette la mise en cause par le Syctom du cabinet mandaté pour l'expertise. Ce dernier lui apparaissant ni plus ni moins indépendant que les autres cabinets retenus par le maître d'ouvrage.

Pour le maître d'ouvrage, ce sont les modalités et l'objet de chaque consultation qui garantissent l'indépendance des cabinets d'études qu'il choisit.

Une élue, membre de la CLIS, souligne que c'est bien la nature contradictoire du débat public qui a permis d'examiner le projet en détail et de le comprendre. Elle estime qu'une étude contradictoire

peut, de la même façon, faire avancer les choses et recommande au Syctom d'en tenir compte. Le maire d'Ivry considère pour sa part qu'une concertation plus indépendante du maître d'ouvrage est aussi plus critique et que des propositions intéressantes ont été formulées pour la concertation après le débat public dont l'animation devra trouver la bonne distance vis-à-vis du Syctom.

Sur la faible participation du public

Plusieurs habitants regrettent de n'avoir pas été informés du débat public. L'un souhaite que l'on prolonge un débat qui commence à porter ses fruits. Il demande des moyens supplémentaires pour mobiliser les habitants et faire ainsi en sorte que l'après-débat ne soit pas confié uniquement aux associations, aux experts et au Syctom. Un autre qui n'a vu ni tract ni affiche considère que des décisions importantes sont prises beaucoup trop vite et demande d'éloigner l'usine d'Ivry.

Le maire d'Ivry constate également la difficulté à mobiliser la population sur des questions publiques ou des projets complexes. Le représentant de la CGT souhaite la mise en place d'organismes favorisant la mobilisation citoyenne de façon à réfléchir collectivement à une politique de déchets plus incitative. Il estime que les habitants ont eu l'information sur le débat et ont fait le choix de participer ou pas.

2^e partie : Les enseignements du débat public pour le Syctom

Le président du Syctom se félicite tout d'abord de la forte convergence des acteurs sur la priorité à donner à la prévention

des déchets et sur la reconnaissance par tous de la nécessité de les traiter. Un enseignement décisif pour le Sycotom tient au fait que le débat public n'a pas vu émerger de contre-projet crédible et que le projet du Sycotom est le seul à apporter des réponses pour traiter les différents types de déchets. Un projet qui se veut équilibré, ambitieux et réaliste, avec une capacité globale diminuée de 20 % (et de 50 % pour l'incinération), sur un site doté du meilleur écobilan et assorti d'un centre de tri deux fois plus important.

Rappelant le succès public des journées portes ouvertes organisées par le Sycotom depuis plusieurs années, estimant à l'inverse que le débat public n'a pas rencontré de véritable public, que les « positions radicales » des associations ont été omniprésentes et qu'un « écho atténué » a été donné à certaines associations et élus des communes du bassin versant, le président du Sycotom estime que les conclusions du débat sont fragilisées. Il se demande en conséquence si un débat public sans véritable public ne constitue pas un débat public sans objet et s'il faut y voir un signe de la réussite de la concertation antérieure, conduite par la ville d'Ivry et le Sycotom. Il estime nécessaire d'évaluer la formule du débat public, notamment au regard de modalités nouvelles telles que la conférence ou le jury de citoyens.

Le président du Sycotom souligne ensuite des désaccords de fond avec les associations :

- sur l'enfouissement inéluctable, équivalent à 5 tours Montparnasse par an, en l'absence des projets futurs du Sycotom ;
- sur l'importance des efforts de prévention du Sycotom en comparaison de ceux d'autres acteurs du traitement ;
- sur le risque de multiplication de petits Naples en Île-de-France si l'on ne faisait rien ;
- sur la vision autarcique des associations par rapport à la mutualisation des équipements de service public voulue par le Sycotom ;
- sur l'atout du chauffage urbain pour chauffer moins cher et plus propre ;
- sur le besoin d'agir d'abord sur les entreprises plutôt que sur les élus locaux pour lutter contre la production des déchets ;
- sur la nécessité de bannir l'incinération dans des centres privés.

Le président du Sycotom avance et précise les propositions du syndicat :

- participation des associations au comité de pilotage pour élaborer le plan de prévention 2010-2014 avec un premier rendez-vous à la mi février 2010 ;
- mise en place de collectes séparatives des biodéchets, lancement d'une étude d'identification des gros gisements de biodéchets ;
- prise en compte de cette dernière et du retour d'expérience de l'Ademe pour dimensionner le TMB au bon niveau ;
- délégation aux associations d'un contrôle annuel réalisé par un bureau d'études désigné par les associations et mise en place d'indicateurs simplifiés sur les contrôles.

S'agissant de la poursuite de la concertation, le président du Sycotom souhaite avoir, en préalable à la mise en place d'un comité de concertation avec garant, des garanties sur sa neutralité et son impartialité, sans créer d'usine à gaz, sans technocratie et sans mise à l'écart des élus locaux.

Réactions des acteurs et du public aux enseignements présentés par le Sycotom

Sur la qualité et l'utilité du débat public

Pour le représentant du collectif des associations, la tonalité des propos du président du Sycotom augure mal de la concertation

souhaitée par les associations. L'association Les Amis de la Terre se dit vexée de n'être pas considérée comme des habitants. Ses membres estiment être des citoyens qui représentent d'autres citoyens. Ils ont, de ce fait, tout à fait valeur de public. Un public qui reconnaît avoir beaucoup appris durant le débat. Pour Chantal Duchêne, un débat bien réel a eu lieu entre toutes les parties prenantes même s'il n'a pas mobilisé les foules, sauf à Ivry. Elle le juge très utile et trouve navrant de constater qu'il n'a pas beaucoup modifié le projet du Sycotom. Pour Passerelles, il s'agit d'un débat fructueux et riche de connaissances que les échanges du comité de pilotage et de la CLIS n'avaient pas permis de comprendre, notamment en matière de prévention ou de TMB. Les associations estiment avoir manqué de temps pour alerter l'opinion et transmettre les réponses apportées par le Sycotom. Passerelles regrette par ailleurs que la mairie d'Ivry ait choisi de ne pas parler suffisamment du débat.

Sur la désignation d'un garant de la concertation

Un habitant s'inquiète des propos tenus par le président du Sycotom. Il propose la nomination d'un ancien préfet à l'exemple de la concertation de Paris Rive Gauche pour vérifier le manque d'abus de la partie la plus forte. Pour Chantal Duchêne, il s'agit là d'une question de confiance. Le président du Sycotom accepte la désignation d'un garant de la concertation, ajoutant que cette fonction arbitrale suppose que cette personnalité doit être définie d'un commun accord entre les parties et se tenir à équidistance de ces dernières par la suite.

Sur le chauffage urbain et la solidarité interbassins

Un habitant estime que certains arguments employés par le président du Sycotom sont spécieux, notamment quand il prête aux

associations le souhait de revenir au charbon pour le chauffage urbain alors que la géothermie est une solution moderne.

Pour le représentant de la CPCU, il faut s'attendre à une stabilité de la demande de chaleur ; l'augmentation du nombre de foyers venant compenser une moindre consommation par foyer. Estimant que la géothermie ne saurait remplacer les déchets, il recommande de ne pas renoncer aux déchets comme mode de chauffage tant qu'on ne sait pas faire mieux que de les brûler.

Chantal Duchêne estime pour sa part que la future usine traitera plus de déchets que l'ancienne compte tenu de l'apport de FCR d'autres bassins versants. Elle préférerait que le Sycotom méthanise davantage de déchets ailleurs qu'à Ivry et réduise en conséquence la capacité d'incinération de l'usine.

L'adjoint au maire de Cachan estime que la solidarité intercommunale est nécessaire pour répondre aux enjeux des déchets. Ce que confirme le président du Sycotom qui déclare assumer un désaccord sur le traitement à Ivry de la FCR d'autres bassins versants.

Sur les moyens consacrés à la prévention

Un membre de l'association Passerelles estime qu'avec 10 000 euros proposés à chaque commune pour les actions de prévention, il est permis de douter de l'engagement du Sycotom en la matière.

L'association Les Amis de la Terre demande au Sycotom de sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets et se déclare prête à intervenir avec lui vis-à-vis des producteurs.

L'association Tam-Tam estime que le projet du Sycotom est de nature industrielle et qu'il est orienté vers le traitement en aval. Elle souhaite un projet plus écologique,

davantage orienté vers la prévention en amont, et estime que cette contradiction devrait pouvoir être dépassée.

Chantal Duchêne demande d'associer l'ensemble des communes du Syctom au plan de prévention et de les intéresser financièrement à la collecte sélective des biodéchets.

La représentante du Conseil régional apporte son soutien au projet du Syctom dont les différents objectifs sont compatibles avec le Predma. Jugeant réaliste la réduction de 20 % des capacités de traitement, le représentant du Pôle déchets d'Amorce recommande de s'intéresser plutôt aux producteurs et distributeurs qu'aux élus locaux car ils peuvent réellement diminuer ou récupérer les suremballages. Le Syctom confirme que les élus locaux ne sont pas la bonne cible et que le Syctom verse 5 M€ par an au titre du versement de la TGAP à l'Ademe.

3^e partie : Les enseignements du débat public pour les acteurs

Les acteurs présentent leurs enseignements et leurs positions à la fin du débat :

La plate-forme du collectif des 8 associations (Patrick Berton)

- Création d'un comité permanent de concertation avec garant indépendant (sur le modèle de la charte du ministère de l'Environnement de 1996 et des CPC mis en œuvre par la Ville de Paris). C'est une condition de la participation des associations au plan de prévention du Syctom.
- Financement d'une étude permettant de définir une politique de prévention et de recyclage ambitieuse et de faire des comparaisons avec le projet du Syctom (le Syctom indique que l'étude sur le gisement de biodéchets constitue le cadre).

- Rejet d'une vision centrée sur la valorisation énergétique des déchets qui entretient l'incinération comme mode de traitement principal.
- Abandon du TMB pour privilégier les collectes sélectives de biodéchets, et report du dispositif de méthanisation en attente du retour d'expérience de l'Ademe (le Syctom indique qu'il souhaite mettre en place le TMB/méthanisation, tout en intégrant le retour d'expérience de l'Ademe, afin d'encourager les communes à se lancer dans la collecte séparative des biodéchets plutôt que d'attendre la mise en place de ces dernières avant de lancer les unités de méthanisation).

Deux compléments portés par les associations locales (Anne Connan)

- L'extension du bassin versant du futur centre n'est ni souhaitable, ni acceptable : elle contredit le principe de proximité et rajoute de nouvelles nuisances à celles subies par les habitants depuis des dizaines d'années.
- Remettre le projet dans l'ordre des priorités du Grenelle : la méthanisation est prioritaire, elle ne doit pas être limitée par le contexte urbain d'Ivry ; de plus, la priorité donnée à l'incinération pour cause de chauffage urbain n'est pas acceptable.

Quelques rappels des associations nationales CNIID et Amis de la Terre

- Beaucoup de points restent à discuter.
- Prévention : les associations attendent des actions chiffrées : nombre de visites d'ambassadeurs de tri, une ressourcerie pour 10 000 habitants, un composteur en pied d'immeuble pour 100 habitants.
- Recyclage : de nouveaux conteneurs sont à disposer dans la rue, un renfort des missions des ambassadeurs est à prévoir.

- Méthanisation : des collectes sélectives de biodéchets sont à mettre en place. Les associations prennent acte de l'étude lancée sur les gros gisements.
- Incinération : des risques sanitaires existent toujours. La surcapacité existant en Île-de-France devrait permettre de se passer de la reconstruction.
- Décharge : veiller à ce que le projet n'envoie pas davantage de déchets en décharge.
- Coût et financement : déception quant au flou du projet concernant ce que devront payer les habitants.

Les enseignements de la Ville de Paris (Didier Dely)

Pour Didier Dely, la Ville de Paris est fermement aux côtés du Syctom dont le projet prend bien en compte les objectifs du Predma. En matière de prévention, il précise que le Syctom n'est ni le seul, ni le principal responsable ; la prévention étant d'abord de la responsabilité des communes. Concernant le recyclage, il estime que le projet prolonge des actions efficaces mais qui prennent du temps car les mesures autoritaires ne marchent pas. Il estime qu'au rythme actuel, réduire à 50 kg le volume des déchets prendrait un siècle. Prévoir des capacités d'incinération et de méthanisation est donc obligatoire. Il juge très difficile de mettre en place une poubelle supplémentaire dans certains immeubles parisiens, un point de vue confirmé par Thierry Catelan, adjoint au maire du 13^e arrondissement, qui constate des difficultés pour adapter les locaux techniques à la poubelle jaune dans certains îlots parisiens. Pour un compost de bonne qualité, Didier Dely recommande de collecter au moins 65 % de déchets dangereux. En matière d'incinération, il a bien noté la modularité du projet à hauteur de 30 à 40 %. Pour lui, les bassins versants

sont liés et garantir le chauffage urbain de 300 000 équivalents-logement est un objectif important.

Les enseignements de la TIRU (Luc Valaize)

Luc Valaize considère que le projet du Syctom est de grande qualité. Il est écologiquement convaincant avec 50 % d'incinération en moins, politiquement responsable et humainement bien conduit par les équipes du Syctom et un président qui ne cède rien.

À ses yeux, le débat manque de neutralité, notamment de la part du cabinet mandaté pour l'expertise complémentaire. Il note le manque de tolérance vis-à-vis de certains participants. Concernant l'incinération, il fait remarquer que la Suède et le Danemark, pays réputés écologiques, utilisent également la valorisation énergétique en réseau de chaleur.

Réactions des acteurs et du public aux enseignements présentés par les acteurs

Sur l'intérêt des réseaux de chaleur

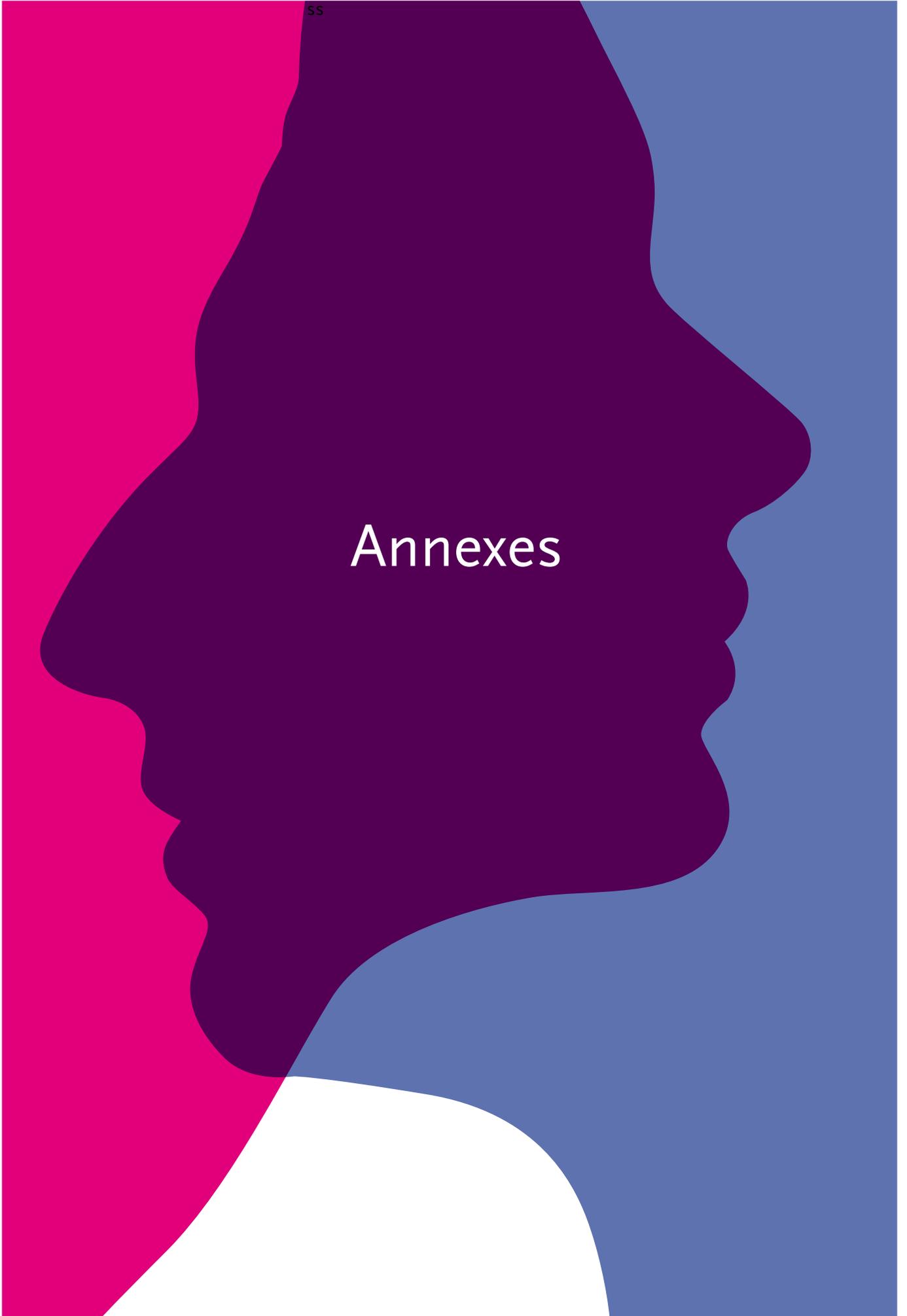
Pierre Conroux, de l'Institut d'urbanisme de Paris, considère que la récupération de chaleur est une action de développement durable qui garantit le maintien du coût de chauffage dans le temps. Il félicite le Syctom pour la qualité de sa réflexion, en particulier au niveau de la question de la solidarité urbaine et des préoccupations environnementales. Un point de vue approuvé par le représentant du bureau d'étude Berim qui précise que le bilan général des réseaux de chaleur est très positif, tant au niveau du bilan carbone que du coût payé par l'utilisateur.

Sur les enjeux de santé publique

Plusieurs habitants n'ayant pu assister aux précédentes réunions font part de leurs inquiétudes. L'un d'eux estime que

la population a assez donné pour la solidarité depuis 40 ans : il ne demande pas la suppression du projet mais une plus juste répartition de la charge. Un autre s'inquiète de ne constater aucun désaccord de fond entre les experts des déchets alors qu'il s'agit de décisions engageant la santé et l'argent des gens. Un autre encore demande des études sérieuses et des informations complètes.

Annexes



Sommaire

- Annexe 1** Lettre de saisine de la CNDP par le Sycotm

 - Annexe 2** Décision de la CNDP – Organisation du débat public

 - Annexe 3** Décisions de la CNDP – Nomination du Président et des membres de la CPDP

 - Annexe 4** Liste des personnes rencontrées par la commission pendant la préparation du débat

 - Annexe 5** Décision de la CNDP – Validation des modalités d'organisation du débat et acceptation du dossier

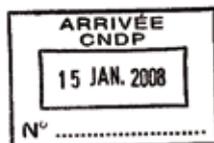
 - Annexe 6** Liste des intervenants aux réunions publiques
-

Annexe 1

Lettre de saisine de la CNDP par le Syctom



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES
DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE
35, BOULEVARD DE SEBASTOPOUL
75001 PARIS
TEL : 01 49 13 17 00
FAX : 01 45 08 54 77



Paris, le 12 janvier 2009

Le Président

M. Philippe Deslandes
Président de la Commission Nationale
du Débat Public
6 rue du Général Camou
75007 Paris

Objet : projet de centre de valorisation biologique et énergétique - saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Monsieur le Président,

Le SYCTOM de l'agglomération parisienne dispose d'un centre de traitement multifilière et de valorisation énergétique des ordures ménagères d'une capacité de 730 000 tonnes/an à Ivry-sur-Seine.

La durée de vie d'une usine d'incinération d'ordures ménagères et plus particulièrement la durée de vie des équipements majeurs qui la constituent comme les fours d'incinération, les chaudières ou encore le groupe turboalternateur, est de l'ordre de 40 années. Le centre d'incinération d'Ivry-Paris XIII ayant été mis en service en 1969, sa fin de vie est donc prévue à l'horizon 2010.

Le SYCTOM a mené, ces dernières années, un ensemble de réflexions sur les conditions de maintien sur place de l'activité de traitement de déchets et sur les enjeux urbains auxquels doit répondre le maintien de cette activité.

Différents débats ont ainsi été organisés sur ce sujet lors des séances du Comité du SYCTOM du 25 juin 2003 et du conseil Municipal de la ville d'Ivry-sur Seine du 24 octobre 2003 ainsi qu'à l'occasion de la réunion des maires du bassin versant qui s'est tenue le 8 juin 2005, à l'initiative du maire d'Ivry-sur-Seine.

Une concertation a également été organisée avec la population d'Ivry-sur-Seine à l'occasion de la réunion publique qui a été organisée par le maire le 22 septembre 2004.

Ces réflexions ont été nourries par un ensemble d'études, notamment:

- une étude sur les impacts environnementaux réalisée par le BRGM dans le cadre du projet de recherche européen Awast qui a permis de montrer le bien-fondé du maintien d'une activité de traitement et de valorisation de déchets à Ivry-sur-Seine et de cibler les modes de traitement et de valorisation en fonction des différentes fractions composant les déchets ménagers

Aussi, je vous prie de bien vouloir trouver joint au présent courrier le dossier de saisine qui présente de façon synthétique les objectifs et les principales caractéristiques du projet, ainsi que les enjeux socio-économiques, le coût estimatif et l'identification des impacts significatifs du projet sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Dans l'attente de la décision de la CNDP, je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



François DAGNAUD

Annexe 2

Décision de la CNDP – Organisation du débat public

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 MARS 2009

DÉCISION N° 2009/ 14 / CVDIP/ 1

**PROJET DE CENTRE DE VALORISATION BIOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES
DECHETS A IVRY-PARIS XIII**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYTCOM) en date du 12 janvier 2009, reçue le 15 janvier 2009, relatif au projet de création d'un centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-seine (94), et le dossier joint,
- vu la délibération en date du 17 décembre 2008 du Comité du SYTCOM autorisant son Président à saisir la Commission nationale du débat public,
- après en avoir délibéré,
- considérant que la démarche suivie par le SYTCOM, orientée vers une stratégie de prévention et de réduction des déchets enfouis ou incinérés, constitue un exemple d'intérêt national,
- considérant que l'impact du projet sur l'aménagement du territoire est important, le centre de valorisation concernant la desserte de la partie sud-est de l'agglomération parisienne en collecte et traitement des déchets ménagers avec l'utilisation de procédés pionniers en matière d'économie d'énergie et de développement durable et la mise en œuvre partielle de moyens de transport alternatifs à la route,
- considérant que l'impact sur l'environnement, en raison du maintien d'une activité d'incinération en zone urbaine, est significatif,
- considérant que l'ampleur du projet nécessite que la participation du public soit pleinement assurée tout au long de son élaboration,

DÉCIDE :

Article unique :

Le projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-Seine doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Le Président



Philippe DESLANDES

Annexe 3

Décisions de la CNDP – Nomination du Président et des membres de la CPDP

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 4 MARS 2009

DÉCISION N° 2009/ 15 / CVDIP/ 2

**PROJET DE CENTRE DE VALORISATION BIOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES
DECHETS A IVRY-PARIS XIII**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYTCOM) en date du 12 janvier 2009, reçue le 15 janvier 2009, relatif au projet de création d'un centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-seine (94), et le dossier joint,
- vu la délibération en date du 17 décembre 2008 du Comité du SYTCOM autorisant son Président à saisir la Commission nationale du débat public,
- vu la décision n° 2009/14/CVDIP/01 du 4 mars 2009 décidant un débat public,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Philippe MARZOLF est nommé Président de la commission particulière du débat public sur le projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-seine.

Le Président


Philippe DESLANDES

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2009

DÉCISION N° 2009/ 23 / CVDIP/ 3

**PROJET DE CENTRE DE VALORISATION BIOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES
DECHETS A IVRY-PARIS XIII**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) en date du 12 janvier 2009, reçue le 15 janvier 2009, relatif au projet de création d'un centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-seine (94), et le dossier joint,
- vu la délibération en date du 17 décembre 2008 du Comité du SYCTOM autorisant son Président à saisir la Commission nationale du débat public,
- vu la décision n° 2009/14/CVDIP/01 du 4 mars 2009 décidant l'organisation d'un débat public,
- vu la décision n° 2009/15/CVDIP/2 du 4 mars 2009 nommant M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière,
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Sont nommés membres de la Commission particulière du débat public sur le projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-seine :

- Mme Anne-Laure BEDU,
- M. Alain MARABOUT,
- Mme Laurence MONNOYER-SMITH,
- M. Jean-Paul PUYFAUCHER.

Le Président



Philippe DESLANDES

Annexe 4

Liste des personnes rencontrées par la commission pendant la préparation du débat

COLLECTIVITÉS		
Communes membres de la CLIS		
Mairie de Paris du 13 ^{ème} AR	Monsieur Jérôme COUMET - Maire	27 avril 2009
Mairie d'Ivry-sur-Seine	Monsieur Pierre GOSNAT - Député Maire	30 avril 2009
Mairie de Charenton-le-Pont	Monsieur Jean-Marie BRETILLON - Maire	15 mai 2009
Autres communes du bassin versant d'Ivry/Paris XIII		
Mairie Le-Kremlin-Bicêtre	Monsieur Fabien GUILLAUD-BATAILLE - Maire-adjoint en charge de la citoyenneté, conseils de quartier et vie associative	22 avril 2009
Mairie de Villejuif	Madame Claudine CORDILLOT - Maire	30 avril 2009
Mairie de Paris du 2 ^{ème} AR	Monsieur Jacques BOUTAULT - Maire	15 mai 2009
Mairie de Paris du 12 ^{ème} AR	Madame Michèle BLUMENTHAL - Maire	26 mai 2009
Mairie de Cachan	Monsieur Samuel BESNARD - Maire-adjoint en charge du Développement durable, déplacements - transports, cadre de vie	2 juin 2009
Mairie de Saint-Mandé	Monsieur Patrick BEAUDOUIN - Député Maire et Mme Florence CROCHETON - Adjointe à l'environnement	4 juin 2009
Mairie de Paris du 11 ^{ème} AR	Madame Martine DEBIEUVRE 1 ^{ère} adjointe et Mme Maïté ERRECART conseillère chargée de la démocratie locale et des conseils de quartiers	15 juin 2009
Mairie de Saint-Maurice	Monsieur Alain GUETROT - 1 ^{er} Adjoint chargé du cadre de vie et du développement durable	15 juin 2009
Mairie de Gentilly	Monsieur Fatah AGGOUNE - Maire-adjoint délégué à l'Écologie urbaine et l'environnement, la santé préventive et curative et le sport	16 juin 2009
Mairie de Vincennes	Monsieur Laurent LAFON - Maire	16 juin 2009
Mairie de Paris du 14 ^{ème} AR	Monsieur Romain PARIS - Adjoint au maire chargé du patrimoine, du développement durable et de la mise en œuvre du plan climat	18 juin 2009
Mairie de Maisons-Alfort	Monsieur Alain BERGOT Adjoint à l'environnement et Nicolas FRITZ Directeur Général des services techniques	22 juin 2009
Mairie de Paris	Monsieur François DAGNAUD - Adjoint au Maire de Paris, chargé de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, de la propreté et du traitement des déchets	25 juin 2009
Mairie de Paris du 6 ^{ème} AR	Madame Chantal DELOURME - Conseillère d'arrondissement chargée des questions environnementales	26 juin 2009
Autres collectivités		
Syctom	Monsieur François DAGNAUD - Président	17 mars 2009
Conseil régional Île-de-France	Monsieur Michel VAMPOUILLE - Vice-Président du Conseil régional Île-de-France à l'environnement, au développement durable et à l'écorégion	22 avril 2009
SYELOM 92	Monsieur Jacques GAUTIER - Président	5 juin 2009
Communauté d'agglomération Val-de-Bièvre	Monsieur NICOLLE - Président	26 juin 2009
SITOM 93	Monsieur Alain ROUAULT - Président	16 juillet 2009

ASSOCIATIONS		
Associations membres de la CLIS		
Association À suivre	Madame Claire MOOG - Présidente	22 avril 2009
Association MNLE	Monsieur François COSSERAT - Président	18 mai 2009
Association Petit Ivry contre le bruit et pour la qualité de vie	Monsieur Régis LECLERCQ - Président	2 juin 2009
Association Nature et société	Monsieur Philippe DUMEE - Président	29 juin 2009
CLCV	Madame Maguy DECK - Présidente et Monsieur Stéphane BERNHARD	29 juin 2009
Autres associations de défense de l'environnement locales		
Association Passerelles	Madame Anne CONNAN - Présidente	24 avril 2009
Association Tam-Tam	Monsieur Fabrice PIAULT - Président	20 mai 2009
Association Ada 13	Monsieur Edgar BOUTILIE	18 juin 2009
Association de défense de l'environnement régionale		
Île-de-France Environnement 75	Messieurs Gérald CADIC, Secrétaire Général, POITVIN, CANDIO et RIOTTOT	18 juin 2009
Associations de défense de l'environnement nationales		
Centre national d'information indépendante sur les déchets (CNIID)	Monsieur Sébastien LAPEYRE - Directeur	18 mai 2009
France Nature Environnement	Monsieur Bruno GENTY	5 juin 2009
Association les Amis de la Terre	Monsieur Claude BASCOMPTE - Président et Madame Annelaure WITTMANN	29 juin 2009
Associations de consommateurs		
UFC Que choisir	Monsieur François CARLIER - Directeur des études	12 juin 2009
Union nationale des familles de France (UNAF)	Madame Françoise BAS - Administratrice	5 juillet 2009
INSTITUTIONNELS		
MEEDAAT	Monsieur Olivier THIBAUT - Conseiller technique du Ministre	2 avril 2009
ADEME	Monsieur Philippe VAN DE MAELE - Président et Monsieur Hervé PERNIN, Délégation régionale Île-de-France	27 mai 2009
Préfecture de région Île-de-France	Monsieur Daniel CANEPA - Préfet de région et Monsieur Sébastien DESSILLONS - Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel	28 mai 2009
Préfecture Val de Marne (94) et STIIC de la Préfecture de police de Paris	Monsieur Michel CAMUX - Préfet et Monsieur François du FOU de Kerdaniel - Inspecteur Général du STIIC	22 juin 2009
AUTRES ACTEURS		
Experts domaine des déchets		
Observatoire régional des déchets d'Île-de-France	Monsieur Eric CHEVALLIER - Président	2 avril 2009

Association des Maires de France (AMF)	Monsieur Jacques PELISSARD - Président	1 ^{er} juillet 2009
Cercle National du Recyclage (CNR)	Monsieur BOHAIN - Délégué Général	7 juillet 2009
Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement	Monsieur Vincent LE BLAN - Délégué Général	15 juillet 2009
Amorce	Nicolas GARNIER - Délégué Général	16 juillet 2009
Acteurs économiques		
Syndicat de valorisation des déchets urbains et assimilés (SVDU)	Monsieur VALAIZE - Président	20 mai 2009
Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU)	Monsieur Jean-Christophe ALLUE - Directeur Général Adjoint	16 juin 2009
Domaine de la santé		
Institut national de veille sanitaire	Monsieur Georges SALINES- Directeur du Département santé Monsieur Pascal EMPEREUR BISSONNET Madame Nadine FRERY	23 juin 2009
GESDI - ARTAC	Monsieur Dominique BELPOMME	16 juillet 2009
Autres		
Institut national de recherche agronomique	Monsieur Didier TORNY	10 septembre 2009

Annexe 5

Décision de la CNDP – Validation des modalités d'organisation du débat et acceptation du dossier

Le projet de transformation du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII a fait l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) de la part du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (Syctom), maître d'ouvrage du projet.

Le 4 mars 2009, la CNDP a décidé de l'organisation d'un débat public dont elle a confié l'animation à la Commission particulière du débat public (CPDP) présidée par Philippe Marzolf. Depuis lors, la Commission a rencontré près de cinquante acteurs, élus locaux et acteurs institutionnels ou associatifs, afin de les associer à la préparation du débat. Durant le mois de juin, elle a également donné la possibilité au grand public de proposer *via* son site internet les thèmes dont il souhaite débattre lors du débat public.

Sur la base des informations recueillies et des réflexions de la CPDP, ce document propose les moyens d'information et de participation qui pourraient être mis en œuvre à l'occasion du débat public.

Les publics du débat

- les riverains du centre de traitement ;
- les usagers du centre de traitement, c'est à dire les habitants de son bassin versant ;
- les utilisateurs finaux de l'énergie et des matières produites par le centre de traitement ;
- plus largement, toutes les personnes qui sont concernées par la problématique du traitement des déchets en Île-de-France.

La diversité des publics du débat implique d'utiliser différents moyens pour diffuser l'information et permettre la participation.

Les documents du débat

Les documents de la CPDP :

- le **Journal du débat** permet de présenter le cadre du débat, d'annoncer ses différentes phases et de restituer le contenu des réunions publiques et l'avancée des débats (3 numéros prévus) ;
- un **dépliant de présentation du débat** présente le cadre du débat, le calendrier des réunions, les outils d'information et de participation ;
- une **newsletter** hebdomadaire relate les derniers documents consultables sur le site et les prochaines échéances du débat public.

Les documents rédigés par le maître d'ouvrage :

- le **dossier du maître d'ouvrage** (100 pages) présentant le contexte, l'opportunité et les objectifs du projet ;
- une **synthèse** (4 pages) **du dossier du maître d'ouvrage** pour une diffusion plus large ;
- les **études déjà réalisées** par le maître d'ouvrage ;

Les contributions en cours de débat :

- tous les **avis, contributions écrites, et délibérations** seront rendus publics,
- les **cahiers d'acteurs** (4 pages maximum) publiés par la CPDP à partir des

contributions écrites des acteurs, présentant leurs avis et propositions ;

- des **études et documents complémentaires** réalisés en cours de débat.

Les moyens de diffusion de l'information

Différents moyens sont proposés par la CPDP pour informer le plus grand nombre de la tenue de ce débat public. L'information sera diffusée *via* des supports papier et web.

L'information initiale diffusée par plusieurs canaux...

- **Distribuée à l'ensemble des habitants du bassin versant et dans les lieux publics,**
 - **Boîtage du journal n° 1 du débat et de la synthèse du dossier du maître d'ouvrage** (avec carte T pour demander les autres documents du débat) aux foyers du bassin versant du centre, soit 12 arrondissements parisiens et 14 communes, **700 000 foyers** ;
 - **Mise à disposition dans les lieux publics** du bassin versant de **50 000 dépliants** présentant le débat (avec carte T), d'une **exposition itinérante** (6 panneaux) présentant le débat public et le projet ainsi que **d'affiches** annonçant le débat.
- **Adressée aux acteurs rencontrés, aux membres d'associations et d'instances de démocratie locale,**

Le **journal n° 1 du débat** (avec carte T) et le **dossier du maître d'ouvrage ou sa synthèse** seront envoyés aux acteurs rencontrés par la Commission préalablement au débat et aux membres d'associations et d'instances de démocratie locale dont les responsables en feront la demande.

- **Relayée par les médias,**

La **Commission diffusera les éléments permettant l'annonce du débat par les principaux médias** écrits, web et audiovisuels, locaux et nationaux, généralistes, spécialisés, institutionnels et professionnels.

- **Relayée par les sites internet des acteurs,**

La **Commission suscitera des liens entre le site internet du débat public et les sites des collectivités, des associations et des acteurs du monde des déchets** afin d'informer leurs visiteurs de la tenue du débat public.

- **Diffusée dans le cadre du travail avec les scolaires du bassin versant.**

Les scolaires impliqués dans le débat pourront inciter leurs parents à s'informer.

... pour mieux informer le public tout au long du débat

- **Adressée aux personnes qui se sont fait connaître de la Commission,**

Les **documents du maître d'ouvrage** ainsi que les **cahiers d'acteurs** et les **journaux** qui paraîtront pendant le débat et la **newsletter** hebdomadaire seront adressés aux personnes ayant **renvoyé la carte T** contenue dans le journal n° 1 et le dépliant de présentation du débat, **rempli le formulaire en ligne** sur le site internet du débat public ou contacté la Commission par courrier, mail ou téléphone.

- **Relayée par les médias tout au long du débat,**

Diffusion de communiqués relatant les avancées du débat auprès des journalistes identifiés.

- **Disponible dans les locaux de la Commission et sur son site internet.**

Tous les documents du débat seront disponibles dans les locaux de la Commission et sur le site internet du débat public.

Les moyens de participation du public

L'expression de chacun sera encouragée du 4 septembre au 21 décembre 2009, à l'occasion des réunions publiques et au sein de l'espace participatif en ligne. Des actions spécifiques à destination des scolaires et des instances telles que les Conseils de quartiers ou les centres socio-culturels seront également mises en œuvre.

Les réunions publiques

Le débat public sera structuré autour de 8 questions principales qui permettront d'une part de délimiter le champ du débat et de susciter l'intérêt et la participation du public ; d'autre part, de permettre au public de s'informer et de formuler ses avis dans les meilleures conditions.

L'articulation de ces questions et des réunions afférentes suit une progression pédagogique qui tient compte des dimensions multiples du projet, de la diversité des publics concernés, riverains du centre actuel, grand public ou acteurs impliqués dans la gestion des déchets et des préoccupations qui leur sont propres.

Le 22 septembre, dès la réunion d'ouverture, la question de l'opportunité qui est au cœur du débat public sera posée aux différents acteurs.

- **Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII ?**
Mardi 22 septembre à Ivry-sur-Seine, 20 heures

Cette première réunion donnera lieu à une présentation détaillée du projet et des alternatives étudiées par le maître d'ouvrage et à des exposés sur les politiques, réglementations, obligations qui encadrent et orientent la gestion des déchets ménagers de l'agglomération parisienne.

En octobre, 3 réunions thématiques de portée générale permettront de recueillir les avis des acteurs et de débattre sur les grands choix dont relève le projet. Elles se dérouleront dans le 13^e arrondissement de Paris.

- **La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?**

Jeudi 1^{er} octobre, 20 heures

La réunion fera le point sur l'efficacité des actions conduites pour réduire le volume des déchets et développer leur recyclage ainsi que sur les conséquences de ces actions sur la nature et la taille des installations de traitement.

- **Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ?**

Mercredi 7 octobre, 20 heures

La réunion traitera des avantages et des inconvénients de l'incinération des déchets bruts ou de la seule fraction combustible résiduelle ainsi que des risques éventuels pour la santé publique.

- **La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?**

Mardi 13 octobre, 20 heures

La réunion s'intéressera à la pertinence de la solution méthanisation associée au tri mécanisé pour extraire la partie fermentescible des déchets bruts ainsi qu'à la valorisation du biogaz, la qualité et les débouchés du compost produit et la maîtrise des nuisances induites par ce mode de traitement.

En novembre, 4 réunions porteront plus spécifiquement sur le projet dans sa dimension locale. À partir des enseignements des premières réunions, elles aborderont les principales caractéristiques du projet.

- **Quels modes et quelles capacités de traitement pour le nouveau centre ?**

Jeudi 5 novembre à Ivry-sur-Seine,
20 heures

La réunion portera sur les principales caractéristiques du projet, sur les différentes variantes étudiées par le Sycotm et leur bilan environnemental. Elle fera le point sur les capacités d'évolution des équipements proposés.

- **Quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry/Paris XIII ? Quelles sont les mesures de contrôle et de suivi ?**

Jeudi 12 novembre à Charenton-le-Pont,
20 heures

La réunion fera le point sur les risques et nuisances potentiels et les mesures envisagées par le maître d'ouvrage pour préserver la santé publique et la qualité de vie des riverains.

- **Comment intégrer le centre de traitement dans son environnement urbain ?**

Lundi 16 novembre à Ivry-sur-Seine,
20 heures

La réunion portera sur les différentes options d'intégration urbaine du projet, sur les modalités de la reconstruction du centre dans un secteur habité en voie de recomposition urbaine.

- **Quel coût et quelles modalités de financement du projet ? Qui va décider ? Quelle concertation en cas de poursuite du projet ?**

Mercredi 25 novembre à Villejuif,
20 heures

La réunion portera sur le coût du projet et ses conséquences pour le contribuable, sur les enjeux d'information des citoyens et sur les modalités de la concertation accompagnant la poursuite éventuelle du projet.

Le 14 décembre, la réunion de clôture permettra de tirer les principaux enseignements du débat public.

- **Quels sont les enseignements du débat public ?**

Lundi 14 décembre à Ivry-sur-Seine,
20 heures

La Commission présentera les premiers enseignements du débat public et recueillera les réactions du maître d'ouvrage, des acteurs et du public.

Des auditions publiques pourront être organisées pour les acteurs en faisant la demande. Ils sont invités à se faire connaître auprès de la Commission.

Un groupe de travail sur l'évaluation du gisement de déchets traité par le centre sera constitué. Il sera composé des acteurs en faisant la demande et du maître d'ouvrage. Des experts pourront être sollicités.

En parallèle des réunions publiques

- **Le débat sur le site internet**

Un système Questions/réponses permettra aux visiteurs du site internet de poser des questions sur le projet et de recevoir les réponses du maître d'ouvrage ou de la Commission quand elles concernent le débat public. Figureront également au sein de ce dispositif les questions posées lors des réunions publiques ou envoyées à la Commission par courrier, courriel ou retour de cartes T.

Un blog animé par la Commission aura pour objectif de demander aux visiteurs du site internet les questions qu'ils souhaitent poser dans le cadre de chacune des réunions publiques. Il leur permettra également de commenter les enseignements que la Commission tire de chacune d'entre elles et éventuellement de poursuivre le débat.

- **Le débat dans les instances de démocratie locale du bassin versant**

La Commission souhaite que les instances de démocratie locale telles que les Conseils de quartier ou les centres socio-culturels relaient en leur sein le débat sur le projet. Elle leur proposera **un appui** (thématiques potentielles des séances, acteurs pouvant être sollicités...) pour les aider à organiser des réunions consacrées au projet. Les contributions qui émaneront de ces instances seront rendues publiques dans le cadre du débat.

- **Le débat avec les scolaires du bassin versant**

Ce sont les enfants qui seront demain les citoyens utilisateurs du centre de traitement des déchets d'Ivry/Paris XIII. Aussi, la Commission proposera **un outil pédagogique** aux enseignants des écoles et aux animateurs des centres de loisirs et des conseils municipaux jeunes du bassin versant. En complément d'une découverte de la gestion des déchets, il leur sera ainsi proposé de faire débattre les enfants de différentes thématiques avant une restitution commune lors d'une **réunion publique pour les enfants** (à confirmer).

Toutes les contributions parvenues par courrier (ou cartes T), émises dans le cadre des réunions publiques et sur le site internet par l'ensemble des participants, notamment les instances de démocratie participative et les enfants, seront rendues publiques et prises en compte dans le compte rendu que la Commission rédigera à l'issue du débat public.

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2009

DÉCISION N° 2009/ 47 / CVDIP/ 4

**PROJET DE CENTRE DE VALORISATION BIOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES
DECHETS A IVRY-PARIS XIII**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) en date du 12 janvier 2009, reçue le 15 janvier 2009, relatif au projet de création d'un centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-seine (94), et le dossier joint,
 - vu sa décision n° 2009/14/CVDIP/01 du 4 mars 2009 décidant un débat public et sa décision n° 2009/15/CVIDP/2 du 4 mars 2009 nommant M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière,
 - vu la lettre du Président du SYCTOM en date du 18 août 2009 transmettant le projet de dossier devant servir de base au débat public,
-
- sur proposition de M. Philippe MARZOLF,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le dossier du maître d'ouvrage est considéré comme suffisamment complet pour être soumis au débat public.

Article 2 :

Le débat public aura lieu du 4 septembre 2009 au 21 décembre 2009.

Article 3 :

Les modalités d'organisation du débat public sont approuvées.

Le Président


Philippe DESLANDES

Annexe 6

Liste des intervenants aux réunions publiques

Réunion de lancement

Mardi 22 septembre 2009 - 20 h 00
Salle Robespierre - Ivry-sur-Seine (94)

Pierre GOSNAT, Député Maire d'Ivry-sur-Seine
Laure TOURJANSKY, Ministère de l'Écologie, de l'énergie
et du développement durable – Responsable du Département
de la Politique de gestion des déchets
Michel VAMPOUILLE, Vice-président du Conseil régional
Île-de-France
Daniel DUNET, Directeur d'Études - BIPE – Pôle
Environnement
Helder de OLIVEIRA, Directeur de l'Observatoire régional
des déchets d'Île-de-France (Ordif)
Pascale MICHEL, BRGM – Service Environnement
& Procédés – Unité Déchets & Matériaux
Didier DELY, Ville de Paris – Directeur Général de la Direction
de la propreté et de l'eau (DPE)
Jean-François POITVIN, Île-de-France Environnement
Anne CONNAN, Présidente de l'Association Passerelles

Réunion thématique

La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ?
Jeudi 1^{er} octobre 2009 - 20 h 00 – Salle Mas
10/18 rue des Terres au Curé – Paris 13^{ème}

Francis CHALOT, Consultant en prévention des déchets
Delphine STROH, Carrefour – Responsable
du développement durable
Jean DEVISME, Eco-Emballage – Directeur régional
Île-de-France
Mathieu HESTIN, BIO Intelligence Service
Hervé PERNIN, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de
l'Énergie (ADEME) – Délégation régionale Île-de-France
Didier DELY, Ville de Paris – Directeur Général de la Direction
de la propreté et de l'eau (DPE)
Annelaure WITTMANN, Association les Amis de la Terre

Réunion thématique

*Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique
dans l'agglomération parisienne ?*

Mercredi 7 octobre 2009 - 20 h 00 – Salle Mas
10/18 rue des Terres au Curé – Paris 13^{ème}

Luc VALAIZE, Président du Syndicat National du Traitement
et de la Valorisation des Déchets Urbains et Assimilés (SVDU)
Sébastien LAPEYRE, Centre National d'Information
Indépendante sur les Déchets (CNIID)
Franck NOULIN, France Nature Environnement
Nadine FRERY, Institut National de Veille Sanitaire (INVS)
Pascal EMPEREUR, Institut National de Veille Sanitaire (INVS)
Marine SAINT-DENIS, Cabinet Biotox
Georges SALINES, Institut National de Veille Sanitaire (INVS)
André CICOLLELA, Réseau Environnement Santé
Didier TORNY, Sociologue à l'Institut National de Recherche
Agronomique (INRA)

Réunion thématique

*La méthanisation avec valorisation biologique des déchets est-
elle une solution d'avenir pour l'agglomération parisienne ?*

Mardi 13 octobre 2009 - 20 h 00 – Salle Mas
10/18 rue des Terres au Curé – Paris 13^{ème}

Guy GEOFFROY, Président du Sivom de la Vallée de l'Yerres
et des Sénarts, Député-maire de Combs-la-Ville.
Bertrand HYLLEIRE, Directeur commercial d'Urbaser
Pierre HIRTZBERGER, Communauté Urbaine de Lille
Marc CHEVERRY, Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
Didier RAT, Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Pêche

Réunion locale

Quels modes et capacités de traitement ?

Jeudi 5 novembre - 20 h 00 – Salle Robespierre
Ivry-sur-Seine (94)

Pascale MICHEL, BRGM – Service Environnement
& Procédés – Unité Déchets & Matériaux
Annelaure WITTMANN, Association les Amis de la Terre
Anne CONNAN, Présidente de l'Association Passerelles
Francis VERILLON, Association Tam-Tam

Réunion locale

Quels impacts environnementaux et sanitaires ?

Jeudi 12 novembre - 20 h 00 – Espace Toffoli
Charenton-le-Pont (94)

Marine SAINT-DENIS, Cabinet Biotox
Joerg ADAMCZEWSKI, Association Les Amis de la Terre
Michel RIOTTOT, Président d'Environnement 92

Réunion locale

Quelle insertion dans le quartier ?

Lundi 16 novembre - 20 h 00 – Cinéma Quai d'Ivry
Ivry-sur-Seine (94)

Bruno FORTIER, Équipe BERIM
Anne-Marie VIEILLEDENT, Équipe BONNARD & GARDEL
Jean-Michel DAQUIN, Équipe GIRUS
Gilles MONTMORY, Mairie d'Ivry-sur-Seine –
Atelier d'Urbanisme et conduite d'opérations
François HOTE, Ville de Paris – Direction de l'Urbanisme
Fabrice PIAULT, Président de l'Association Tam-Tam

Réunion locale

Coût et financement du projet les propositions issues du débat public

Mercredi 25 novembre - 20 h 00 – Salle Les Esselières
Villejuif (94)

Annelaure WITTMANN, Association les Amis de la Terre
Fabrice PIAULT, Président de l'Association Tam-Tam
Sébastien LAPEYRE, Centre National d'Information
Indépendante sur les Déchets (CNIID)
Daniel HOFNUNG, Association ATTAC

Réunion de clôture

Les enseignements du débat

Lundi 14 décembre 2009 - 20 h 00 – Salle Robespierre
Ivry-sur-Seine (94)

Anne CONNAN, Présidente de l'Association Passerelles
Annelaure WITTMANN, Association les Amis de la Terre
Patrick BERTON, Association Tam-Tam
Didier DELY, Ville de Paris - Directeur Général de la Direction
de la propreté et de l'eau (DPE)
Luc VALAIZE, Président du Syndicat National du Traitement
et de la Valorisation des Déchets Urbains et Assimilés (SVDU)

cndp
Commission particulière
du débat public
Centre de traitement
des déchets ménagers
d'Ivry/Paris XIII